



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE NÎMES

Nîmes, le 16 décembre 2013

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE NIMES

Projet pluriannuel 2014-2016 (a)

Sommaire

Préambule - le PEDT, cadre de la politique éducative de la Ville de Nîmes	p. 4
I. Périmètre et public du PEDT	p. 6
II. Etat des lieux et diagnostic pour une lisibilité et une cohérence accrues de l'offre éducative publique, pour une gouvernance plus efficace, afin de rendre un meilleur service aux enfants et à leurs parents	p. 8
III. Des préconisations renforcées par la prise en compte des priorités gouvernementales : une école plus juste, où l'on apprend à « vivre ensemble », une éducation artistique et culturelle renforcée, des relations avec les familles plus construites et, enfin, une attention particulière aux rythmes de l'enfant	p. 17
IV. L'état de l'école dans le Gard/Rentrée 2013-2014 - Rapport de la DASEN qui met l'accent sur le respect des rythmes de l'enfant, la maîtrise du « socle commun » pour tous les élèves, la personnalisation des parcours et l'accompagnement des parents	p. 20
V. Le PEL/PEDT doit s'articuler aux dispositifs structurants existants sur le territoire et intégrer les dimensions suivantes : épanouissement des enfants et des jeunes, intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et responsabilisation pour les plus grands	p. 23
VI. Principes, orientations et objectifs partagés du PEDT	p. 29
VII. Mise en place d'une structure de pilotage, modalités de pilotage, évaluation des dispositifs et évaluation partagée du PEDT	P. 42

(a) Le PEDT incluant l'ensemble des temps - Petite enfance, scolaire, périscolaire, extrascolaire/libre -, sa pluriannualité porte sur les années civiles. S'agissant du temps scolaire, il porte sur les années 2013/2014 à 2015/2016.

Traduction du PEL/PEDT par thématique ou par temps :

Thématiques :

Petite Enfance : là où tout commence !	p. 44
Education à la santé	p. 52
Education à l'éducation physique et sportive	P. 59
Education à la culture artistique et culturelle	P. 66
Education à l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique	p. 82
Construction/Equipements : contribution à la réussite scolaire/éducative	P. 94
Temps périscolaire	p. 98
Temps libre	p. 104

Annexes :

Associations partenaires	p. 115
Liste des écoles	p. 117
Liste des établissements Petite enfance	p. 119
Groupes scolaires ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole	p. 122
Projet éducatif ALAE	p. 123

PREAMBULE

1. Le PEDT, cadre de la politique éducative de la Ville de Nîmes

Le projet éducatif territorial (PEDT) est, dans son essence, l'outil de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

L'éducation étant l'une des grandes priorités de la Ville de Nîmes, l'un des éléments majeurs du développement local, le PEDT fixe le cadre de son action au plan axiologique, tant pour en expliciter le sens, au travers des orientations retenues, que pour en préciser les stratégies et les modes opératoires.

Ainsi, le projet éducatif local de Nîmes constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement, pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Dans la logique d'une culture du projet, il est le véritable ferment pour repenser les questions éducatives en faveur de tous les enfants, notamment de ceux des quartiers fragilisés, et proposer des stratégies visant à promouvoir la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes, dans la cohérence de l'action publique.

2. Le PEDT, cadre fédérateur pour une politique éducative globale

Le PEDT est, dans cette perspective, un contrat fédérateur pour une politique éducative ambitieuse. Il est à ce titre un projet d'éducation transversal au sein duquel les enseignants, les parents, les élus, les institutions et les associations coopèrent. Il définit une politique globale de l'éducation, soucieuse de tout ce que les enfants et les jeunes peuvent vivre dans l'école et hors des murs de l'école, en complémentarité avec celle-ci, décline une véritable stratégie collective de prise en charge des enfants, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux.

Le PEDT vise à construire une politique éducative globale, pertinente et cohérente, que ses composantes soient directement concernées par l'éducation ou qu'elles cherchent à articuler l'éducation à d'autres politiques sectorielles. Il permet de garantir la poursuite de l'intérêt commun et la mobilisation forte des intelligences, des capacités d'initiative. Il favorise la création des convergences entre les différents acteurs de la vie de l'enfant - famille, école, institutions, commune et secteur associatif -, chacun ayant une fonction principale mais non exclusive.

Le PEDT a pour visées essentielles de donner une plus grande lisibilité et visibilité à la politique conduite, de rechercher des articulations plus fortes, en particulier avec l'Education nationale, de transformer la ville en un véritable espace éducatif.

Il favorise un nouveau positionnement de la Ville comme partenaire éducatif responsable et compétent et pas seulement partenaire financier essentiel.

3. Le PEDT, cadre pour une dynamique qui privilégie les interactions

Il est un cadre qui émane du local et permet de construire un système d'action publique s'appuyant sur le territoire. Il propose une relecture de l'ensemble de l'existant dans le champ de l'éducation pour que le sens en soit produit collectivement.

Il vise trois objectifs complémentaires : répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire ; réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés ; résoudre les difficultés éducatives dans le même temps que d'autres questions urbaines.

Le PEDT est donc un puissant levier du changement. Tout d'abord, il favorise une étape incontournable d'une décentralisation bien comprise du système éducatif, rendant possible une démarche collective. Il permet également l'intégration de l'éducation dans une politique de renouvellement urbain - en effet, refaire des villes plus hospitalières passe aussi par une éducation plus humaine. Enfin, et c'est son objectif premier, il contribue à combattre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui ne s'arrêtent pas au temps scolaire, ni à la réussite scolaire, mais qui accompagnent l'enfant et le jeune tout au long de son parcours pour le conduire à la réussite.

4. Le PEDT, cadre d'une démarche partagée

Elaborer un projet est une aventure difficile parce qu'il s'agit d'une aventure humaine. Mais ne rien oser en la matière présenterait un risque pire encore, celui de laisser l'éducation sans projet d'avenir et sans souci de justice.

Il s'agit d'inventer un territoire qui donne aux enfants le goût d'apprendre.

Le PEDT est porteur d'une démarche réunissant, sur un objet social fondamental, l'éducation, l'ensemble des acteurs locaux.

Il implique une méthode d'élaboration « sur mesure ». Néanmoins, certaines étapes méthodologiques sont incontournables : le diagnostic (jugement éclairé sur la situation), les valeurs et choix éducatifs, la programmation des moyens, le suivi et l'évaluation.

La Ville, par l'intermédiaire de la Direction de l'éducation et avec la participation de toutes les directions impliquées, a procédé à une mise à plat de l'offre éducative : l'entrée principale retenue a été celle des temps éducatifs ; elle a été croisée avec l'entrée par l'offre éducative publique (hors domaine privé de la famille) et avec celle des publics - tenter de confronter l'offre et la population concernée.

A partir des préconisations, des enjeux éducatifs pour la ville et les différents territoires qui la composent ont été explicités ; ils constituent le cœur du projet éducatif territorial de la Ville de Nîmes.

C'est cette démarche méthodologique qui inspire en grande partie l'organisation du présent document, lequel formalise la politique éducative de la Ville de Nîmes.

I. Périmètre et public du PEDT

Données quantitatives

- Moins de trois ans :.....	6 000
- En âge d'être scolarisés à l'école maternelle publique et privée :.....	5 600
- En âge d'être scolarisés à l'école élémentaire publique et privée : .	9 500
- En âge d'être scolarisés au collège :.....	8 760

Soit 29 860 jeunes de moins de 16 ans sur le territoire nîmois, **21% de la population nîmoise.**

Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés (publics et privés sous contrat)

Etablissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	40	12	52
Écoles élémentaires	43	12	55
Établissements secondaires	12	05	17

Carte de l'éducation prioritaire

*** 4 programmes ECLAIR** (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) :

- Réseau Romain Rolland : 1071 élèves
- Réseau Diderot : 1141 élèves
- Réseau Condorcet : 2344 élèves
- Réseau Darboux (lycée) : 679 élèves (319 élèves non nîmois)

*** 1 Réseau de réussite scolaire**

Jules Vallès : 653 élèves

Effectifs des élèves scolarisés dans des écoles et collèges publics relevant de l'éducation prioritaire sur le territoire de la commune : 29% des effectifs totaux.

Effectifs des élèves du premier degré scolarisés dans une école publique relevant de l'école prioritaire : 14,36% dans le département, 32,46% à Nîmes.

Carte de l'Education spécialisée

- Scolarisation individuelle d'enfants handicapés en milieu ordinaire : environ 300 enfants.
- Scolarisation collective : 150 enfants handicapés scolarisés dans les 16 CLIS et UEA nîmoises.
- Scolarisation en structure d'accueil spécialisé : 11 établissements accueillent 520 enfants.

Problématique des enfants ayant demandé une scolarisation à domicile : environ 80 enfants de 6 ans à 16 ans.

II. Etat des lieux et diagnostic

Etat des lieux et diagnostic pour une lisibilité et une cohérence accrues de l'offre éducative publique, pour une gouvernance plus efficace, afin de rendre un meilleur service aux enfants et à leurs parents

La Ville de Nîmes et l'agglomération Nîmes Métropole ont procédé, depuis plus de deux ans et demi, à des études portant sur un diagnostic des actions éducatives menées sur le territoire nîmois.

En analysant la portée des dispositifs développés dans le champ éducatif, il a été possible de décrypter les attentes des enfants et des jeunes, leurs situations familiales, leur participation aux activités proposées.

Il a ainsi été possible de mesurer les forces et les limites de l'offre éducative sur le territoire.

Ces diagnostics ont été partagés par l'ensemble des partenaires du champ éducatif lors de comités consultatifs.

1. Avril 2011 : Etat des lieux et évaluation du champ éducatif dans trois communes de Nîmes Métropole (Marguerittes, Nîmes et Saint Gilles).

2. Avril 2011 : Etat des lieux de l'action communale dans les quartiers prioritaires de Nîmes.

3. 2011-2013 : Diagnostic des actions éducatives de la Ville de Nîmes.

1. Avril 2011 : Etat des lieux et évaluation du champ éducatif dans trois communes de Nîmes Métropole (Marguerittes, Nîmes et Saint Gilles)

Le regard des jeunes nîmois sur l'action éducative

Constats opérés par le Cabinet EVAL : enquête WEB réalisée auprès du public de trois collèges de la Ville (Condorcet, Diderot, Révolution) : 891 élèves, représentant une moyenne de 35% du total des effectifs de ces collèges, ont été interrogés.

L'accent, dans cette étude, a été porté sur les différences entre territoires : différences entre les jeunes dans leurs conditions de vie et dans leurs pratiques de loisirs selon les territoires.

Situations familiales :

Les jeunes vivant en famille monoparentale sont en plus grand nombre à Révolution (45%), alors que 80 % des jeunes des collèges de Pissevin et Valdegour vivent avec leurs deux parents.

Une attention spécifique a été portée sur le **quartier de Pissevin**, qui se caractérise en particulier par une part très importante des jeunes (47% de moins de 25 ans), dans un contexte de présence plus forte de familles nombreuses.

40 % des pères et 75 % des mères sont sans emploi à Condorcet et Diderot, 6% et 13 % à Révolution.

Pratiques sur le temps de loisirs :

Ces pratiques sont moindres chez les jeunes des quartiers Pissevin et Valdegour que chez les jeunes du centre-ville.

Déplacements dans la ville :

La mobilité dans la ville est plus importante chez les jeunes du centre-ville, qui se font accompagner principalement par leurs parents en voiture dans leurs activités. Alors que les jeunes des quartiers prioritaires se déplacent à pied et restent donc dans leur quartier quand ils fréquentent les associations durant leur temps libre.

Pourtant des similitudes apparaissent dans les pratiques de loisirs.

Peu d'activités culturelles :

Les jeunes pratiquent majoritairement des activités sportives (de 53 à 70% des réponses) durant leur temps de loisirs et peu d'activités culturelles (sauf à Révolution pour 24%).

Choix des activités :

- ces activités leur plaisent ;
- ces activités leur permettent de développer leurs capacités physiques, intellectuelles, morales (scores de 26 à 32%) ;
- les jeunes de Révolution mettent aussi l'accent sur l'intérêt de s'aérer, alors que ceux de Condorcet et Valdegour valorisent un peu plus l'apport de connaissances nouvelles.

En demande d'une offre plus importante d'activités de loisirs :

Ils pratiquent peu d'activités pendant les petites vacances (moins de 15% des réponses dans les secteurs concernés) mais ils réclament des propositions sur ce temps de vie.

Pratiques multimédia :

Plus de 90 % d'entre eux disposent d'un ordinateur pour accéder à Internet à la maison.

La fonction d'échanges et de socialisation à travers les discussions sur Internet (Face book, échange de courriels, etc.) dominant dans leur utilisation d'Internet, même si les jeux en ligne et la consultation de sites web sont aussi évoqués largement.

Et dans le sens de leur investissement : des ambitions et des désirs.

- Ces jeunes souhaitent que l'action éducative publique puisse d'abord leur permettre de réussir, d'apprendre à vivre ensemble. (Condorcet).

- Ces jeunes souhaitent enfin que ces pratiques de loisirs leur permettent d'être plus autonomes.

L'étude entreprise dans le champ éducatif par le Cabinet EVAL a permis de mettre l'accent sur certains freins, qui nuisent à l'efficacité des actions éducatives développées par l'ensemble des partenaires :

- Représentation récurrente de « millefeuille » des dispositifs éducatifs et multiplicité des acteurs institutionnels financeurs.

- Connaissance faiblement partagée de la réalité des crédits, mais aussi des actions qui sont conduites dans la commune au titre de certains dispositifs (Education Nationale, Ville).

- Absence de la Ville sur le financement de certains dispositifs, pour le VVV (Ville Vie Vacances) ou le REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

- Difficulté des services de la Ville à recenser l'état simplement quantitatif des financements et des bénéficiaires de l'ensemble des différents dispositifs : diversité des directions municipales thématiques, qui pose le problème de la cohérence et de la coordination de l'ensemble des actions.

- Prédominance des modes collectifs des interventions éducatives, sur la quasi-totalité des dispositifs (hors PRE et dispositifs de l'Education Nationale type PPRE).

- Absence relative de pilotage globalisé sur le territoire nîmois.

- Temps scolaire et périscolaire : les actions visant l'accompagnement scolaire et éducatif des élèves constituent l'objet du plus grand nombre des dispositifs, durant les deux temps considérés.

Attention portée sur le quartier de Pissevin, qui rassemble plus de 12 000 habitants : Faiblesse de l'offre éducative « ordinaire », portée par un nombre restreint d'acteurs, aux statuts et fonctions institutionnelles variés (collège, médiathèque, Mille Couleurs principalement).

L'étude insistait sur la nécessité de développer :

- la pratique d'activités associatives chez les jeunes, en particulier à Pissevin, en intégrant la question de la mobilité dans la ville, donc celle de la place des transports dans la réflexion - le regard sur Pissevin met en évidence une dimension éducative particulière « **d'ouverture sur l'extérieur** », visant à inciter les jeunes et les enfants à sortir de leur quartier pour accéder à l'offre éducative globale de la Ville ;
- les propositions d'activités pendant les petites vacances scolaires ;
- les pratiques artistiques et culturelles pour les jeunes dans l'ensemble de l'offre éducative ;
- la participation et l'implication des familles dans le développement des actions éducatives ;
- l'information des jeunes par Internet et la formation à l'usage de ce média ;
- les aménagements de l'espace urbain pour favoriser le bien-être de l'enfant, ses déplacements, son évolution physique et son appropriation de l'espace du « vivre ensemble ».

Enfin, le cabinet EVAL mettait l'accent sur l'intérêt pour le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), dans son volet Education, de renforcer sa mission d'appui, d'observation et de mutualisation des politiques éducatives communales, à partir de sa compétence d'intervention sur les territoires prioritaires et de sa préoccupation première des publics d'enfants et de jeunes les plus en difficulté.

Avril 2011 : Etat des lieux de l'action communale dans les quartiers prioritaires de Nîmes

Dans ce constat, il est fait état, sans reprendre certains points déjà soulignés dans l'étude précédente, de différences sensibles en termes de populations de jeunes Ville/Quartiers prioritaires :

- 44 000 habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires.
- 22% de la population nîmoise ont moins de 17 ans, contre 29% à Pissevin, 37% à Valdegour, 27% au Chemin Bas.
- Compte tenu du nombre d'habitants considéré, notamment de jeunes, le quartier de Pissevin n'est pourtant pas celui où l'offre éducative est la plus importante.

2011-2013 : Diagnostic des actions éducatives de la Ville

En annexe figurent les éléments de diagnostic concernant les actions éducatives engagées par la Ville.

Ce diagnostic, qui donne quelques chiffres sur la fréquentation des activités éducatives organisées durant le temps périscolaire, souligne les différences dans les conditions de vie des enfants selon les territoires : enfants qui restent plus longtemps à l'école que d'autres ; enfants qui bénéficient d'un repas au restaurant scolaire alors que d'autres n'en bénéficient pas ; enfants dont les familles vivent avec des minima sociaux ; enfants pris en charge par un accueil de loisirs sur le temps libre ou enfants restant avec leurs parents.

	Accueil du matin (% enfants scolarisés, mat/élém.)	Accueil du soir (% enfants scolarisés mat/élém.)	Goûter en maternelle (% enfants scolarisés mat)	Restauration scolaire (% enfants scolarisés en mat/élém.)	Tarifs pratiqués (en €, moy mat/élém.)	Participation études (% enfants scolarisés mat)
Territoire Centre-ville	12%/8,8%	11,5%/6%	27%	60%	2,63/2,01	39%
Territoire Est, CBA, Sud Est	6%/6,2%	4,2%/2,6%	36%	40%	1,97/1,88	35%
Garrigues Nord, grand Ouest Nord	14%/15%	12%/9%	31%	60%	3,27/3,18	31%
Grand Ouest Sud/Pissevin Valdegour	5%/5,6%	3%/3%	21%	39%	1,65/1,78	45,5%

Inscriptions ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) Ville :

- Territoire Centre-ville : 6,4%
- Territoire Est, CBA, Sud Est : 6,8%
- Garrigues Nord, Grand Ouest Nord : 7,8%
- Grand Ouest Sud/Pissevin, Valdegour : 5,9%

Sont à noter :

- les difficultés rencontrées par les parents qui travaillent à deux, ou par des familles monoparentales, contraints par des horaires atypiques ou disposant de faibles revenus pour garantir à leurs enfants la fréquentation d'accueils périscolaires ou de structures de loisirs de qualité, le soir ou le mercredi, et pour gérer les quatre mois de vacances (alors que des familles plus aisées tendent à charger à l'excès les temps libres de leurs enfants) ;

- l'alourdissement des journées scolaires par les activités de soutien scolaire ou d'accompagnement à la scolarité proposées dans un cadre public ou associatif aux enfants qui en ont besoin, alors que ces enfants, fatigables pour nombre d'entre eux, sont déjà souvent fatigués - aujourd'hui, des formes pédagogiques plus attractives et plus efficaces doivent être recherchées ;

- **le déficit habituel de structures et de dispositifs de loisirs appropriés aux besoins et aux aspirations** des adolescents ainsi qu'aux préoccupations spécifiques à leurs âges : des difficultés pour prendre en compte leurs besoins et pour proposer des actions qui répondent à leur besoins - à partir de 12 ans, on observe une chute de fréquentation des structures de loisirs ;

- **une différence entre le centre-ville et la périphérie** : les jeunes habitant la périphérie ne vont pas vivre des activités en centre-ville car ils ne se sentent ni sécurisés, ni légitimés ; ils n'ont pas conscience du fait que c'est aussi leur territoire.

Les forces de l'action éducative de la Ville

- La Ville s'est engagée dans un partenariat volontaire avec l'ensemble des acteurs du champ éducatif, dans le respect des contraintes et des prérogatives de chacun, pour l'éducation harmonieuse des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire.

- La Ville permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en offrant, dès le temps de la petite enfance, des accueils de qualité aux tout petits, une amplitude d'ouverture importante de l'école hors temps scolaire et durant le temps libre des enfants, des accueils de loisirs de proximité sur l'ensemble du territoire.

- La Ville contribue à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes en proposant, sur tous les temps, des actions éducatives riches, diversifiées, qui permettent l'épanouissement de l'enfant, le développement de ses compétences.

- La Ville a construit une offre qui présente les principales caractéristiques suivantes : activités les plus accessibles possible sur tous les temps ; services accessibles sur l'ensemble du territoire ; participation financière nulle ou faible demandée aux parents, qui prend en compte leurs difficultés sociales.

- La Ville s'attache à mettre en place des actions éducatives pilotées par des professionnels actifs, impliqués, qui ont à cœur de participer positivement à l'éducation des enfants et dont l'expertise peut être sollicitée par les autres professionnels du champ éducatif.

Les limites de l'action éducative de la Ville

- ❖ Les niveaux d'enseignement et les échelons territoriaux découpent les temps et les espaces de l'enfant.

❖ La Ville coopère, dans le champ éducatif, avec les autres partenaires ; mais des articulations manquent : il a été repéré un manque de lisibilité d'une véritable stratégie collective de prise en charge des enfants dans le cadre d'un partenariat renforcé avec tous les acteurs locaux à l'échelle du territoire.

❖ Dans chacune des thématiques portées par l'ensemble des partenaires éducatifs, telles que l'éducation à la culture scientifique et au développement durable, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive, dans chacun des temps que l'enfant parcourt de la petite enfance au temps du collège, il est difficile de percevoir aujourd'hui la lisibilité et la cohérence des orientations éducatives, les procédures de gestion des actions, l'organisation des différents dispositifs éducatifs.

❖ L'offre éducative de la Ville est plus lisible sur le temps scolaire que sur les autres temps.

❖ La Ville développe une offre éducative qui est la même sur l'ensemble du territoire ; cette offre mériterait d'être davantage déclinée selon les besoins éducatifs des enfants et des jeunes d'un territoire donné.

❖ La Ville n'a pas suffisamment, aux côtés de ses partenaires, engagé d'actions permettant d'aménager pour l'enfant et le jeune les moments de transition entre les temps, les différents passages qui peuvent être des points de rupture pour l'enfant et le jeune : temps petite enfance/entrée en maternelle, temps école maternelle/temps école élémentaire, temps scolaire/temps périscolaire/temps libre.

❖ Les offres de la Ville et celles de ses partenaires perdent une partie de leur efficacité car elles ne sont pas suffisamment cohérentes entre elles, lisibles, et elles ne font pas l'objet d'une évaluation partagée.

❖ Enfin, l'attention aux parents n'est pas suffisamment portée par les différents acteurs - les valeurs positives des parents envers l'éducation et leur intérêt pour l'école sont intégrés par les enfants et participent à leur motivation, même si la force de cette influence décroît avec l'âge et le niveau scolaire.

Au cours du printemps 2013, des réunions de concertation avec la communauté éducative se sont déroulées à la fois sur la problématique PEDT et sur ses thématiques ainsi que sur les effets de la réforme des rythmes scolaires sur la conception et la mise en œuvre du projet éducatif de la Ville.

Des premières préconisations ont été énoncées :

Sur les besoins des enfants

Rythmes

L'application de la réforme des rythmes est l'occasion de mieux prendre en compte les rythmes de l'enfant.

Dans certains quartiers où une majorité de parents travaillent, les enfants d'âge maternel restent très longtemps à l'école. Les contenus éducatifs des activités périscolaires doivent respecter le parcours journalier de l'enfant.

Ainsi une partie de la communauté éducative souhaite voir les enfants d'âge maternel couchés plus tôt dans le cadre de la pause méridienne, soit à partir de 13h00.

Publics spécifiques

Il est nécessaire de réfléchir, dans tous les projets d'actions éducatives, à l'inclusion des enfants handicapés scolarisés dans les écoles ou relevant des instituts spécialisés, quand cette inclusion est bénéfique pour leur bien-être.

Publics à besoins particuliers

Le PEDT doit privilégier l'articulation entre les actions, les échanges entre les acteurs, pour permettre un suivi plus important des enfants en difficulté ou à problématique personnelle (PAI, PPS (b), garde alternée, etc.).

Publics des quartiers prioritaires

Plus de temps périscolaire et moins d'école : la communauté éducative s'inquiète de voir des enfants qui n'aient pas accès à certaines activités périscolaires.

Les enfants des quartiers prioritaires, comme tous les enfants de la commune, doivent pouvoir bénéficier d'activités périscolaires de qualité.

Sur les besoins des familles

Dans les quartiers prioritaires, il est primordial de mettre en œuvre des outils pour permettre à des familles fragilisées d'agir avec plus d'efficacité auprès de leurs enfants.

Pour tous les publics, il est nécessaire d'améliorer l'information des familles et la connaissance des offres éducatives proposées.

Sur la cohérence et la lisibilité de l'offre

Il s'avère indispensable de mettre en place des parcours éducatifs coordonnés, qui permettent de rendre l'action éducative plus efficace sur tous les temps et de faire se rencontrer les acteurs qui doivent bénéficier d'une connaissance exhaustive de tous les dispositifs éducatifs.

Sur la nécessité d'une évaluation de l'offre éducative

Sans évaluation, il n'est pas possible d'avoir un retour sur l'adaptation des dispositifs et de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

Les partenaires de l'action éducative publique ont tous souhaité disposer de toujours plus d'informations sur les offres éducatives développées sur l'ensemble du territoire.

NB - Un travail de concertation mené par le Conseil Général (2012-2013) dans les quartiers de Valdegour et de Pissevin relatif à l'avenir des deux collèges Condorcet et Diderot a également mis l'accent sur des priorités éducatives :

- Eduquer au respect et à la civilité
- Accompagner les parents
- Renforcer la mixité
- Ouvrir les enfants au monde
- Stimuler les jeunes enfants
- Encadrer et accompagner la scolarité
- Proposer un enseignement qui mobilise tous les acteurs

*(b) - PAI : Projet d'Accueil Individualisé
PPS : Programme Personnalisé de Scolarisation*

Et il a été suggéré des pistes d'action impliquant l'ensemble des acteurs du champ éducatif dans les deux quartiers, avec notamment, le projet de transformer l'actuel Centre de Documentation et d'Information (CDI) du Collège de Valdegour en un Centre de Connaissances, de Culture et de Partage au service de la communauté éducative et des habitants, de développer un programme d'actions communes ou concertées comme autant d'expériences concrètes d'ouverture du collège sur son quartier et de diffusion de la culture et des usages numériques.

III. Des préconisations renforcées par la prise en compte des priorités gouvernementales

Une école plus juste, où l'on apprend à « vivre ensemble », une éducation artistique et culturelle renforcée, des relations avec les familles et les parents plus construites et enfin, une attention particulière aux rythmes de l'enfant

*** LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.**

Une école juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, c'est la visée majeure, au cœur du projet de refondation de l'école.

Il y est réaffirmé les missions premières de l'école et les principes fondamentaux, notamment **de mixité sociale, de coopération entre élèves, de reconnaissance que chacun doit être considéré comme capable d'apprendre.**

- **Porter l'attention sur l'école maternelle** : relance de la scolarisation des moins de trois ans encouragée dans les secteurs de l'éducation prioritaire pour lutter contre l'échec scolaire.

Les missions de la maternelle seront redéfinies pour la rentrée 2014, notamment pour stopper sa "primarisation" - ou anticipation d'apprentissages de l'école élémentaire - car cette pression précoce met des enfants en difficulté.

L'attention doit être portée sur la spécificité des besoins des élèves de l'école maternelle en matière de rythmes. Il s'agit notamment de prendre en compte les besoins physiologiques des tout petits :

- respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants ;
- aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ;
- organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire ;
- adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

- **Renforcer l'apprentissage des langues étrangères pour ouvrir l'enfant au monde.**

- **Renforcer l'enseignement moral et civique** pour promouvoir le respect de la personne, de ses origines, de ses différences et de l'égalité homme-femme/fille-garçon.
- **Renforcer l'usage des outils numériques** pour prolonger les enseignements, communiquer avec les familles, offrir des ressources pédagogiques aux enseignants ou permettre d'instruire à distance des élèves handicapés - avec une sensibilisation aux droits et aux devoirs induits par le numérique.
- **Faire en sorte que le socle de connaissances, de compétences, et désormais aussi de culture**, devienne "le principe organisateur de l'enseignement obligatoire" (6 à 16 ans).

Avec les **projets éducatifs territoriaux**, la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. C'est dans ce cadre que pourront être élaborés des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), notamment dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires dans les écoles**.

* Charte de la laïcité - septembre 2013

La vocation de la charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

La nécessaire maîtrise par les élèves du principe de laïcité et des valeurs qui fondent la République requiert une approche qui les fasse connaître, comprendre et partager, dans le cadre de toutes les activités, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Elle énonce les significations du principe de laïcité, des règles qui en découlent et de leur bien-fondé tout en clarifiant, pour la compréhension de tous, les garanties que ce principe apporte à l'exercice de la liberté, au respect de l'égalité, à la poursuite de l'intérêt général et à la fraternité.

Les cinq premiers articles rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale et le fondement solide que la laïcité offre à l'appropriation de ces valeurs. Les dix articles suivants expliquent ce que doit être la laïcité de l'École, qui assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. La neutralité des personnels et la laïcité des enseignements y sont rappelées, de même que les règles de vie, respectueuses de la laïcité, dans les différents espaces des établissements scolaires publics.

* Pacte pour la réussite éducative - octobre 2013

La réussite éducative permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle se réfère aux

valeurs et objectifs de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Elle vise la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune.

Les acteurs sont redéfinis : les familles, l'école, les ministères partenaires, les collectivités, les associations.

Les principes qui guident les acteurs de la réussite éducative sont réécrits :

- Appréhender l'enfant et le jeune dans une approche globale.
- Mobiliser les enfants, les jeunes et leurs familles.
- S'adapter à chaque enfant et à chaque jeune.
- Favoriser une ouverture sur le monde.
- Adopter une démarche éthique.
- Agir avec les partenaires dans le cadre d'un pilotage local.

*** Parcours d'éducation artistique et culturelle : circulaire du 3 mai 2013**

Le Gouvernement donne priorité à l'éducation artistique et culturelle.

La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Le parcours se fonde sur la complémentarité, l'articulation entre les actions visant les enseignements, l'acquisition de connaissances, la pratique et les rencontres avec les oeuvres et les artistes sur tous les temps de l'enfant.

Sa mise en œuvre résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire et fait l'objet d'un suivi au niveau de ce territoire.

Chaque élève doit pouvoir conserver la mémoire de son parcours, pour qu'il se l'approprie pleinement.

*** Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires : circulaire du 15 octobre 2013**

Pour construire l'école de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée doit être organisée avec les parents, notamment avec ceux qui sont les plus éloignés de l'institution scolaire.

Il s'agit de :

1. Rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents en accordant une attention particulière aux parents les plus éloignés du système éducatif.
2. Construire une véritable coopération entre les parents et l'école.
3. Développer la coordination et la visibilité des actions d'accompagnement à la parentalité.

IV. L'état de l'école dans le Gard/Rentrée 2013

Rapport de la DASEN qui met l'accent sur le respect des rythmes de l'enfant, la maîtrise du « socle commun » pour tous les élèves, la personnalisation des parcours et l'accompagnement des parents

Les résultats scolaires sont en progression. Mais ils ne doivent pas masquer des constats liés à une difficulté scolaire persistante dans tous les territoires :

- Des **inégalités qui se creusent** dans l'École et mettent en danger le projet républicain.
- Une **confiance qui s'effrite** et un mal-être qui s'exprime.
- Des **familles fragilisées** - et une question qui en résulte : quels outils mettre en œuvre pour qu'elles puissent agir avec plus d'efficacité ?

Les ambitions et les objectifs du PEDT s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi sur la refondation de l'école et dans celui du projet académique 2013-2016.

Projet académique 2013-2016 :

Axe 1 : Améliorer les parcours des élèves dans l'école du socle et développer les poursuites d'études : « Se mobiliser pour répondre à la demande plus ambitieuse des familles ».

Axe 2 : Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires et les publics : Porter encore et toujours une attention particulière aux réseaux d'éducation prioritaire qui ne parviennent pas à réduire l'écart entre leurs résultats et les moyennes académiques mais les voient, au contraire, trop souvent s'accroître.

Dans l'introduction du projet académique 2013-2016, des progrès sont en effet recensés en Languedoc-Roussillon dans les résultats académiques. Mais il s'agit de réduire les retards à l'entrée en 6ème ; ces retards ne se rattrapent pas suffisamment par la suite, d'où la nécessité absolue de progresser sur ce point. Des retards en collège et notamment en RAR (Réseau Ambition Réussite) sont enregistrés : les écarts entre les établissements situés en éducation prioritaire et les établissements situés hors éducation prioritaire diminuent moins fortement qu'ailleurs.

Axe 3 : Conforter le rôle pilote de l'Académie de Montpellier pour les langues vivantes et le numérique.

Nécessité de préparer les jeunes d'aujourd'hui à la mobilité, en dynamisant l'enseignement des langues vivantes dans le sens du plurilinguisme.

Des **axes de travail** importants ont été fixés par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour la rentrée 2013/2014 sur le territoire nîmois :

1. Mettre l'accent sur la maîtrise du socle commun pour tous les élèves

C'est, pour chaque élève, être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie.

Apprentissage de la langue française

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences.

Éducation physique :

- Appropriation d'une culture sportive et artistique commune.
- Éducation à la santé.
- Éducation à la prise de risque, au respect des différences.

Apprentissage des langues vivantes

- Améliorer les compétences en langue de tous les élèves.
- Développer les parcours plurilingues pour tous à l'école primaire.
- Augmenter les parcours d'excellence de l'école au lycée.
- Renforcer les échanges avec les partenaires étrangers.
- Renforcer la mobilité des élèves et des personnels.
- Conduire l'élève au niveau B1/B2 en anglais et dans une autre langue au terme du cursus scolaire.

L'enseignement de la langue et de la culture régionales ne doit pas être oublié.

2. Structurer le renouveau de l'éducation prioritaire

Le document « Etat de l'école » rappelle les quatre axes qui structurent le renouveau de l'éducation prioritaire :

- l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives ;
- le renforcement de l'accompagnement et de la formation des personnels ;
- le renforcement du pilotage de la politique de l'éducation prioritaire ;
- la révision des modes d'attribution des moyens.

Priorité à la scolarisation des moins de trois ans dans les quartiers prioritaires

Dès la rentrée 2013, il est créé une classe maternelle à l'école Henri Wallon pour conforter la situation des « deux ans ». Ce nouveau dispositif prend appui sur un projet de prévention des difficultés scolaires et de prévention de l'illettrisme mais aussi sur un protocole de partenariat avec les familles en termes d'aides à la parentalité pour préparer au mieux la scolarisation en maternelle.

Mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les écoles élémentaires Langevin et Vaillant.

Mise en place de dispositifs sur le temps périscolaire et sur le temps libre (« école ouverte », accompagnement éducatif), qui participent au changement du rapport à l'école et qui contribuent à l'égalité des chances en offrant à tous les élèves les conditions qui permettent une scolarité réussie.

3. Accentuer la personnalisation des parcours : permettre à tous une scolarisation réussie

Mettre l'accent sur le dispositif PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Il est à considérer comme une aide à durée déterminée, proposée à un élève à titre préventif ou en accompagnement de difficultés avérées.

Organiser un continuum scolaire pour les enfants à besoins éducatifs particuliers

Il convient d'aider les enfants allophones, nouvellement arrivés ou issus de familles itinérantes et de voyageurs, à parvenir à l'autonomie linguistique, notamment pour les premiers.

Aménager le parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces

Conforter la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques, dans les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et les CLIS (Classes d'Inclusion Scolaire)/ULIS (Unités Locales d'Inclusion Scolaire) des établissements publics et privés de la Ville.

4. Accompagner les parents

Il est déterminant, au quotidien, de mettre en place des dispositifs d'appui.

Dispositif « Mallette des parents » : Faciliter le dialogue avec les parents pour les aider à comprendre les enjeux de la scolarité de leurs enfants en CP et 6^{ème}.

Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » : Leur permettre de comprendre l'école pour aider plus efficacement leurs enfants.

5 Accompagner les collectivités locales dans l'application de la réforme des rythmes scolaires.

V. Le PEDT nîmois doit s'articuler aux axes stratégiques majeurs et aux dispositifs existants sur le territoire

La Ville de Nîmes a été reconnue comme « Ville amie des enfants » pour la qualité des initiatives et des projets concernant la vie quotidienne des enfants et des jeunes dans la ville, pour l'existence et le développement d'une démarche de participation, d'écoute des enfants et des jeunes et de consultation sur les sujets qui les concernent, pour l'existence et la promotion d'un esprit et d'actions de solidarité internationale vers les pays en développement, pour l'existence d'initiatives en faveur de la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant et la volonté de les développer, pour l'existence d'un partenariat avec l'UNICEF inscrit dans un plan d'actions locales.

La Ville fait partie d'une agglomération de 27 communes.

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole a choisi, notamment, de conduire le territoire vers un développement durable : les axes stratégiques de l'agenda 21 touchent très directement le public jeune : que ce soit l'axe 1 - vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable -, l'axe 3 - pour une agglomération solidaire et conviviale, renforcer le mieux vivre ensemble - ou encore l'axe stratégique 5 - s'impliquer et mobiliser pour le développement durable.

La Communauté d'agglomération met en œuvre des actions dans le domaine culturel et sportif, avec notamment des équipements phares - la piscine Nemausa ou le complexe Paloma - enrichissant ainsi le panel d'actions éducatives élaborées pour les enfants et les jeunes de la Ville.

Par la politique de la Ville, Nîmes Métropole, avec ses partenaires, contribue à la cohésion sociale du territoire, en intervenant au plus près des quartiers en difficulté. Ainsi, elle agit sur les conditions d'habitat, sur les conditions de vie et sur les conditions sociales des jeunes habitants nîmois.

Nîmes compte 6 quartiers prioritaires : la ZUS/ZUP Pissevin/Valdegour, la ZUS Chemin-Bas, la ZUS Mas de Mingue, les quartiers du Clos d'Orville, de la Route d'Arles/Mas de Ville, le quartier de Nord Gambetta/Richelieu.

Si le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans par rapport à la population totale est de 24% sur le territoire communal, il est de 37% sur Valdegour/Pissevin, 31% sur Chemin Bas d'Avignon et 28% sur le Mas de Mingue.

Si la médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en euros est de 15 100 sur l'ensemble du territoire communal, il n'est que de 5 630 à Pissevin/Valdegour et de 6 223 à Chemin Bas d'Avignon.

Grâce aux six axes d'intervention du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) - éducation et égalité des chances ; accès à l'emploi et développement économique ; lien social ; accès à la culture et à la pratique sportive ; habitat et cadre de vie ; prévention de la délinquance, santé - et à ses trois axes

transversaux - lutte contre les discriminations ; jeunesse ; participation des habitants -, des actions sont menées dans les quartiers pour le mieux-être des enfants, des jeunes et de leur famille. Le PEL/PEDT doit prendre en compte ces synergies existantes.

La jeunesse nîmoise concerne les autres collectivités que sont le Conseil Général et le Conseil Régional. Plus directement, le PEDT doit prendre en compte le travail mené par le Conseil Général dans le cadre de sa mission de financement et de gestion des collèges ou, plus largement, quand il veille à la qualité de l'environnement social des enfants et des jeunes et quand, avec la Maison des Adolescents, il développe des outils d'écoute, d'appui et de prise en charge des difficultés des jeunes.

Le PEDT doit également prendre en compte l'action du Conseil Régional quand, outre sa mission de financeur et de gestionnaire des lycées, il contribue à la mise en œuvre d'actions éducatives, car l'élève du premier degré aujourd'hui est appelé à entrer demain au collège, puis au lycée. Le principe de la continuité éducative invite à multiplier les regards, les écoutes et les collaborations.

Temps scolaire

Dispositif « projet d'école »

Les projets d'écoles sont mis en place pour trois ans : 2012-2015.

Ils visent une amélioration des résultats scolaires de tous les élèves par un renforcement de la continuité et de la cohérence des apprentissages dans une complémentarité toujours plus affirmée avec les partenaires de l'école.

Ils doivent intégrer la dimension artistique et culturelle de l'action de l'établissement, s'articuler à des priorités portées par l'académie :

- Consolidation des politiques éducatives, notamment en matière d'égalité des chances.
- Prévention de l'illettrisme.
- Mise en œuvre d'un volet culturel pluriel.
- Principaux éléments de mathématiques et renforcement du numérique.

Ces projets doivent s'articuler aussi aux priorités inscrites dans le **contrat d'objectifs ECLAIR** pour les écoles et collèges qui dépendent de ce dispositif :

- Acquisition des éléments visés du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Mobilisation des parents d'élèves pour qu'ils accompagnent au mieux la scolarité de leurs enfants.

Temps périscolaire

Dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Il relève d'un **contrat partenarial** (CAF/Etat/Conseil Général) de l'accompagnement à la scolarité.

Il s'agit d'œuvrer à l'égalité des chances des enfants et des jeunes, scolarisés dans les premier et second cycles (écoles élémentaires, collèges, lycées), en participant à leur réussite scolaire.

Sont ainsi encouragées les actions utilisant le temps périscolaire pour développer des activités favorisant un enrichissement éducatif et culturel, complémentaire de celui de l'école, pour des enfants qui ne peuvent en bénéficier suffisamment dans leur environnement familial et social, de même que les actions menées auprès des parents, visant à améliorer les relations école - famille - enfant, et à les accompagner dans leur rôle éducatif.

La ville de Nîmes, participe au financement de ce dispositif.

Les actions d'accompagnement à la scolarité concourent à la réussite scolaire et éducative des enfants nîmois en complément des actions propres à la Ville (dispositif Etudes) et des dispositifs Education Nationale.

Temps périscolaire/temps scolaire/temps libre/Temps d'accueil Petite Enfance

Dispositif PRE (Programme de Réussite Educative)

Ce dispositif partenarial Etat/Collectivité locale vise le repérage de situations d'enfants en difficulté dans les quartiers prioritaires et la mise en place de parcours personnalisés favorisant la réussite éducative.

Il s'agit de :

- accompagner et suivre des familles orientées vers le PRE, dans toutes les étapes de la procédure du PRE, de les aider à formaliser leur propre diagnostic, de les soutenir dans la mise en œuvre du parcours validé et de mobiliser le réseau d'acteurs concernés ;
- aider, soutenir, valoriser les parents dans leur pratique éducative et dans l'exercice de leur responsabilité éducative ;
- élaborer des parcours individuels pour les enfants dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires ;
- accompagner les enfants à la réussite scolaire en complément des dispositifs Education nationale ;
- accompagner l'individu d'une façon globale, par la mise en place d'actions collectives de soutien des parents et des enfants, avec le concours du milieu associatif ;

- renforcer le réseau des acteurs et des ressources mobilisables pour une meilleure compréhension des situations, en vue d'apporter des réponses pertinentes en termes d'orientation et de prise en charge.

Dispositif REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Etat-Caisse d'Allocations Familiales-Education Nationale-Conseil Général

Un champ d'intervention généralisé de prévention et d'appui, qui concerne les parents des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans, est mis en place pour :

- valoriser la place des parents en tant qu'éducateurs ;
- les informer sur tout ce qui peut les aider à accomplir leur mission de parents ;
- mettre à leur disposition les services et les moyens d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

Temps périscolaire/Temps libre

Contrat Enfance/jeunesse

Ce type de contrat d'objectifs et de financement, passé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, a pour objet de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des jeunes de moins de 17 ans révolus.

Il s'agit de :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale pour tous, la responsabilisation pour les plus grands.
- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil en permettant :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands : organisation d'accueils collectif, familial, parental ; organisation d'accueils de loisirs - vacances d'été, petites vacances, accueils de loisirs du mercredi, accueils de loisirs associés à l'école.

Dispositif financements PEL (projet éducatif local)

Le dispositif PEL ou anciennement CEL (contrat éducatif local) a vocation à organiser des activités périscolaires et extrascolaires, en particulier dans les territoires prioritaires.

L'Etat, la Ville, le Conseil Général participent à son élaboration et co-financent les actions développées par le milieu associatif dans les domaines culturel et sportif, avec des thématiques transversales - par exemple, éducation à la citoyenneté, à l'environnement, etc.

Ce dispositif intègre le CLAS.

Temps libre

Dispositif AVE (Aides aux Vacances des Enfants)

Il concerne les séjours d'enfants organisés par des organismes de vacances ayant passé convention avec la CAF et vise l'accueil avec hébergement d'enfants et adolescents durant les petites vacances scolaires (hiver, printemps, Toussaint, Noël et les vacances d'été).

Les publics concernés sont les enfants et adolescents bénéficiaires de l'aide aux vacances, issus de familles allocataires de la CAF, répondant aux critères d'attribution fixés annuellement par son conseil d'administration.

La Ville de Nîmes adhère déjà à ce dispositif.

Convention Ville de Nîmes/Réseau Loisirs Handicap 30

Le réseau « Loisirs Handicap 30 » rassemble des instituts spécialisés dans le handicap ainsi que des associations issues du mouvement d'éducation populaire et des institutions.

Il s'agit de favoriser l'intégration d'enfants handicapés au sein des accueils de loisirs sans hébergement du département.

Grâce à ce dispositif, plus d'une centaine d'enfants bénéficient de loisirs en milieu ordinaire à Nîmes. La moitié d'entre eux est accueillie régulièrement dans les différents accueils de loisirs sans hébergement de la ville.

Chaque accueil est individualisé et préparé en amont avec les professionnels du handicap, la famille et l'équipe d'animation. Les enfants peuvent bénéficier d'une prise en charge de qualité adaptée à leur handicap. Les services municipaux ont ajusté le système des inscriptions aux besoins particuliers des enfants, en fonction de la nature des handicaps et des possibilités de chacun - des accueils à l'heure, à la demi-journée, avec ou sans repas, ont été mis en place.

Dispositif Ville-Vie -Vacances

C'est un dispositif de la politique de prévention à destination des enfants, des jeunes et des familles pour l'accompagnement et la socialisation des jeunes de 11 à 18 ans pendant les vacances scolaires et qui regroupe l'Etat, le Conseil Général et la CAF.

Les objectifs qui doivent encadrer les actions développées sont les suivants : faire en sorte que les jeunes s'ouvrent au monde extérieur ; favoriser la mixité filles/garçons ; impliquer les parents ; soutenir les projets citoyens ; favoriser un encadrement de qualité.

NB - Mise en place d'une zone de sécurité prioritaire Chemin Bas d'Avignon/Mas de Mingue

Cette action s'inscrit dans le volet « Prévention de la délinquance » - actions en faveur de la jeunesse

Les principales orientations à prendre en compte sont les suivantes :

- Organiser l'intervention de partenaires nécessaire durant le temps libre (périodes de vacances scolaires et samedis) pour les publics jeunes, en particulier pour les publics de moins de 17 ans.
- Proposer des cadres d'actions innovants.
- Intervenir sur la « citoyenneté » et la « civilité », préoccupation majeure de tous les acteurs dans chacune de leurs actions.

VI. Principes, orientations et objectifs partagés du PEDT

Le PEDT se fonde sur quelques principes majeurs :

- **Territorialité** : Le PEDT a vocation à fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes.
- **Convergence** : Le PEDT formalise la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.
- **Globalité** : Il est proposé à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- **Equité** : L'action éducative s'adresse à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

Des **pistes d'orientation plus axiologiques**, enregistrées par le cabinet EVAL auprès des principaux décideurs politiques, ont été livrées et servent de fondement au PEDT de la Ville de Nîmes, d'autant qu'elles s'inscrivent aujourd'hui dans le socle de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République comme dans la charte de la laïcité - notamment « Citoyenneté »/Laïcité, « Vivre ensemble ».

Ainsi la Ville de Nîmes retient comme préalables aux objectifs du PEDT les éléments de référence suivants :

- **Contribuer, à tout niveau, à créer non seulement une école juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour l'enfant, mais aussi des espaces éducatifs dans la ville qui soient également des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour l'enfant et le jeune.**

° Réflexion sur les créations de nouveaux espaces scolaires (Mas de Mingué, Mas Lombard, etc.) qui prennent en compte ces objectifs dans la mise en œuvre des projets.

° Réflexion permanente sur la carte scolaire pour travailler de façon constante à la problématique de la mixité sociale : vigilance et attention portées notamment aux demandes de dérogation.

° Réflexion sur les collèges des quartiers Valdegour/Pissevin et sur l'ensemble des établissements des dispositifs ECLAIR, en concertation avec le Conseil Général.

° Réflexion générale sur les investissements liés aux constructions scolaires et à leurs équipements - sont ciblés aussi les équipements Petite enfance et les équipements de loisirs qui participent au bien-être de l'enfant.

Dans le cadre de l'équipement des établissements dédiés aux enfants et aux jeunes, il est prévu de poursuivre l'opération d'équipement en outils numériques, de façon à faire entrer les jeunes, dès que possible, dans le monde du numérique et de l'amener à réfléchir à ses usages.

° Réflexion générale sur la sécurisation des espaces qui accueillent l'enfant et le jeune en vue de son développement harmonieux : mise en place de dispositifs de sécurisation ; sensibilisation des personnels et des habitants du quartier à la nécessité de la « sanctuarisation » des établissements scolaires et des équipements Enfance et Jeunesse.

- **Intégrer les principes de la devise républicaine et ceux de laïcité, de mixité sociale, de coopération entre élèves, entre enfants et entre jeunes, de reconnaissance de la capacité de chacun à apprendre, du « vivre ensemble ».**

- **Promouvoir, dans les actions éducatives, le respect de la personne, de ses origines, de ses différences, de l'égalité homme-femme.**

- **Favoriser l'appropriation de l'intérêt de la règle, l'intégration des règles de vie respectueuses du principe de laïcité dans les espaces éducatifs fréquentés par les enfants et les jeunes.**

Objectifs du PEL/PEDT

I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune et assurer la réussite éducative de l'enfant du temps de la petite enfance au temps libre.

II. Assurer une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.

III. Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.

IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.

V. Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.

VI. Encourager et organiser le partenariat local des acteurs dans le champ éducatif.

I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune et assurer la réussite éducative de l'enfant du temps de la petite enfance au temps libre.

Cet objectif de réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes peut se décliner comme suit :

a) Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, dans tous les espaces éducatifs, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux.

L'enfant est au centre de l'attention de nombreux acteurs : familles, enseignants, référents des écoles (exemple des ALAE - Accueils de Loisirs Associés à l'École), animateurs associatifs, personnels des collectivités locales, pairs, autres adultes.

Toutes les actions éducatives concourent au même but : la réussite scolaire et éducative de l'enfant et du jeune.

Le parcours éducatif de l'enfant et du jeune, tant comme élève que comme personne, s'inscrit en permanence dans des temps successifs - temps scolaire, périscolaire, temps libre -, tout au long de l'enfance et de l'adolescence, de la petite enfance à la fin des « années collège ».

Ce parcours éducatif s'inscrit aussi dans de multiples environnements, de la cellule familiale à l'espace de la ville, en passant par celui du quartier.

L'enfant dans le temps

Il est essentiel de prendre en compte le fait que :

- l'enfant est « le même », au triple plan de ses capacités physiques, cognitives, psychologiques, même si celles-ci évoluent dans la durée - car il grandit - ou, conjoncturellement, en fonction de certaines circonstances, durant tous les temps de la journée, de la semaine, de l'année - temps scolaire, temps périscolaire, temps libre ;
- l'enfant chemine du temps de la petite enfance à celui du collège.

Pour veiller à son bien-être, à son équilibre et pour que son éducation soit complète, cohérente, il en résulte la nécessaire mise en place de **parcours éducatifs** qui vont structurer la prise en charge de l'enfant dans le temps, de relais structurés entre les acteurs qui en ont la charge, et une articulation étroite entre les actions développées sur les trois temps.

L'enfant dans l'espace

Il importe de :

- créer un environnement favorable à l'éveil des enfants, aux apprentissages, aux loisirs des enfants et des jeunes ;
- mettre en place un environnement physique de qualité sur l'ensemble du territoire, adapté aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent.

Cette exigence se traduit par l'aménagement :

- ° d'espaces urbains accessibles, sécurisés et sains pour les enfants et les jeunes, ce qui conduit à s'interroger en permanence sur la place de l'enfant et du jeune dans la ville, afin de favoriser son bien-être, ses déplacements, son évolution physique et son appropriation de l'espace du « vivre ensemble » ;
- ° d'espaces à vivre que les enfants pourront s'approprier avec leurs parents ;
- ° d'espaces que les enfants comme les habitants du quartier auront envie de préserver.

L'enfant/l'élève est une personne sensible à son environnement, qu'il partage en dehors de l'école ou à l'école, avec sa famille ou avec ses pairs.

- Donner tous les moyens logistiques nécessaires aux écoles et aux lieux d'apprentissage, d'éveil, de loisirs, de bien fonctionner au quotidien pour permettre une prise en charge des enfants en toute sécurité, aux fins de permettre à chacun de développer sa sûreté émotionnelle, un sentiment de sécurité physique et morale, son appartenance et sa reconnaissance sociale, sa confiance en lui et l'image positive de soi, sa capacité à agir.
- Poursuivre la politique de maintien et de renforcement des postes nécessaires à l'accueil, à l'animation, à la surveillance et à l'assistance auprès des enfants dans les structures collectives publiques.
- Prolonger les actions visant la professionnalisation des personnels qui travaillent dans le champ éducatif et la formalisation des documents relatifs aux métiers - écriture de chartes où le contenu de la mission éducative de chaque métier est précisément explicité.

Toutes les actions éducatives développées pour l'enfant et l'adolescent, autour de ce même enfant et adolescent, concourent au même but : la réussite scolaire et éducative de chacun.

b) S'adapter à chaque enfant et adolescent

A cette fin, il convient de :

- Favoriser l'accueil individualisé dans tous les espaces éducatifs, du temps de la petite enfance au temps libre pour conforter son repérage et son intégration.
- Prendre en compte la parole de chaque enfant dès qu'il est accueilli dans une structure collective éducative.
- Accompagner la mise en place de dispositifs permettant la prise en compte :
 - o des difficultés passagères de l'enfant ou du jeune ;
 - o des élèves/enfants à besoins particuliers : enfants allophones, nouvellement arrivés et issus de familles itinérantes et de voyageurs ;

- des enfants à besoins spécifiques, ce qui implique de concourir à la mise en place d'une charte d'accueil des enfants handicapés pour l'ensemble des temps - petite enfance, scolaire, périscolaire, libre.

- Conforter le projet de réussite éducative dans les quartiers prioritaires et parvenir à l'étendre dans d'autres quartiers de la ville, selon les besoins, au regard de la fragilité des publics.

c) Favoriser une ouverture sur le monde

Afin de favoriser, pour chaque enfant ou adolescent, la découverte et l'appropriation de ses différents temps - par exemple immédiat/lointain - et espaces - exemple proximité/éloignement -, il est indispensable de :

- Organiser des parcours sportifs, de la petite enfance au temps du collège, qui permettent la découverte de soi, de ses possibilités, de son espace physique - découvrir son corps, porter une attention à son corps, à sa santé.

- Favoriser les parcours qui, de la petite enfance au temps du collège, permettent :

- de se situer dans le temps : passé/présent/futur, repères historiques ;
- de se situer dans l'espace du territoire, de se l'approprier : espace naturel, espace urbain, espace du quartier, etc.

- Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle qui aient pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, en vue de développer le goût, la curiosité, la connaissance de l'Autre.

- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture.

- Mettre en place des parcours éducatifs dans le domaine de l'éducation à la culture scientifique et au développement durable : sensibiliser les jeunes et les enfants aux grands problèmes du monde contemporain, développer une conscience critique et personnelle de la réalité du monde.

- Permettre l'ouverture à l'international : échanges avec d'autres enfants et d'autres jeunes d'autres pays, sensibilisation à l'intérêt de la pratique des langues étrangères, utilisation des outils numériques, etc.

d) Se donner des objectifs partagés de réussite

Il est proposé à tous les acteurs, pour l'ensemble des activités éducatives, un cadre de référence simple en termes d'axes et d'objectifs qui structurent l'action commune :

* **Viser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant** : veiller au respect des rythmes de l'enfant.

* **Mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté** : implication des enfants et des jeunes dans la vie de l'école ou de la structure (conseils d'élèves, conseils d'enfants, appui sur le conseil municipal des jeunes, etc.).

* **Mettre l'accent sur la maîtrise du socle commun pour tous les élèves**, quel que soit le temps de l'action considérée :

- Développer la maîtrise de la langue française et la sensibilisation aux langues étrangères.

- Réunir les conditions de rencontre avec la culture, notamment scientifique.

- Acquérir des compétences motrices.

Se donner notamment comme objectif que tous les enfants des écoles nîmoises parviennent à l'autonomie en milieu aquatique en CM2.

- Développer des capacités d'autonomie, d'initiative.

- Maîtriser les nouvelles technologies.

* **Mettre l'accent sur la pratique du geste, du faire, de la fabrication d'objets, de la représentation de choses ou de situations, seul ou ensemble, pour soi, pour ses pairs, pour ses parents** - Représenter ce que l'on peut faire ; garder en mémoire ces moments de restitution ; visualiser.

* **Transmettre le goût de l'effort, l'intérêt de la règle, des valeurs de respect, d'estime de soi, la nécessité et l'intérêt du « vivre ensemble »** - Exemplarité des adultes ; action permanente de l'ensemble des acteurs avec les enfants.

II. Assurer une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.

a) Développer l'alliance éducative

Cela suppose que chaque lieu éducatif tienne compte des autres lieux au regard des besoins et des droits de l'enfant que ses responsables prennent en charge.

Le PEDT, en s'employant à construire un corpus commun de valeurs éducatives pour tous les partenaires dans un territoire donné, peut inciter l'ensemble des acteurs à s'approprier ce corpus, à charge pour chacun de l'adapter aux besoins des enfants et aux attentes des parents à l'échelle d'un lieu éducatif ou d'un quartier.

b) Développer des liens permanents entre acteurs du champ éducatif qui oeuvrent sur des temps différents à l'intérieur d'un même lieu éducatif

Cet objectif implique de :

- Mettre à disposition de ces personnels des temps de rencontre pour développer des échanges indispensables sur l'enfant ou le jeune - double approche individuelle et collective - et sur l'action éducative.

- Mettre à disposition des lieux de rencontre.

- Faire en sorte que ces personnels aient une connaissance du quartier où ils évoluent, des lieux ressources de proximité, des personnes ressources travaillant à proximité.
- Conserver la mémoire de ces échanges pour qu'ils puissent concourir à l'œuvre commune.
- Faire en sorte qu'ils soient informés des événements et des projets qui peuvent avoir une incidence sur l'école ou sur tout autre lieu éducatif.
- Assurer leur représentation au sein du conseil d'école ou d'établissement afin d'assurer les continuités et cohérences éducatives.

c) Assurer une continuité entre les différents temps de l'enfant.

- Temps petite enfance/temps scolaire : favoriser la rencontre entre les acteurs ; croiser les métiers ; échanger sur le projet d'école et le projet de halte ou de crèche ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif ; préparer les enfants et les parents à l'entrée en maternelle.
- Temps école maternelle/école élémentaire : favoriser la rencontre entre les acteurs ; échanger sur les projets ; développer les actions éducatives qui croisent les publics ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Temps école élémentaire/temps du collège : mettre en place des actions éducatives qui permettent de bien gérer ce passage ; travailler les continuités et les ruptures ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Temps scolaire/temps libre : mettre en place des activités éducatives en lien avec le socle, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques ; échanger sur les projets, projet d'école et projet de l'accueil de loisirs, projet du centre social ; informer, accompagner et soutenir les familles.
- Temps scolaire/temps périscolaire/temps libre : articuler projet d'école et projet du temps périscolaire ; articuler projet du temps périscolaire et dynamique d'un projet d'accueil de loisirs - extension du dispositif ALAE dans toutes les écoles - ; et toujours soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

d) Mutualiser les espaces éducatifs dans l'intérêt de l'enfant, que ce soit dans les écoles - espaces BCD, salles TICE, salle polyvalente - ou dans les autres structures d'accueil.

III. Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés

Il s'agit ici de favoriser la réussite des parcours scolaires et éducatifs en développant des actions de soutien scolaire, des formes de soutien individualisées.

a) Enfants fragilisés par leur situation personnelle

- Accompagner dans la prise en charge les enfants malades dès le temps de la petite enfance, durant le temps scolaire, périscolaire comme durant le temps libre, pour qu'ils puissent réussir leur parcours scolaire et éducatif - soutien à l'école de Plein Air ; mise en place du dispositif PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Rester vigilants, pour les autres enfants, sur le fait qu'ils doivent être suivis dans un parcours « santé » : mise en place de dispositifs de prévention.
- Accompagner la prise en charge des enfants handicapés dès le temps de la petite enfance, durant les temps scolaire, périscolaire et libre, selon la mise en œuvre de modalités comme, par exemple :
 - *La mise en place d'une charte d'accueil des enfants handicapés* dans les structures collectives sur tous les temps - Prioriser l'accueil, la préparation des équipes, l'information et l'adhésion des parents, l'évaluation des besoins matériels et humains d'accompagnement, la coordination des acteurs.
 - *Le soutien à l'installation de CLIS dans les écoles.*
 - Favoriser des moments de rencontre avec les enfants des autres classes (cour, récréation, temps d'accueil, temps méridien) et permettre des temps d'inclusion pour certains élèves moins en difficulté dans des classes ordinaires.
 - Permettre aux enfants des CLIS de bénéficier des actions éducatives mises en place.
 - Développer les partenariats Education nationale/Ville/ARS/ITEP (c) : multiplier les échanges professionnels, les pratiques pédagogiques pour le mieux-être de l'enfant, favoriser l'inclusion d'enfants plus handicapés dans des CLIS.
 - Prendre appui sur le numérique pour trouver d'autres formes de soutien aux apprentissages.
- Permettre l'accès à une offre éducative sur le territoire nîmois pour les enfants et les jeunes relevant de l'éducation spécialisée.

b) Enfants fragilisés par leur environnement

- Porter une attention importante aux publics des quartiers prioritaires.
- Veiller à la sécurisation physique, émotionnelle, des enfants et des jeunes.
- Rester vigilant sur l'apport d'une offre éducative diversifiée et adaptée dans le domaine de la scolarisation des tout petits, dans les domaines culturel et sportif, dans celui de la culture scientifique avec une nécessaire « ouverture vers l'extérieur » - activités de proximité/activités extérieures.

(c) ARS : Agence Régionale de Santé

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

- Mettre en place des dispositifs qui accompagnent parents et enfants dans un processus de réussite scolaire et de soutien personnalisé - conforter en particulier le dispositif PRE.

c) Mener une réflexion sur le soutien scolaire

Avec la mise en place de la réforme des rythmes, il conviendra de réfléchir au **soutien scolaire à organiser durant le temps périscolaire.**

Il est inévitable de s'interroger sur la profusion des actions et dispositifs existants, tels que les CLAS, les actions Education nationale, les actions Ville, les dispositifs de type PRE - Quelle cohérence ? Quelles attentes des élèves, des parents, des enseignants, des intervenants ? Quel contenu mettre en place pour que ces actions soient efficaces, cohérentes, et contribuent à la réussite scolaire et éducative de l'enfant/de l'adolescent ?

IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives

Pour atteindre cet objectif fondamental, diverses actions corrélées sont à mettre en œuvre.

a) Accompagner les familles dans leur rôle de soutien et les personnels des espaces éducatifs dans leur compréhension des familles.

- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en offrant :
 - dès le temps de la petite enfance des accueils de qualité accessibles aux tout petits ;
 - durant le temps libre, des accueils de loisirs de proximité, accessibles à la majorité des familles ;
 - durant le temps scolaire, une amplitude d'ouverture de l'école satisfaisante et des activités périscolaires de qualité accessibles.

- Sécuriser les parents en les accompagnant durant les temps où ils laissent leurs enfants pour la première fois à la crèche, à la halte-garderie, à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, à l'accueil de loisirs.

- Valoriser et respecter leur savoir-faire, leur culture, leur parole.
 - o Rétablir ou établir pour les enfants et les jeunes l'image parentale dans son statut de référent symbolique et de repère sociale et affectif.
 - o Réfléchir à leur place dans l'école, dans l'accueil de loisirs : coin des parents.

- Accompagner les parents durant les périodes de crise ; poursuivre le soutien aux parents - accompagnement des parents lors de l'annonce d'un diagnostic « santé » difficile.

- Accompagner les parents d'enfants handicapés durant tous les temps de l'enfant :
 - o Accompagner la politique d'inclusion de l'EN : mettre en place les équipements demandés pour accueillir les CLIS dans les écoles.
 - o Accompagner les parents au moment de l'annonce du handicap.
 - o Accompagner l'Education Nationale dans sa volonté d'ouvrir l'école aux parents, d'expliquer le fonctionnement de l'école.
 - o Accompagner les personnels dans des actions de formation à la relation aux parents.

b) Informer les familles

Cette information porte à la fois :

- sur les progrès de l'enfant et de l'élève ;
- sur tout ce qui se développe dans le champ éducatif du territoire (commune/quartier) pour l'enfant et le jeune.

Pour que cette information soit efficace et bien reçue, l'usage des outils les plus appropriés s'impose - l'équipement numérique des écoles participe de cette ambition.

c) Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison

- Montrer aux parents ce que l'enfant fabrique, exécute hors du temps de la famille.
- Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, technologiques pour les parents.
- Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales, qui peuvent être pratiquées de façon commune par les parents et leurs enfants, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux.
- Trouver les outils d'information qui permettent aux familles, même celles qui sont apparemment les plus éloignées, d'être rattachées au projet éducatif de leur(s) enfant(s), de se l'approprier.

d) Impliquer les familles pour organiser le soutien

- Mobiliser les compétences parentales pour l'organisation des activités proposées aux jeunes.
- Apporter une aide aux parents, quand ils en expriment le besoin, pour l'élaboration d'un projet éducatif pour l'enfant.

e) Associer les familles dans les prises de décision, à l'école comme dans tous les espaces éducatifs

- Réfléchir aux compétences qu'ils peuvent mettre à disposition du collectif dans les domaines où ils peuvent apporter une expertise à la Ville.
- Réfléchir au meilleur fonctionnement des lieux d'expression où ils sont représentés : conseils d'école ou d'établissement, conseil des familles, etc.

V. L'accès aux loisirs éducatifs

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en leur permettant la meilleure intégration dans la cité suppose de :

- Permettre au jeune, dès le plus jeune âge, de se déplacer dans la ville, de s'investir en toute sécurité dans des activités qui lui permettent de construire ses apprentissages et son parcours personnel. Il en résulte la nécessité de favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes handicapés.
- Soutenir les associations qui oeuvrent durant le temps libre (financements, locaux, dispositifs d'aide à la personne) et qui contribuent par les actions qu'elles mettent en place à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes. Leur action s'inscrit dans le PEDT.

Temps libre encadré

Des actions développant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands doivent être favorisées : organisation d'accueils collectif, familial, parental ; d'accueils de loisirs pendant les vacances d'été, les petites vacances ; d'accueils de loisirs du mercredi ; d'accueils de loisirs associés à l'école.

Ces actions répondent aux critères ci-après :

- Un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés.
- Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants.
- Un encadrement de qualité.
- Une articulation entre temps scolaire, temps périscolaire et temps libre.
- Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.
- Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

a) Soutien ciblé sur les territoires

Il est proposé des activités encadrées dans les quartiers prioritaires, notamment dans les quartiers de Pissevin, Valdegour, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon pendant les petites vacances, les vacances et le samedi.

b) Réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants

- Informer les familles sur les offres existantes.
- Favoriser des réponses de proximité - équilibre à trouver entre réponses de proximité et réponses permettant une ouverture sur l'extérieur.
- Proposer des réponses aux familles d'enfants handicapés.
- Organiser un accueil individualisé et personnalisé dans toutes les structures.
- Respecter les rythmes de l'enfant.

c) Encadrement de qualité

- Prendre en charge l'enfant et le jeune dans sa globalité - une attention sera portée par les personnels en charge du temps libre comme de tous les autres temps au vécu de l'enfant durant les temps scolaire, périscolaire, familial.
- Favoriser la formation du personnel et la rencontre avec les autres partenaires ; travailler sur la continuité éducative.
- Soutenir les intervenants dans la connaissance sociale du quartier où ils exercent.
- Soutenir les intervenants du temps libre dans la recherche de lieux et de personnes ressources.

d) Articulation temps libre/temps scolaire/temps périscolaire

- Travailler à l'articulation des projets éducatifs développés durant le temps scolaire et ceux développés durant le temps libre - permettre des prolongements entre activités développées durant ces deux (natation, échecs, etc.).
- Prendre appui sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour développer des activités fortes durant le temps libre, qui aient une résonance avec ce qui est vécu par l'enfant et le jeune durant les temps scolaire et périscolaire.

Les activités du temps libre participent à la réussite scolaire et éducative de l'enfant et du jeune. Durant le temps libre, l'enfant doit être en capacité, avec le soutien de l'adulte, d'acquérir des compétences fortes, dans le domaine de l'imaginaire, de la création artistique, dans le domaine sportif, dans le domaine des relations humaines et sociales.

e) Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions

- Informer les parents de toutes les propositions éducatives développées sur le territoire durant le temps libre.
- Solliciter l'implication des parents dans les accueils de loisirs et dans les équipements Jeunesse, pour assurer le lien entre la maison, l'école et le temps libre, pour que l'enfant soit pris en charge durant tous les temps.
- Favoriser l'apprentissage, durant le temps libre, de la responsabilisation de l'enfant et du jeune.
- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture, l'intérêt des jeunes pour les nouveaux médias, pour développer des actions innovantes qui sollicitent davantage les jeunes.
- Réfléchir entre partenaires et avec les jeunes sur les loisirs des préadolescents, sur les réponses à apporter.
- Associer les familles et les délégués d'enfants et de jeunes dans le pilotage des actions du temps libre.

f) Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes

Il est souhaité, pour répondre aux demandes, que cet objectif soit maintenu.

V. L'encouragement au partenariat local des acteurs dans le champ éducatif

Pour faire vivre ce principe de continuité éducative, il est nécessaire de :

- Faire fonctionner les différents réseaux d'acteurs investis dans le champ éducatif, qui travaillent durant un temps en particulier, avec un public en particulier - les tout petits, les enfants d'âge primaire, les adolescents -, sur un territoire, en fonction d'une thématique choisie.
- Les croiser, pour qu'ils s'informent et soient informés, pour qu'ils fassent état de leur diagnostic, pour qu'ils évaluent leur action et qu'ils aient un regard sur celle des autres, pour qu'ils développent des projets en commun.
- Organiser des moments de rencontre réguliers et structurés ; en garder la mémoire.
- Favoriser des temps de formation en commun (formation métiers croisés : ATSEM/enseignants, rencontres sur l'école maternelle, séminaire d'acteurs de la construction/enseignants/techniciens de l'éducation, etc.).
- Développer des outils d'information réciproques entre acteurs.

VII. Mise en place d'une structure de pilotage du PEDT

Modalités de pilotage, évaluation des dispositifs et évaluation partagée du PEDT

a) Structure de pilotage

La création d'un **comité de pilotage** PEL, présidé par le Maire de Nîmes ou son représentant, a été décidée par délibération du 27 décembre 2012.

Participent à ce comité de pilotage :

- les élus de la Ville délégués aux directions qui développent des actions éducatives ;
- les représentants d'institutions ou d'associations oeuvrant dans le champ éducatif et devant partager les objectifs du PEDT ; ceux du Conseil général, du Conseil régional, de l'Education Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales ; ceux des associations de parents d'élèves ; celui de l'association titulaire du marché des accueils de loisirs de la Ville de Nîmes.

Missions

Ce comité de pilotage s'est vu assigner les missions suivantes :

- Organiser des échanges réguliers entre les différents représentants des institutions impliquées dans le champ éducatif, pour leur information continue sur les politiques éducatives menées sur le territoire et pour leur participation au processus de réussite éducative.
- Enregistrer et analyser les données relatives à la mesure de l'atteinte des objectifs et de l'obtention des résultats attendus.
- Infléchir ou ajuster les actions, compte tenu des résultats obtenus, des besoins nouveaux exprimés, des contraintes nouvelles.
- Construire, mettre en œuvre et réguler, sur la base des acquis ou atouts et des dysfonctionnements analysés, une politique éducative ou des actions spécifiques qui répondent aux critères essentiels de pertinence, d'opportunité, de cohérence, de conformité, d'efficacité et d'efficience.

Le comité de pilotage PEDT est une **instance politique qui intervient en tant que maître d'ouvrage**.

A ce titre, il sera réuni une fois par an - une par semestre la première année -, à la fin de chaque année scolaire pour étudier et voter le rapport annuel synthétique centré sur l'atteinte des objectifs et des résultats obtenus.

Et, si le besoin s'en fait sentir, il pourra être réuni plus souvent, sur un ordre du jour spécifique.

Le **rapport annuel** prendra en compte les travaux des différentes commissions : Santé/Education, Education physique et sportive, Education culturelle et artistique, Education à la culture scientifique et au développement durable, Temps libre, Petite Enfance, Temps périscolaire, Constructions et nouveaux équipements.

Ces différentes commissions sont des commissions techniques où interviennent les techniciens du champ éducatif représentant l'ensemble des institutions oeuvrant sur le territoire nîmois en direction des enfants et des jeunes.

Elles se réunissent au moins deux fois par an, en début et en fin d'année scolaire.

Elles sont animées et présidées une fois par an par l'élu en charge de la thématique considérée.

Elles s'appuient sur le partenariat local, sur les retours des réseaux d'acteurs.

La régulation et l'évaluation de leur action se fondent sur un choix d'indicateurs de réussite - compétences acquises ou développées par les jeunes au double plan cognitif et comportemental - et d'indicateurs de fonctionnement - mise en œuvre des dispositifs du projet.

Elles s'appuient également sur les avis du comité de pilotage du PEDT.

TRADUCTION DU PEL/PEDT PAR THEMATIQUE ET PAR TEMPS

PETITE ENFANCE - là où tout commence !

Boris Cyrulnik - discours inaugural, Institut Petite Enfance de Cholet :

« L'éducation et l'accueil des jeunes enfants constituent le socle de leur intégration sociale future. Il semble évident aujourd'hui que le développement personnel de chaque enfant débute avec les nombreuses expériences relationnelles qu'il mène dans les premières années de sa vie et que ces dernières sont essentielles à ses apprentissages ultérieurs et donc à son employabilité future. Si l'enfant peut acquérir de solides bases affectives et cognitives dès la petite enfance, alors il a de grandes chances de mener ses apprentissages avec facilité et efficacité, ce qui réduit d'autant son risque de décrochage scolaire ».

Aujourd'hui, la Ville de Nîmes offre pour les 6 000 enfants de moins de trois ans :

- **574 places dans les structures associatives et/ou en délégation de service public ;**
- **296 places en régie directe dans 6 établissements dédiés à l'accueil des tout petits.**

18% des enfants sont gardés dans un accueil collectif sur le territoire national, à Nîmes, le taux est de 17,6%.

Il y a par ailleurs 240 assistantes maternelles qui proposent l'accueil de 800 enfants.

3 Relais d'Assistantes maternelles R.A.M. organisent des activités collectives sur la ville, pour les enfants confiés par les parents aux assistantes maternelles agréées. Professionnels de la petite enfance, parents et enfants se rencontrent.

6 Lieux d'Accueil Parents Enfants (L.A.P.E.) viennent soutenir la fonction parentale dans les quartiers.

I Objectifs liés à la problématique d'accueil des enfants, à son organisation :

1. Répondre aux besoins de garde des parents.
2. Favoriser la mixité sociale et la prise en compte du contexte social.
3. Favoriser la coordination active des acteurs dans le champ éducatif et dans celui de la petite enfance.

II Objectifs liés à la prise en charge de l'enfant et à l'accompagnement des familles :

- ◇ Favoriser et mener des activités d'éveil et culturelles auprès des enfants.
- ◇ Assurer la sécurité affective des enfants.
- ◇ Individualiser l'accueil des enfants, prendre en compte l'enfant dans son individualité et l'apprentissage du collectif.
- ◇ Organiser un passage progressif entre la crèche, l'école et la famille.
- ◇ Soutenir la parentalité.

I Objectifs liés à la problématique d'accueil des enfants, à son organisation

1. REPONDRE AUX BESOINS DE GARDE DES PARENTS

Objectifs :

- Equilibrer l'offre et la demande à l'échelle du territoire.
- Animer et coordonner une dynamique de territoire.
- Proposer des modalités d'accueil adaptées aux besoins des familles.
- Prendre en compte l'évolution des politiques institutionnelles de la petite enfance.

Actions :

- ❖ Créer des places dans les établissements d'accueil des jeunes enfants sous des formes différentes : DSP, en régie, en associatif, afin de couvrir la demande.
- ❖ Prendre en compte les exigences légales quant aux qualifications des personnels et offrir un taux d'encadrement optimum dans les crèches municipales afin de garantir une qualité d'accueil et de sécurité.
- ❖ Optimiser l'occupation des places en crèches municipales (exemple par la gestion de la liste d'attente) pour permettre d'optimiser et de répondre aux besoins de garde des parents.
- ❖ Rendre l'offre plus lisible pour les familles en répondant aux exigences administratives de la CAF (outils informatiques).
- ❖ Valoriser les coûts par berceau pour tous les établissements (4000 euros/berceau), et apporter un soutien financier aux établissements associatifs.
- ❖ Multiplier les modes de paiement pour les familles (exemple : règlement des factures, carte bancaire, CESU, espèces par internet).

Propositions

- Se réinterroger sur les objectifs d'accueil social des crèches municipales par rapport aux autres crèches associatives, et donc sur le pourcentage d'accueil d'enfants accueillis à temps partiel : situations d'urgence, traitement des familles monoparentales, etc.

- Travailler sur la complémentarité accueil des « 2/3 ans » en crèche et classe des « 2 ans ».
 - Classe de 2 ans : accueil d'enfants repérés du fait de difficultés sociales importantes touchant les familles et qui pourraient être concernés par des difficultés de développement.
 - Adapter la sectorisation des inscriptions scolaires pour accueillir des enfants qui en ont le plus besoin.
 - Evaluer régulièrement les besoins en moyens et compétences spécifiques pour l'accompagnement des enfants et des familles fréquentant ce type de classes.

2. FAVORISER LA MIXITE SOCIALE / PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE SOCIAL

Objectifs :

- Préserver cet objectif de mixité sociale pour un meilleur fonctionnement des structures et pour un meilleur vécu quotidien des professionnels qui souhaitent une fréquentation mixte afin de contribuer à une réussite accrue des enfants.

- Répondre aux besoins diversifiés des familles, favoriser l'accessibilité aux multi-accueils à toutes les familles.

- Intégrer l'établissement dans son environnement proche, dans le contexte social du quartier, dans la dynamique partenariale.
- Prendre en compte le contexte social des familles.

Actions :

- Mettre en place une politique d'accessibilité des crèches à toutes les familles : poursuivre et faire vivre le partenariat avec la CAF.
 - Favoriser la mixité de la population par une proposition d'accueils diversifiés au sein d'une même structure : crèche, halte-garderie.
 - Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement du site d'accueil : mettre en place des expériences qui permettent un accompagnement partagé des familles usagères de la structure qui en ont le plus besoin.
 - Harmoniser les procédures d'inscription : centralisation des inscriptions.
 - Prendre en compte les problèmes de sécurisation des établissements situés dans les quartiers fragiles pour sécuriser les familles et les professionnels, maintenir la qualité d'attractivité des sites d'accueil.
- Proposer un cadre qui autorise à maintenir des enfants dans une école qui n'est pas celle de leur secteur mais qui permet une continuité des liens entre les enfants et les familles qui se sont rencontrés pendant le temps de la crèche.

3. FAVORISER LA COORDINATION ACTIVE DES ACTEURS DANS LE CHAMP EDUCATIF ET DANS CELUI DE LA PETITE ENFANCE

Objectifs et actions

- Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre acteurs de la Petite enfance et autres acteurs du champ éducatif pour garantir à la fois la réussite éducative des enfants et la continuité éducative dans la prise en charge de l'enfant de 0 à 16 ans.
- Renforcer le lien entre Petite enfance et éducation :
 - Valorisation des spécialités professionnelles des EJE et des puéricultrices dans un objectif d'accroître leur niveau d'expertise et la reconnaissance de celui-ci, notamment leur rôle important en matière de sensibilisation des familles aux responsabilités parentales, leur capacité à prendre en charge de jeunes enfants, leur connaissance du matériel adapté à l'âge des enfants.
 - Valoriser les liens entre les EJE et les enseignants - formations communes, rencontres et séminaires communs.
 - Valoriser les liens partenariaux quotidiens des professionnels de la Petite enfance : PMI, CAF, milieu associatif.

- Valoriser tout le suivi médical opéré sur les enfants accueillis dans les établissements Petite enfance pour assurer la transition avec l'école maternelle et pour capitaliser ce suivi pour les années futures.
 - Valoriser les liens entre les auxiliaires de puériculture et les Atsem - formations communes, rencontres et échanges de pratiques et de connaissance des enfants (en continuité éducative de la crèche vers l'école).
 - Mettre en place des relations partenariales entre écoles maternelles et établissements Petite enfance sur un même secteur géographique - classe des « 2 ans » : interactions fortes entre les établissements.
- Renforcer le lien entre Petite enfance et professionnels de la culture, professionnels du secteur Environnement :
- Valoriser les spécialités professionnelles des EJE, notamment leur mission d'éveil culturel des jeunes enfants.
 - Valoriser les liens entre EJE et personnels des médiathèques, personnels de la ferme-école : comment accueillir mieux les jeunes enfants et leurs parents ? Comment choisir les contes, les livres pour les plus jeunes ?
- Renforcer le lien entre Petite enfance et PRE :
- Utiliser les ressources de médiation avec les familles mise en place par le PRE dans les quartiers prioritaires.
- Renforcer le lien avec le milieu associatif du quartier :
- Faire le bilan des expériences micro-crèches.
- Renforcer les liens entre professionnels de la Petite enfance travaillant dans des organisations différentes : RAM, LAPE, crèches, halte-garderie, etc.

Le problème essentiel sera un problème de disponibilité ; se pose donc la question du temps de coordination, d'échanges dans l'emploi du temps des professionnels qui sont en face à face avec les enfants.

II Objectifs liés à la prise en charge des enfants et à l'accompagnement des familles

◇ FAVORISER ET MENER DES ACTIVITES D'VEIL ET CULTURELLES AUPRES DES ENFANTS

Objectifs :

- Favoriser la découverte, l'expérimentation ; développer les pratiques langagières.
- Lutter contre les inégalités sociales, culturelles.
- Développer des apprentissages qui vont contribuer à la réussite éducative de l'enfant, levier de sa réussite scolaire future.

Actions :

- S'appuyer sur la rédaction du projet d'établissement, fondé sur la liberté d'accès aux activités et le développement de l'éveil artistique des tout petits.
- Offrir une diversité des activités au quotidien dans l'établissement : manipulation d'objets, motricité, expression, expérimentation, musique, contes, pratiques langagières, etc.
- Permettre aux enfants de sortir du quartier et de s'ouvrir au monde : marché, jardin de la Fontaine, ferme-école, accueil de loisirs, médiathèque, musées - sécuriser les sorties et l'environnement proche des établissements Petite enfance.

◇ ASSURER LA SECURITE AFFECTIVE DES ENFANTS

Objectifs :

La sécurité affective se définit comme une mise en situation dans laquelle l'enfant se trouve tant dans un état d'esprit tranquille que dans un état de sécurité physique. Elle est non seulement nécessaire au développement affectif et cognitif du jeune enfant, mais participe aussi à sa croissance physique optimale. Elle apparaît comme une nécessité vitale, lui permettant de s'épanouir, de s'ouvrir au monde et de découvrir son environnement.

- Permettre à l'enfant accueilli en dehors de son milieu familial de trouver les ressources nécessaires à la séparation.
- Créer un lien de continuité entre le multi-accueil et la famille.

Actions :

- ❖ Mettre en place un encadrement de qualité : 1 adulte pour 5 enfants alors que la réglementation est de 1/8.
- ❖ Mettre en place des locaux et du matériel adapté, sécurisant.
- ❖ Mettre en place un cadre pédagogique avec des attitudes éducatives stables pour favoriser les repères structurants.
- ❖ Pérenniser la présence de la psychologue en intervention auprès des professionnels et des familles.
- ❖ Accroître et pérenniser les liens avec les autres structures et institutions intervenant sur le plan de la santé et de l'hygiène.
- ❖ Mettre en place des actions de prévention « santé » pour les mamans notamment dans le domaine de l'alimentation.
- ❖ Prendre en compte des rituels de passage de la maison à la crèche (doudou, fiche de vie, transmission).

Assurer un regard bienveillant et respecter l'enfant

La bienveillance prend en compte les besoins de l'enfant. Elle se traduit par une valorisation des acquisitions : il n'y a pas de modèle pour les acquisitions selon les âges.

Faire en sorte que chaque professionnel adopte un regard bienveillant, positif, par rapport à l'enfant tout au long de la journée.

◇ **INDIVIDUALISER L'ACCUEIL DES ENFANTS, PRENDRE EN COMPTE L'ENFANT DANS SON INDIVIDUALITE ET L'APPRENTISSAGE DU COLLECTIF**

Objectifs :

- Respecter les rythmes de chaque enfant, parce que chaque enfant est différent ; contribuer au respect de l'enfant dans sa singularité.
- Etre attentif aux problématiques particulières de chaque enfant ; adapter l'accueil selon les publics.
- Valoriser l'apprentissage du collectif ; travailler sur la séparation de l'enfant avec sa famille ; valoriser ses capacités d'autonomie, de vie en collectivité.

Actions :

- ❖ Mettre en place, conforter le protocole d'adaptation pour l'accueil des enfants :
 - Période d'adaptation.
 - Passage entre deux groupes d'âge.
- ❖ Tenir compte des progrès des enfants sans faire la corrélation acquis/âge.
- ❖ Favoriser la rencontre avec d'autres enfants et/ou d'autres environnements : apprendre à vivre en dehors de la maison, à la crèche, avec d'autres enfants (enfants de la crèche, enfants de l'accueil de loisirs, etc.).
- ❖ Etre attentif aux enfants à besoins particuliers : enfants porteurs d'un handicap avec l'intervention d'agents formés, volontaires, pour une aide ponctuelle mais efficace.
- ❖ Mettre en place des formations ou des accompagnements pour les professionnels qui accueillent des enfants à problématique particulière.

◇ **ORGANISER UN PASSAGE PROGRESSIF ENTRE LA CRECHE, L'ECOLE ET LA FAMILLE**

Objectifs

- Faciliter le lien entre famille/crèche et école, faire en sorte qu'il y ait une continuité éducative entre l'ensemble des acteurs qui prennent en charge l'enfant.
- Préparer l'enfant à l'entrée à l'école maternelle, ancrer ses apprentissages.

Actions :

- ❖ Développer les pratiques langagières, les activités d'éveil et activités culturelles.
- ❖ Favoriser l'autonomie et la vie en collectivité, apprendre à vivre la séparation.
- ❖ Favoriser toutes les initiatives de temps ou de structure passerelle.
- ❖ Travailler avec l'ensemble des partenaires du champ éducatif sur des temps forts tels que la rentrée des classes en maternelle.

- ❖ Favoriser les conditions du partenariat entre professionnels de la Petite enfance, du milieu associatif, de l'Education Nationale.
- ❖ Mettre en place un carnet de suivi des enfants de la crèche à l'école maternelle.

◇ SOUTENIR LA PARENTALITE

Objectifs opérationnels :

- Associer les parents à la démarche éducative, faire en sorte qu'il y ait une continuité éducative entre école, établissement Petite enfance, école.
- Contribuer à former les parents à leur mission éducative.
- Faire en sorte que le temps passé dans un établissement Petite enfance soit un levier pour la réussite éducative, et plus tard scolaire, de l'enfant.

Actions :

- ❖ Prendre en compte le projet parental, les habitudes familiales, les respecter.
- ❖ Prendre en compte la parole des parents dans la structure, les associer à certaines décisions relatives à l'organisation de la structure (conseils de parents), leur donner des informations sur les événements dans la ville ou dans le quartier, qui peuvent les intéresser en tant que parents.
- ❖ Favoriser des rencontres entre parents sur des sujets concernant l'éducation.
- ❖ Privilégier le moment du premier accueil : présenter l'équipe et le lieu d'accueil pendant la période d'adaptation individualisée, expliquer l'organisation, la mise en place du suivi de leur enfant.
- ❖ Rendre compte de l'activité de l'enfant.
- ❖ Organiser des rencontres régulières avec les familles pour le suivi de l'enfant, mettre en place des documents écrits de suivi.
- ❖ Accompagner les parents vers des structures spécialisées, si besoin : PRE, PMI, etc.
- ❖ Mettre en place des actions de prévention sur l'alimentation, la santé, etc.
- ❖ Utiliser les ressources partenariales pour mieux communiquer avec certains parents (quand se pose un problème linguistique, un problème social).

EDUCATION A LA SANTE

Contribuer à préserver la santé des enfants, prévenir et faire face

I. Contexte et enjeux

Contexte

Eléments quantitatifs

Indicateurs de santé nîmois/ Indicateurs de santé nationaux :

Surpoids

- A 6 ans : surpoids **13,9%**, 12,1% France
- A 12 ans : surpoids 14,7% ; obésité **3,7%**, 3,3% France
- 6 ans : allergie alimentaire : 1/ 30
- **Incidence du diabète élevé**

Couverture vaccinale

- A 11 ans : diphtérie, tétanos, polio : 90,2%
- Rougeole oreillon, rubéole : 78%

Vision, dentition, élocution

- 6 ans : 1/7 porte des lunettes, 16% ont des troubles de l'élocution
- 7% des enfants ont au moins deux dents cariées, 8% ont consulté

Sommeil et addiction

- A 12 ans, 15% ont des difficultés à s'endormir
- A 17 ans : - usage régulier d'alcool : 10% (12% France)
 - usage quotidien de tabac : 33% (34% France)
 - Usage régulier de cannabis : 10%, (13% France)

Sexualité, contraception

- Taux standardisé d'absence de contraception (15-49 ans) : 42,7%

Accidents de la circulation

- Indicateur d'accidentologie local : 10% des accidents des enfants sont des accidents de la circulation

Eléments qualitatifs

- Le suivi médical pendant la scolarité de l'enfant : les visites systématiques en maternelle par le médecin scolaire ont été abandonnées.
- L'accès aux soins : difficultés d'accès aux soins pour certaines familles, difficulté à les faire entrer et à les maintenir dans un parcours « santé ».
- ➤ **A Nîmes, un pourcentage de bénéficiaires de la CMUC de 18% supérieur à celui du département du Gard.**
Ce taux atteint 46% à Valdegour et à Pissevin.
- **Une dégradation de l'offre de soins au sein des quartiers sensibles.**

- Partenaires et chefs d'établissement scolaire manquent d'informations sur les structures et services pouvant accueillir et aider les enfants repérés comme ayant des problèmes de santé.

Enjeux

La bonne santé de l'enfant est nécessaire à son épanouissement personnel et scolaire. A l'école comme durant le temps périscolaire et le temps libre, la santé des enfants n'est pas l'apanage des personnels de santé, elle relève de l'action quotidienne des adultes en charge de l'éducation. La politique de santé en direction des enfants appelle à l'engagement d'une multiplicité d'acteurs.

II Objectifs

- Mettre en place des actions de prévention Santé dans des domaines aussi divers que l'alimentation, l'hygiène dentaire, l'audition, l'obésité, les conduites à risques, les conduites addictives, accessibles aux enfants et aux parents ainsi qu'aux éducateurs.
- Accompagner les parents et l'entourage familial quand un problème de santé est repéré, qui nécessite une prise en charge spécifique.
- Faire face, une fois que le problème de santé a été repéré, pour que la scolarité et l'action éducative en direction de l'enfant se poursuivent dans les meilleurs délais : mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour l'enfant et sa famille.

ACTIONS DE PREVENTION

ACTIONS DE PREVENTION DANS LE DOMAINE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE L'ALIMENTATION

1. Action majeure : La fourniture de repas durant le temps périscolaire et le temps libre (dans les accueils de loisirs)

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Le repas quotidien servi à l'école est d'autant plus important dans un contexte de précarisation croissante des familles.

Elle doit donc être de qualité, accessible à tous.

- Nombre de repas consommés = de l'ordre de 1 100 000 repas par an.
- Nombre moyen de repas quotidiens consommés = près de 7 000.
- 49% des enfants scolarisés fréquentent les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Parmi ces enfants, 50% font partie des familles dont la participation est la plus basse : tarifs 1, 2, 3 (de 0,47€ à 1,74 €), un quotient familial compris entre 0 € et 359 €.

A/ Proposer des **repas de qualité** produits dans de bonnes conditions, sécurisantes pour l'enfant.

B/ Proposer des repas de qualité **accessibles à tous les enfants**, quels que soient les revenus de la famille, l'état de santé de l'enfant.

- **Prise en compte des enfants handicapés** domiciliés hors Nîmes et scolarisés dans les CLIS nîmoises.
- Accompagnement spécifique sur le temps méridien.

C/ Proposer des repas de qualité accessibles à tous, au regard des convictions religieuses et philosophiques de chacun, dans le **respect du principe de laïcité**.

D/ Sensibiliser les enfants et les familles à l'**équilibre alimentaire** et au gaspillage alimentaire.

E/ Sensibiliser les enfants et les accompagnateurs au **respect du calme** et de l'apaisement pendant le temps du repas.

Actions d'accompagnement

- Formation et sensibilisation des agents des écoles aux connaissances générales sur la restauration.
- Actions de réduction du bruit dans les restaurants scolaires.

2 Actions « Education à la nutrition » durant le temps scolaire et le temps libre

- L'éducation à la nutrition fait partie des programmes scolaires : la régularité des repas, la composition des menus (cycles 1 et 2 de l'école primaire) et les effets bénéfiques ou nocifs des comportements (cycle 3 de l'école primaire).
- La formation au goût participe aussi à la construction de l'adulte de demain. L'enfant vit dans un territoire riche de traditions culinaires et gustatives. Les moments de dégustation et de la prise de repas sont des moments de partage et de plaisir.

1) Formation à la conduite d'animations alimentaires par les agents.

2) Conduite d'animations par des agents spécialisés (goûter).

3) Conduite d'animations par des agents spécialisés durant le temps libre.

4) Conduite d'animations par des agents spécialisés en lien avec les enseignants durant le temps scolaire.

5) Projet « Jump ta forme : développement d'activités physiques ludiques durant le temps méridien

6) Actions événementielles : « journées méditerranéennes des saveurs », « journée de valorisation du pastoralisme », « semaine du goût ».

ACTIONS DE PREVENTION AUTRES RISQUES : Apprendre le vivre ensemble, acquérir des savoirs et des comportements face aux dangers de la vie

Problèmes d'audition : développer les campagnes pour protéger l'appareil auditif des nuisances sonores et apprendre le respect d'autrui.

Autres risques : conduites addictives, conduites à risques : action mise en place par le Pôle Santé et le service Jeunesse.

Formation aux gestes premiers secours et savoir donner l'alerte pour les enfants des classes de CM2.

Formation à l'éducation sanitaire des enfants.

Formation au respect des règles de sécurité, notamment routières, en vue de l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Sensibilisation des enfants d'âge maternel aux risques de l'eau (piscines privées).

ACTIONS DE PREVENTION/CONTINUITE EDUCATIVE

Les enfants sont suivis dans les structures Petite enfance : il importe de tirer parti des diagnostics opérés par les médecins attachés à ces structures pour en informer la médecine scolaire.

Nous n'intégrerons pas les axes PEDT pour l'éducation physique et sportive dans ce texte ; les axes PEDT/Education physique et sportive seront analysés par ailleurs, l'éducation physique et sportive contribuant à la bonne santé des enfants et des jeunes, à leur réussite scolaire et éducative.

ACTIONS DE REPERAGE/PRISE EN CHARGE SOUTIEN AUX PARENTS

LE REPERAGE DU PROBLEME DE SANTE/PRISE EN CHARGE

- Sensibilisation de l'ensemble des éducateurs en charge de l'enfant durant le temps scolaire et le temps libre sur la nécessité d'une vigilance : les éducateurs sont avec les parents ceux qui sont en contact permanent avec l'enfant.
- Problème de l'accès aux droits qui entraîne des prises en charge tardives, ce qui peut avoir de lourdes conséquences sur la réussite éducative des enfants.
- Problème de la disponibilité des familles.
- Problème d'une offre des services de santé trop faible dans certains quartiers et problème de déplacements.
- Problème de la non prise en compte, par certaines familles, de l'enjeu qu'est la bonne santé dans le parcours de vie de l'enfant.

Actions

- Action d'aide au regroupement des professionnels de santé dans certains quartiers (médecins spécialistes, orthophonistes).
- Accompagnement des parents et des enfants (dispositif PRE) pour le maintien des enfants dans un parcours de santé.
- Action d'accompagnement des publics des quartiers prioritaires mises en place par le CUCS.

ACTIONS DE PRISE EN CHARGE POUR LES ENFANTS MALADES

Objectifs

- Eviter l'exclusion et l'isolement de l'enfant : viser l'intégration scolaire.
- L'enfant doit être suivi sur tous les temps - Assurer le lien entre tous les acteurs.

Actions

1. Suivi des enfants allergiques, souffrant de maladies chroniques

Mise en place de **projets d'accueil individualisé** durant les temps scolaire et périscolaire, ainsi que durant le temps libre, quand l'enfant est accueilli dans une structure collective - faire en sorte que tous les acteurs adultes de l'école aient la connaissance des difficultés de l'enfant pour permettre son intégration (circulaire du 10 novembre 1999).

- 300 PAI dans les écoles et dans les centres de loisirs.

2/ Suivi des enfants obèses

Nécessité d'un accompagnement individuel des familles ayant des enfants en surpoids. Réunions thématiques pour les parents.

3) Suivi des enfants atteints de poux et de gale

4) Soutien de la Ville à l'école de Plein air, qui accueille des enfants malades

ACCOMPAGNER LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte et enjeux

Contexte et enjeux

- Application de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances : le droit à une scolarisation en milieu ordinaire, à un parcours continu et adapté.
- 347 PPS dans les écoles publiques et privées nîmoises.
- 150 élèves scolarisés dans les 14 CLIS et les 2 UEA de la ville.
- 7 ULIS dans les collèges publics nîmois.
- Enfants suivis en IME, ITEP ou suivis par un SESSAD.

Objectifs

- De la Petite enfance au temps libre, développer l'accueil des enfants handicapés dans des structures adaptées ; apporter une attention particulière à la constitution des équipes d'encadrement ; renforcer l'information et rechercher l'adhésion et la participation des parents ; avoir une bonne connaissance des besoins matériels et humains d'accompagnement ; mettre en place une coordination des acteurs.

- Favoriser le bien-être des enfants handicapés pour permettre le développement d'apprentissages scolaires et éducatifs.
 - Favoriser dans les écoles l'installation des CLIS (Classes d'inclusion scolaire)
 - o Encourager des moments de rencontre avec les enfants des autres classes (cour, récréation, temps d'accueil, temps méridien) - objectifs : permettre des temps d'inclusion pour certains élèves moins en difficulté dans des classes ordinaires.
 - o Permettre aux enfants des CLIS de bénéficier des actions éducatives mises en place durant le temps scolaire.
 - Développer les partenariats Education Nationale/Ville/Etablissement médico-social/ ARS/MDPH - multiplier les échanges professionnels, les pratiques pédagogiques, pour le mieux-être de l'enfant ; favoriser l'inclusion d'enfants plus handicapés dans des classes dédiées.
- Faire en sorte que les enfants pris en charge dans le cadre de l'éducation spécialisée participent pleinement à la vie de leur cité et aient accès aux différentes offres éducatives de la Ville.

Actions

- Accueillir des enfants handicapés durant le temps libre dans les accueils de loisirs de la Ville.
- Répondre aux demandes d'accueil des enfants handicapés durant le temps périscolaire, quand le besoin est repéré.
- Favoriser l'installation des CLIS dans les écoles et favoriser les liens entre les différents acteurs, quand le besoin est repéré.
- Mettre en place un réseau d'échanges entre éducateurs sur l'école et le handicap.
- Mettre en place des actions de repérage précoce du handicap : action à mener en partenariat avec les professionnels de la santé dès la maternelle.
- Favoriser le soutien des établissements d'éducation spécialisée aux écoles.

ACTIONS VISANT A AMELIORER L'ENSEMBLE DES ACTIONS SANTE/GOUVERNANCE DU PEL/THEMATIQUE SANTE

Objectifs

Améliorer la cohérence et la pertinence des actions « santé » en permettant une coopération entre les acteurs de la santé, de la prévention, du social et de l'éducatif (Pôle santé, Direction Education, Direction Sécurité, CAF, DDCS, CPAM, PMI, Service CUCS Agglomération, MDPAH, fédérations de parents d'élèves, chefs d'établissement, Education nationale, correspondants de quartiers CUCS et médiateurs Ville, associations spécialisées, etc.).

Actions

1. **Rendre pérenne la commission Education/Santé**, née de la concertation PEL et ayant initié une première réflexion en commun sur la Santé et l'Enfant.

Animation de cette commission : le Pôle Santé de la Ville ; réunions biannuelles.

Objectifs : partager sur les actions mises en place ; construire des outils d'évaluation permettant une adaptation des actions aux besoins des enfants et des jeunes.

2. Répondre à une demande de tous les partenaires : réaliser la **rédaction d'un registre listant tous les services développant des actions dans le champ éducatif/thématique « Santé »**, permettant à la fois l'information des différents acteurs et une orientation plus judicieuse des familles rencontrées.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Enjeux

La pratique sportive dans l'ensemble des lieux éducatifs, du temps scolaire au temps libre

- **contribue à l'éducation à la santé** en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps et à l'éducation à la sécurité par des prises de risques contrôlées ;
- **éduque à la responsabilité et à l'autonomie** en faisant accéder les enfants, les jeunes et les élèves, à des **valeurs morales et sociales**, comme le respect des règles, le respect de soi-même et d'autrui, le sens de l'effort et le dépassement de soi.

Elle contribue au mieux « vivre ensemble » et **participe à l'éducation à la citoyenneté** malgré les dérives du sport moderne.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République confère une place très importante à la pratique sportive, durant les temps scolaire et périscolaire, un **véritable vecteur d'apprentissage pour les autres matières**.

Sont également pointés dans la loi le **rôle du sport scolaire**, complémentaire des pratiques périscolaires ou extrascolaires en lien avec les projets éducatifs territoriaux, et les **partenariats avec le mouvement sportif associatif**.

Dans le Gard, l'Education Nationale a posé **quelques principes forts sur la pratique sportive** durant le temps scolaire, en partenariat avec les collectivités locales.

Cette pratique doit être régulière, sur l'ensemble de la semaine scolaire.

- La priorité est donnée à la natation du CP au CM2 : élaboration d'un cursus scolaire aquatique : 4 cycles en primaire, 2 en collège.
- La priorité est donnée aux interventions des éducateurs sportifs autour des 4 compétences : réaliser une performance ; adapter ses déplacements à différents types d'environnement ; coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ; réaliser des actions à visée expressive, artistique et esthétique. Les enfants doivent pouvoir essayer un panel de pratiques sportives s'inscrivant dans ces 4 compétences, tout au long de leur scolarité, avant l'âge de 12 ans.

Aujourd'hui, l'éducation physique et sportive est une discipline enseignée à l'école, dans laquelle les inégalités de réussite sont comparables à celles que l'on observe dans les autres matières (en fonction de l'origine sociale des élèves).

Par ailleurs, contrairement à ce que l'on constate habituellement dans la plupart des disciplines d'enseignement, les filles réussissent moins bien que les garçons.

Les études pointent la nécessité de travailler sur la manière dont les élèves s'approprient les contenus d'enseignement proposés en EPS, sur les choix pédagogiques qui permettront d'avoir une incidence sur la réussite des élèves et sur les aspirations des élèves en matière de pratiques sportives.

Le diagnostic des actions éducatives de la Ville à Nîmes a permis de montrer des contrastes forts, selon les territoires, dans les évaluations de l'Education Nationale, portant notamment sur l'autonomie en milieu aquatique.

A Nîmes, ville centre du département, les possibilités pour les enfants et les jeunes de pratiquer des activités sportives durant tous les temps en dehors du temps scolaire sont nombreuses : activités sportives initiées par des clubs, activités initiées par les collectivités.

La Ville s'inscrit dans des politiques sportives nationales :

- Label Ville « vivez bougez ».
- Label « Ville ludique et sportive ».

Elle accueille aussi des grands événements sportifs internationaux : à ce titre, elle est en capacité de montrer l'excellence en matière sportive, de la promouvoir.

II Objectifs

✓ Favoriser la **bonne santé** des enfants, des élèves et des jeunes, en leur permettant de pratiquer, durant les temps scolaire, périscolaire et libre, des activités sportives. L'accès au capital culturel que sont les APS (activités physiques et sportives), les APPN (activités physiques de pleine nature), les APSA (activités physiques sportives et artistiques), doit être ouvert également aux filles et aux garçons.

✓ Dans le cadre d'une scolarisation en milieu ordinaire ou dans une classe spécialisée, la pratique sportive doit être également favorisée car elle joue un **rôle prépondérant dans la réussite du projet de l'enfant**.

✓ Mettre progressivement en place des parcours éducatifs dans le domaine de la pratique sportive, qui permettent à l'enfant, du temps scolaire primaire au temps du collège et au temps du lycée, de s'ouvrir régulièrement à la pratique de sports différents, adaptés à son âge, afin de **développer des compétences et des savoirs qui lui permettront de se construire un corps et une vie d'adulte**. Ce travail sur les parcours permettra également aux enseignants de se repérer davantage dans le panel d'activités offert et d'être en capacité de demander, selon les besoins repérés des enfants, les activités les plus adaptées.

- ✓ Mettre en place un système de livret qui enregistre toutes les activités poursuivies par l'élève et qui ont donné lieu à des **évaluations de ses compétences** tout au long de sa scolarité.
- ✓ Permettre l'**accession aux installations sportives et des équipements de proximité** permettant le déroulement d'activités sportives dans les meilleures conditions de sécurité ; mutualiser les équipements existants, notamment les équipements placés dans les enceintes scolaires, qui devraient pouvoir bénéficier aux enfants et aux jeunes du quartier durant tous les temps.
- ✓ S'interroger sur les **déplacements nécessaires** des enfants et des jeunes durant tous les temps pour participer à des activités sportives. Proposer des solutions d'accompagnement pour intéresser des publics éloignés.
- ✓ **Accompagner les parents dans la réussite de leur enfant** en les informant sur les pratiques sportives existant sur le territoire, en leur proposant des activités, notamment durant le temps libre, accessibles à la fois en termes de déplacement et de coût.
- ✓ **Accompagner les enfants et les jeunes les plus défavorisés** par du conseil à la pratique sportive et par des aides financières.
- ✓ **Valoriser les compétences de l'enfant**, dans le déroulement des activités sportives : qu'il apprenne à se connaître ; faire de son mieux ne dépend pas des autres mais de soi.
- ✓ Faire en sorte, dans le temps des activités sportives, que **les enfants se respectent** et respectent les autres - faire comprendre et faire appliquer les consignes, les règles d'hygiène et de comportement pour apprendre à mieux vivre ensemble.
- ✓ Faire en sorte que les enfants et les jeunes puissent **acquérir des compétences sportives dans des disciplines phares** (type natation) ; s'imposer une obligation de réussite dans certaines disciplines en tant qu'éducateur.
- ✓ Faire en sorte que les enfants et les jeunes découvrent l'excellence en matière sportive et faire en sorte, s'ils le souhaitent, qu'ils s'adonnent à des **pratiques de compétition**.
- ✓ Favoriser la formation des acteurs éducatifs aux pratiques sportives pour **démultiplier les compétences d'encadrement** et pour permettre l'utilisation maximale des installations et du matériel dans l'ensemble des lieux éducatifs.
- ✓ Favoriser les **échanges entre acteurs** impliqués dans l'éducation par le sport durant tous les temps : rencontres entre acteurs, échanges sur les actions mises en œuvre, etc.

III Actions

Actions durant le temps scolaire maternel

- Mettre en place des activités sportives qui permettent aux enfants de s'orienter dans l'espace et de solliciter l'équilibre.
- Mettre en place des activités « piscine » pour les GS selon les créneaux disponibles, dans certains territoires, pour ancrer d'avantage les apprentissages le plus tôt possible.

Actions durant le temps scolaire élémentaire

Natation

Se donner comme objectif que tous les enfants des écoles nîmoises soient autonomes en milieu aquatique en CM2, et que cette autonomie soit évaluée sur la base d'un document unique simplifié qui parle à tous les acteurs (diplôme de 50 ou de 25 mètres ?).

Proposer un guide pédagogique de référence pour l'ensemble des éducateurs œuvrant sur le territoire.

Travailler à l'élaboration de tests d'évaluation co-construits et co-évalués entre les acteurs de l'école et les autres acteurs éducatifs.

Autres activités sportives

Travail à engager sur la construction des parcours éducatifs EN/Ville dans le domaine sportif, du temps scolaire maternel au temps scolaire élémentaire.

- Proposer une **palette d'activités adaptées** à l'enfant, à son âge.
- Imposer le **principe de régularité** dans la mise en place des activités sportives.
- Distinguer les **activités sportives ponctuelles**, qui peuvent avoir un effet « découverte », « initiation », moins prioritaires...

- **...des rencontres sportives spécifiques**, qui favorisent les passages charnières de la scolarité.

Le tournoi de liaison de rugby CM2/6^{ème} « printemps scolaire » en est un exemple. Des rencontres type « Jump ta forme » permettent, au travers des bilans type « diagnokids forme », de situer et de comparer les effets bénéfiques de la pratique sportive régulière sur les enfants venant d'écoles de quartier différentes et d'effacer certains préjugés - avec formation d'adultes qui interviennent au quotidien avec les enfants.

- **...et des activités sportives régulières**, qui permettent un apprentissage de l'activité sportive sur la durée et qui sont prioritaires, notamment pour l'obtention des moyens de déplacement.

- Favoriser le départ à la journée sur la base de Collias, qui permet sur une journée d'offrir des activités variées, adaptées à l'environnement spécifique et que l'adulte de demain pourra reproduire dans le même environnement.

Valorisation des pratiques professionnelles et communication

- Travail sur la confection d'un livret d'activités qui enregistre les principales activités suivies par l'enfant, et qui enregistre des repères de progression.

- Travail sur l'évaluation de la pratique des activités durant le temps scolaire EN/Ville et sur les livrets pédagogiques.

- Valoriser le travail mené par les élèves et les intervenants par l'organisation d'un point d'orgue de l'action éducative (événementiel, remise de diplôme).

- Favoriser la demande d'utilisation des équipements sportifs émanant des enseignants sans intervenant Ville.

- Informer les parents d'élèves sur les actions menées sur ce temps, grâce au conseil d'école, sur tout support susceptible d'être repéré par les parents.

Actions durant le temps périscolaire

La réflexion est engagée dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires : des pistes sont à l'étude, un travail de recensement est en cours sur les possibles en matière d'horaires, d'installations disponibles, d'APS dans les écoles en fonction des plateaux, de leur éclairage, des périodes scolaires (cycles) et climatiques, des éventuels partenariats associatifs qui ne pourront être finalisés qu'aux conclusions adoptées à l'unanimité dans toutes les écoles.

Actions durant le temps du collège

- Dans un souci de continuité éducative entre les temps, accompagner les jeunes collégiens dans leurs activités sportives, permettre au jeune qui a développé des pratiques sportives durant le temps de l'élémentaire de progresser dans ses apprentissages.

- Travail sur l'accès des équipements scolaires du second degré durant tous les temps.

Actions durant le temps libre

- Faire vivre la pratique sportive de façon plus intense, avec des groupes d'enfants et de jeunes de plus petite taille.

- Permettre aux enfants de découvrir un nombre important d'activités jusqu'à 14 ans durant le temps libre.
- Proposer aux enfants des activités que l'on ne peut pas proposer par exemple durant le temps scolaire (parapente...).
- Proposer des pratiques, durant le temps libre, qui permettent de développer des compétences, des savoirs transférables durant le temps scolaire et durant le temps familial : développement de l'autonomie, de l'initiative, des compétences civiques et sociales, maîtrise du langage.
- Proposer des pratiques sportives en individuel mais aussi aux enfants accueillis dans le cadre généraliste des accueils de loisirs.
Développement du site-ressources du Mas Boulbon : mise à disposition d'intervenants pour l'activité piscine, BMX, tir à l'arc dans le cadre de l'appui technique que la direction des sports est amenée à proposer pour tous les publics.

S'interroger sur l'accès des familles aux activités sportives du temps libre

- Comment mieux informer les familles sur l'offre éducative en matière sportive: au plus près des familles, sur le lieu de l'école, de l'accueil de loisirs, etc.
- Comment aider les familles et les enfants à se déplacer en dehors de leur quartier d'origine pour fréquenter des activités sportives ? Faire en sorte que les enfants des quartiers puissent jouer aux échecs durant le temps libre, aux Costières (accompagnement ?) alors qu'ils pratiquent les échecs durant le temps scolaire.
- Quel coût proposé qui permette aux familles en difficulté sociale d'inscrire leurs enfants dans des activités sportives durant le temps libre ? Quelle valorisation des aides personnelles que certaines institutions peuvent attribuer aux familles pour les aider à inscrire les enfants dans des activités durant le temps libre ?

Valoriser le rôle des associations qui œuvrent durant le temps libre dans le domaine de l'éducation au sport pour les plus jeunes (sport scolaire, autres)

- Travail sur la mise en œuvre d'une charte : collaboration associations/collectivités : les grands principes de l'Education au sport pour les plus jeunes pourraient être posés : principe d'une continuité éducative, positionnement par rapport à la pratique de la compétition, etc.
- Appui financier, appui logistique aux associations.
- Appui à l'évaluation de leurs actions.

IV Actions visant à améliorer l'ensemble des actions Sport/Gouvernance du PEDT/Thématique Sport.

- Rendre pérenne la commission Education/Sport née de la concertation PEL et ayant initié une première réflexion en commun sur l'éducation au sport.
- Animation de cette commission : la direction des sports de la Ville.

Objectifs :

- ✓ Rassembler tous les acteurs du champ éducatif qui travaillent sur la thématique Sport.
- ✓ Partager sur les actions mises en place.
- ✓ Construire des outils d'évaluation permettant une adaptation des actions aux besoins des enfants et des jeunes.
- ✓ Travailler sur des outils de communication permettant de rendre lisible le panel d'activités offertes pour l'ensemble des éducateurs.

Les travaux de cette commission devront nourrir la réflexion du comité de pilotage PEDT.

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

I Enjeux et Constats

Au cours de sa scolarité, le jeune suit des enseignements qui constituent l'un des fondements d'une éducation artistique et culturelle. Ce fondement s'enrichit d'expériences personnelles ou collectives, en famille, à l'école et en dehors de l'école.

Cette éducation est encore inégale d'un jeune à l'autre pour des raisons diverses, et la question de savoir comment faire en sorte que la culture, dans sa relation avec l'école, contribue à la réussite scolaire et éducative de tous les jeunes reste toujours aussi prégnante.

Depuis 2008, **l'enseignement de l'histoire des arts** est obligatoire pour tous les élèves de l'école au lycée. C'est un enseignement, fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art, qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leurs pratiques artistiques.

Le ministère avait évoqué 6 grands domaines artistiques : arts de l'espace, arts du langage, arts du quotidien, arts du son, arts du spectacle vivant, arts du visuel.

L'éducation artistique et culturelle se fondait sur trois piliers :

- Acquisition de connaissances.
- Pratique.
- Rencontres avec les œuvres et les artistes.

Le constat national, aujourd'hui, est que les pratiques artistiques des élèves doivent être encore développées.

Dans le cadre général de la Refondation de l'école, la circulaire du 3 mai 2013 propose *« de mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle (PAC) qui a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés. »*

Le parcours se fonde sur les enseignements, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts.

Il s'agit de mieux s'articuler au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (loi du 23 avril 2005 et loi sur la Refondation de l'école du 8 juillet 2013), que l'élève doit apprendre à maîtriser tout au long de sa scolarité et qui définit la culture humaniste comme un des sept piliers du socle :

« La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité et permet d'acquérir des repères

- *en histoire (événements fondateurs)*
- *en géographie (paysages et territoires, populations...)*
- *en littérature et en arts (les grandes œuvres)*

Une approche sensible des œuvres initie l'élève à l'histoire des arts. Il est engagé dans des pratiques artistiques personnelles ».

Les compétences, en matière de culture humaniste, font l'objet d'une première évaluation en CM2.

Objectifs du PAC

- Mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, les relier aux expériences personnelles, les enrichir et les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.
- Permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.
- Conjuguer l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les différents temps de l'enfant.

Le parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune.

- Organiser une **concertation entre les différents acteurs d'un territoire** afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture.

« Durant son parcours d'éducation artistique et culturelle, à l'école, au collège et au lycée, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales.

Pour chacune de ces étapes, le volet culturel du projet d'école ou d'établissement, élaboré par les équipes éducatives, est le garant de la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève. »

En dehors du cadre scolaire, devront être favorisés, selon le Ministère, les offres de rencontres ou de pratiques artistiques (enseignements spécialisés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, en conservatoires notamment, dispositifs d'initiation ou de sensibilisation à l'initiative des collectivités ou du monde associatif).

II Contexte local

Les enfants nîmois vivent dans une ville où existent des équipements culturels à dimension régionale, voire nationale (possibilité effective de toucher aux 6 grands domaines artistiques évoqués par le Ministère, de couvrir les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : acquisition de connaissances, pratique et rencontre avec les artistes) et une société locale investie dans une vie culturelle et artistique intense.

Les collectivités mettent à disposition des acteurs éducatifs pièces, expertises, ressources logistiques et humaines, le plus souvent gratuitement pour l'enfant et le jeune. L'offre éducative culturelle et artistique est très importante mais elle manque de lisibilité, comme toutes les offres éducatives de la ville, si l'on vise un égal accès de tous les jeunes, à l'art et à la culture, en considérant l'établissement, le quartier d'origine, les difficultés personnelles ou familiales d'accès.

Lors du diagnostic établi à partir des actions éducatives existantes, ont été portées quelques préconisations :

- Nécessité d'établir une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, nécessité de mettre en place un parcours éducatif cohérent dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Prendre en compte notamment le temps de la famille et la nécessité de communiquer avec les parents.
- Nécessité de développer des rencontres entre les différents acteurs de ces différents temps, œuvrant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, pour permettre des acquisitions harmonieuses et des repères sensibles pour l'enfant et le jeune.
- Nécessité d'articuler les actions éducatives au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de vérifier que les actions développées dans le domaine artistique et culturel permettent de développer chez l'enfant et le jeune, dans tous les temps, une culture humaniste, scientifique, mais aussi des compétences civiques et sociales, plus d'autonomie et d'initiative. Ce que l'on développe participe à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes.
- Nécessité de porter une attention aux territoires d'origine des enfants : quartiers prioritaires, quartiers périphériques ; porter une attention aux transports devant être utilisés pour tout accès à l'action éducative.

- Nécessité de valoriser les productions des enfants et des jeunes, les métiers des acteurs impliqués dans cette mission d'éducation artistique et culturelle.

Lors des réunions de concertation avec la communauté scolaire, des axes ont été proposés :

- Développer l'axe apprentissage de la lecture, développer le goût de lire, de travailler d'une manière générale sur le langage - demande forte des principaux acteurs dans les quartiers prioritaires.
- Développer le plaisir d'écouter de la musique ; des activités autour de la musique sont demandées dans les quartiers.
- Développer la culture scientifique.

Enfin, le travail sur l'application de la réforme des rythmes doit permettre de reconsidérer le temps périscolaire comme temps possible d'investigation dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.

III Détermination d'objectifs en matière d'éducation artistique et culturelle

- **Faire venir les enfants avec un enseignant dans les structures culturelles, c'est faire le pari que les enfants viendront dans les structures culturelles, seuls ou avec leurs parents durant le temps libre.**
- **Favoriser l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes aux équipements culturels** - attention aux territoires, aux moyens à mobiliser pour accéder aux ressources éducatives durant tous les temps.
- **Favoriser notamment l'accès des enfants et des jeunes des structures de l'éducation spécialisée aux équipements culturels.**
- **Favoriser les contacts entre jeunes et artistes, permettre la diversité des expressions et des pratiques artistiques.**
- **Favoriser la découverte « plaisir », le plaisir d'apprendre, de s'exprimer et de réaliser tout en favorisant les acquisitions de compétences.**
- **Tendre vers l'élaboration de parcours éducatifs dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle durant tous les temps de l'enfant.**
- **Valoriser l'enfant dans une activité qui se déroule hors la classe.**
- **Faire en sorte que les enfants connaissent l'histoire et l'identité locales.**

- **Sensibiliser** les enfants, citoyens de demain, au respect du patrimoine pour qu'ils puissent le préserver et le protéger demain (appropriation du patrimoine par les enfants).

- **Favoriser** l'accès de tous les élèves aux ressources numériques pour élargir les domaines artistiques abordés, pour diversifier les approches pédagogiques. *« L'accès aux ressources numériques des établissements artistiques et culturels permet en effet de s'affranchir des distances, d'effectuer des visites virtuelles d'expositions ou de lieux, d'entrer en contact avec des œuvres, de préparer ou de prolonger le travail éducatif en lien avec la fréquentation des spectacles ; il contribue ainsi à former un public potentiel. »*

- **Développer** des pédagogies qui permettent à l'enfant, avec les autres enfants, de construire ses savoirs.

- **Permettre** la formation des enseignants, des bénévoles associatifs, du personnel périscolaire à l'éducation culturelle et artistique.

- **Permettre** les échanges entre acteurs impliqués sur le territoire dans l'éducation culturelle et artistique, notamment avec les parents ; expliquer ce que l'on réalise avec les enfants et les jeunes.

IV ACTIONS PROPOSEES

TEMPS PETITE ENFANCE

Relations acteurs/parents/enfants

Premier Eveil, travail sur le langage, le bien-être de l'enfant

- Faire découvrir les livres aux bébés.
- Faire connaître les activités des médiathèques aux parents (animations autour de contes).
- Organiser des échanges de savoir-faire entre médiatrices du livre, éducatrices de jeunes enfants, enseignantes de maternelle.
- Exploiter les lieux ressources - exemple du « Musée des bébés » au Musée du Vieux Nîmes : découverte ludique de l'environnement muséal au cours d'un atelier spécifiquement conçu pour les crèches et les enfants de moins de 3 ans accompagnés par leurs parents.
- Mettre en place des échanges des acteurs éducatifs avec les familles autour de questions sur l'environnement de l'enfant.

TEMPS SCOLAIRE MATERNEL

1) Eveil artistique : créer un premier contact avec les diverses formes et expressions artistiques par une approche sensible

a) Mettre le langage au cœur des apprentissages afin de lutter contre l'illettrisme

- **Objectif : Lutte contre l'illettrisme : mieux vaut investir dès la maternelle**

Travail autour du langage - valoriser l'expression de l'enfant : travail réalisé au quotidien par les enseignants et ATSEM, durant le temps scolaire, par les ATSEM et le personnel périscolaire durant le temps périscolaire.

Il s'agit d'échanges avec l'enfant - le faire s'exprimer, développer des compétences d'expression : échanges verbaux avec l'enfant, expression de l'enfant sur ce qu'il voit, sur ce qu'il réalise, expression aussi de ce qu'il ressent, à l'occasion d'activités éducatives au sein de la classe, dans un musée, ou sur un stade.

- Valoriser la **culture personnelle et familiale de l'enfant.**

- Développer la **fréquentation des médiathèques** et équiper les espaces BCD des écoles.

- Amener les enfants à une fréquentation individuelle et familiale, favoriser un **apprentissage de l'autonomie en bibliothèque**, une utilisation de la bibliothèque comme centre de ressources et source de loisirs.

- Encourager la fréquentation du théâtre de Nîmes ou des autres théâtres de la ville dans le cadre d'un projet pédagogique.

- Développer des compétences (communication, divers langages), des savoir-faire (s'exprimer, développer son lexique, adapter son langage) et des savoir-être (être bien pour dire, écouter).

b) Favoriser la fréquentation des musées liés à l'histoire locale durant le temps scolaire : musée du Vieux Nîmes, des Cultures taurines, musée archéologique, muséum d'Histoire naturelle et de l'atelier du patrimoine

- **Objectif : Poser les fondements pour une appropriation du patrimoine culturel, artistique, naturel et historique par la découverte de son environnement proche.**

Musée du Vieux Nîmes et des Cultures taurines

Les ateliers proposés sont accessibles dès la petite section de maternelle, soit en étant conçus spécifiquement pour ce niveau comme la visite découverte « Cache-cache » au musée du Vieux Nîmes ou « Tampons magiques », soit en étant adapté en fonction du niveau scolaire, comme les ateliers « Poteries d'ici », « Une Tarasque au musée, au secours ! » au musée du vieux Nîmes, ou « Mon taureau en boîte » et « Superposition de Camargue » au musée des Cultures taurines.

L'Atelier du patrimoine propose plusieurs activités autour du patrimoine à partir de la grande section de maternelle : une approche de la Maison Carrée à partir de la notion de la « maison » et des formes géométriques, une visite-conte dans le centre historique sur le thème du crocodile, une balade sensorielle dans les Jardins de la Fontaine.

Il est possible de concevoir des ateliers spécifiques dans le cadre d'un projet pédagogique (exemple : découverte des moulins pour l'école de la Combe des Oiseaux).

Avant l'activité manuelle à proprement parler, au musée du Vieux Nîmes et des Cultures taurines, l'accent est mis sur les règles imposées par la structure muséale : faire attention aux objets et les respecter en ne les touchant pas afin de ne pas les abîmer ; respecter l'autre en ne criant pas ; découvrir l'espace, le territoire et l'histoire locale en écoutant des anecdotes liées à l'objet ou à l'œuvre présentés.

L'enfant est immergé dans une ambiance, dans un lieu. Le rôle des médiatrices chargées des ateliers pédagogiques est de faire intégrer au jeune public l'importance de ce qui peut paraître insignifiant, les notions de respect et, plus largement, de vie collective (ne pas détériorer afin de permettre à d'autres enfants de voir les mêmes objets).

Montrer in situ afin que les enfants se rendent compte concrètement du discours tenu, attiser leur curiosité et les impliquer (les visites « jeu de piste », les obligeant à déambuler dans les salles à la recherche d'un objet particulier, sollicitent leur sens de l'observation et les incitent à regarder, à évoluer dans l'espace, dans le respect des règles énoncées).

Dans les ateliers du patrimoine, la démarche mise en œuvre vise à immerger l'enfant dans un lieu, à le mettre en situation face à une œuvre et à favoriser une découverte active et sensible.

c) Mettre en place des ateliers de pratique artistique dans les écoles pour les plus jeunes en partenariat avec l'ESBA (Ecole supérieure des Beaux-Arts) et proposer dès la GS des visites et ateliers autour des arts plastiques dans les musées des Beaux-Arts et d'art contemporain.

- **Objectif : favoriser le geste et la créativité, montrer aux parents et aux autres ce que l'on peut faire soi-même, développer des capacités d'autonomie et d'initiative.**

Le Musée des Beaux Arts propose, dès la petite section de maternelle, des visites et ateliers pour s'initier aux beaux-arts à travers différentes pratiques artistiques et pour comprendre les différents genres et thèmes des œuvres.

Outre la découverte d'une technique artistique (peinture, sculpture, gravure, dessin, architecture, etc.), ces animations culturelles et pédagogiques ont aussi pour but de faire découvrir un lieu muséal doté d'une collection d'œuvres d'art riche et variée (du XIV^{ème} au XX^{ème} siècle).

Les ateliers sont toujours précédés d'une visite, adaptée à l'âge des enfants, sur les collections ou l'exposition en cours.

Le Carré d'Art propose des visites-découverte, avec ateliers d'expression.

d) Faire bénéficier les GS de séances gratuites au Sémaphore ou proposer des actions « cinéma d'animation » en direction des maternelles avec un accompagnement sur la technique d'animation utilisée

2) Eveil musical : Développer les auditions du conservatoire dans les écoles maternelles et favoriser le plaisir du chant par le développement de chorales.

- **Objectif :** Apprendre à écouter, découvrir des musiques et répertoires différents, donner le goût de la musique pour favoriser le développement d'une pratique amateur plus tard.

3) Eveil corporel : Développer des activités comme la danse et le cirque durant le temps scolaire

Danse : une activité qui est peu pratiquée par les maternelles jusqu'ici dans le cadre des actions éducatives initiées par la Ville.

S'exprimer sur un rythme musical ou non, exprimer des émotions par le geste et le déplacement, se repérer et se déplacer dans l'espace.

Cirque : une activité très appréciée par les enfants, proposée de façon marginale par la Ville aujourd'hui.

Les arts du cirque permettent aux enfants de prendre conscience de leur corps et de l'espace qui les entoure. Ils peuvent apprendre l'équilibre, en se familiarisant avec les agrès aériens, ils peuvent s'initier à la manipulation d'objets en équilibre. Leur créativité est sollicitée en permanence, particulièrement lors de la réalisation du spectacle présenté aux parents.

Partenaires de proximité possibles : Le collectif « La basse cour » de Nîmes et le pôle Cirque de la Verrière d'Alès.

TEMPS SCOLAIRE ELEMENTAIRE

Proposer des parcours culturels pour les élèves de l'école élémentaire

1. Lutte contre l'illettrisme

- Développer la fréquentation des médiathèques : temps scolaire, temps périscolaire, temps libre, en direction des enfants et des jeunes.

- Poursuivre le travail quotidien des acteurs éducatifs qui sont au contact de l'enfant et qui le soutiennent dans ses apprentissages langagiers, en établissant des contacts quotidiens avec les familles.

- Développer le contact entre enseignants, animateurs et médiatrices du livre dans les actions achats de livres, animation d'ateliers, etc.

- Former des adultes à l'animation autour du livre, du support numérique (enseignants, animateurs, personnels périscolaires, éducatrices de jeunes enfants, bénévoles des associations, etc.).

- Développer une offre numérique, via ENT, de contenus éditorialisés, en particulier patrimoniaux, adaptés et directement accessibles aux enfants et aux parents.

- Développer des arts numériques via le labo2 - utiliser d'autres supports que le livre pour éveiller, instruire et faire agir le jeune.

- Développer l'activité « serious games » à condition d'une offre adaptée aux compétences et connaissances à acquérir par les élèves.

- Constituer une articulation entre les médiathèques et les BCD des écoles et bibliothèques des centres de loisirs :
 - Soutenir la politique de prêts de livres des médiathèques aux BCD.
 - Soutenir la politique d'acquisition de livres ou de médias pour les BCD.

- Favoriser toutes les manifestations culturelles ayant pour thème la lecture, l'accès aux livres et aux mots : « Gard aux livres », « Le Camion des mots », « Le prix des Incorruptibles » (prix littéraire décerné par des enfants de la maternelle à la seconde), etc.

- Poursuivre l'action éducative et culturelle par la pratique théâtrale durant les temps scolaire et périscolaire :
 - mise en place d'ateliers spécialisés « théâtre » dans les écoles : mise en espace, jeu de voix, jeux avec le récit (anticipation, reformulation, dialogues, personnages, etc.) ;
 - proposition d'une programmation « jeunesse » par le théâtre de la Ville de Nîmes : possibilité d'accès pour les écoles.

2. La culture scientifique : la Ville doit soutenir ces apprentissages pour permettre aux enfants de développer des compétences dans ce domaine

- Conforter le lien entre éducation à la culture scientifique et éducation au développement durable.
- Créer des parcours coordonnés en direction des enfants et des jeunes sur la thématique éducation à la culture scientifique et éducation à l'environnement durable durant les temps scolaire, périscolaire et libre.
- Exploiter des événements comme la « Fête de la science » et la « Semaine de l'environnement ».
- Favoriser la pratique des échecs durant les temps scolaire, périscolaire et libre.
- Mettre en place des ateliers spécialisés durant les temps scolaire, périscolaire et libre encadré.
- Favoriser les rencontres entre jeunes et enfants durant les temps scolaire et libre, facilitant ainsi les échanges entre enfants et jeunes de quartiers différents.
- Faciliter les transports pour permettre aux jeunes de participer aux rencontres et aux championnats divers.

Mettre en œuvre d'autres pistes - par exemple, le soutien aux enseignants : organisation de conférences, transmission d'expertises dans le domaine de la culture scientifique, dans le domaine du montage de films vidéo, dans le domaine du numérique, etc.

NB : un chapitre est consacré plus particulièrement à l'éducation à la culture scientifique et au développement durable.

3. Patrimoine et cadre de vie

Objectifs : découvrir sa ville, ses origines ; apprendre à aimer son environnement, se situer dans l'espace et dans le temps ; construire son identité culturelle à partir d'une culture partagée

L'appropriation du patrimoine par le jeune public est un objectif de la convention « Ville d'art et d'histoire ». Cet objectif est également inscrit dans le plan de gestion pour la candidature de la Ville à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Mettre en place, pour le cycle III (CE2, CM1, CM2), des parcours d'éducation artistique et culturelle élaborés par l'ensemble des établissements culturels de la ville et Culture Espaces afin de :

- donner à tous les élèves la possibilité de découvrir la ville, son histoire, son développement et de les sensibiliser à la notion de la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine ;

- couvrir les grands domaines des arts et de la culture (architecture, arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine).

Les ateliers du musée du Vieux Nîmes proposent aux enseignants et à leurs classes 3 axes de travail :

- la découverte de l'histoire et du savoir-faire textile (histoire du châle, le tissage, le jeans) ;
- l'histoire et les légendes régionales (les poteries, la tarasque, les meubles, et plus spécifiquement les armoires figurées), le bâtiment ;
- la découverte des collections et l'immersion dans le musée à travers des visites et des jeux de piste.

Au musée des Cultures taurines, les thèmes de travail s'axent sur l'élevage et le territoire, les traditions régionales et les jeux avec le taureau, grâce notamment à un jeu de piste permettant d'aborder de manière transversale ces différentes thématiques.

Les enfants prennent conscience de la fragilité du territoire (La Camargue) et de la nécessité de le préserver tout en découvrant la faune, la flore et les techniques traditionnelles de construction camarguaise.

Certains ateliers proposent également une approche plus ludique sur le travail d'artistes locaux ou internationaux tels Claude Viallat ou Formica, permettant aux enfants de s'exprimer en fonction des œuvres précédemment montrées et expliquées.

L'Atelier du patrimoine développe des activités de découverte du patrimoine, de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme, de la période antique à nos jours, avec le concours d'une enseignante d'histoire mise à disposition du service éducatif dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire ».

Les contenus sont adaptés aux niveaux des classes. Des fiches descriptives téléchargeables sont disponibles sur le site de la ville ainsi qu'une liste énumérant les différents ateliers et visites thématiques.

4. Les pratiques artistiques

La musique

La musique est reconnue depuis longtemps par les équipes éducatives et la communauté scientifique pour ses nombreuses vertus transversales dans les apprentissages des matières généralistes et sur le plan des comportements de l'enfant et du collectif-classe.

Le Conservatoire propose ainsi la mise en œuvre de séances régulières de travail collectif autour de la voix et du chant choral, ainsi que des ateliers nécessaires à la découverte de la pratique instrumentale au sein notamment d'orchestres ou d'ensembles instrumentaux constitués de débutants complets.

Point n'est plus besoin aujourd'hui de solfège ou de formation :

- Proposer, pendant les temps scolaire, périscolaire, libre, la découverte des instruments de musique et entendre des professeurs jouer ; savoir écouter, devenir un auditeur présent à ce qu'il entend.
- Faire connaître le conservatoire de musique et de danse.
- Faire connaître les dispositifs de l'EN : le réseau CHAM (classe à horaires aménagés musique).
- Développer les activités chant, chorale, durant les temps scolaire et périscolaire.
- Mettre en place des ateliers spécialisés « musique » dans les écoles durant les temps scolaire et périscolaire.

Dans le cadre d'un projet « Orchestre à l'école » à l'école Paul Marcellin, un musicien intervenant trompettiste et l'équipe pédagogique de l'école proposent d'initier les élèves aux instruments à vent, tels que saxophone, trompette et trombone.

- Favoriser les rencontres musique, chorale départementale, par exemple.

La danse (voir plus haut)

- Mettre en place des ateliers danse en maternelle et en élémentaire.

Le cinéma

- Développer une éducation à l'image le plus tôt possible : mettre en cohérence les pratiques sociales et culturelles des enfants avec les programmes de l'école.
- Consolider l'effort réalisé par la Ville/Sémaphore en direction du public des enfants et des jeunes.
- Mettre en place des ateliers « cinéma d'animation ».

Le spectacle vivant et les arts plastiques

- Mettre en place un dispositif « artistes en résidence » : accueillir dans l'établissement un artiste ou une compagnie (théâtre, danse) pour un travail et une création avec les élèves.
- Mettre en place des pratiques théâtrales (voir plus haut).

TEMPS DU COLLEGE

1. Soutenir élèves et enseignants en mettant à disposition équipements et intervenants dans le domaine culturel :

- Les collégiens devraient pouvoir bénéficier plus encore de l'apport des médiatrices du livre.
- Faire connaître aux collèges toutes les propositions des médiathèques (« serious games », initiation aux arts numériques).

2. Poursuivre le travail initié dans les niveaux élémentaire et maternel sur

- les pratiques artistiques ;
- la connaissance et le respect du patrimoine local.

En place, au musée du Vieux Nîmes et des Cultures taurines : visites discussions autour des thématiques précédemment énoncées ; adaptation de certains ateliers en fonction de l'âge et du niveau des jeunes.

En projet, suivant le personnel de médiation mis à disposition (actuellement l'action ne peut être mise en œuvre) : ateliers de pratiques de création à partir des collections (travail collectif et de longue durée).

L'Atelier du patrimoine propose des visites et ateliers aux collèges et lycées qui peuvent être accompagnés de cahiers pédagogiques adaptés à leurs programmes.

TEMPS LIBRE

Dans le but de poursuivre les actions éducatives durant tous les temps de l'enfant, de permettre la poursuite des acquisitions, des expériences qui favorisent le bien-être, l'épanouissement de l'enfant et du jeune.

1. Apporter un soutien (financier, logistique) aux associations qui œuvrent dans le champ éducatif en matière culturelle.

Former des relais culturels dans le tissu associatif par les établissements culturels.

2. Développer des actions en direction des familles.

« Vacances au musée » : ateliers pédagogiques mis en place pendant les vacances scolaires et certains mercredis à destination des individuels.

Au musée du vieux Nîmes : support de visite mis à disposition des visiteurs permettant de jouer en famille en l'absence d'un atelier encadré par une médiatrice.

L'Atelier du patrimoine organise des séances (en partenariat avec l'Office de Tourisme) pour les individuels les mardis et jeudis pendant les vacances scolaires autour de la découverte d'un monument historique, d'une architecture contemporaine, par le biais de jeux sur place et /ou d'activité à l'atelier (modelage, conception de volumes, arts plastiques, etc.).

Carré d'art : mise en place de parcours-découverte ludique des œuvres de la collection avec un livret disponible pour les familles qui visitent librement l'équipement.

3. Développer des actions en direction des associations encadrant des enfants et des jeunes durant le temps libre

Les ateliers et visites sont ouverts aux centres de loisirs et associations (lorsque ces derniers les honorent) sur rendez-vous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'Atelier du patrimoine accueille les associations des quartiers périphériques généralement le mercredi. Les animations sont choisies pour s'inscrire dans le temps des loisirs ainsi que dans le projet éducatif de l'association.

Une attention particulière est portée sur le caractère ludique durant ce temps de loisirs avec le souci de distinguer clairement l'offre « loisirs » de l'offre éducative en temps scolaire.

NB Un chapitre temps libre est dédié plus particulièrement au temps libre.

TEMPS PERISCOLAIRE : quelles perspectives avec la réforme des rythmes ?

Objectifs généraux pour le temps périscolaire :

- S'inscrire, pour ce qui est du temps périscolaire dans les objectifs du PEDT : principes généraux à débattre - continuité éducative ; articulation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; soutien à la parentalité ; attention aux territoires ; etc.
- Pouvoir répondre aux parents qui souhaitent récupérer leurs enfants à 15h45, considérant que la réforme des rythmes scolaires doit permettre aux enfants de pouvoir bénéficier de plus de temps libre en famille.
- Pouvoir répondre aux parents qui souhaitent récupérer leurs enfants après un court temps de garde, avec des activités éducatives douces, sans inscription à des activités mises en place dans l'école : activités lecture libre dans BCD, jeux traditionnels dans la cour, etc. Pour ce faire, proposer un accueil accessible financièrement à toutes les familles.
- Pouvoir mettre en place un temps de goûter, très apprécié dans les écoles maternelles, un temps éducatif fort où l'enfant développe son équilibre personnel.
- Pouvoir mettre en place des activités éducatives fortes dans certains territoires, complémentaires à l'école, qui sollicitent l'enfant mais qui ne pèsent pas sur son équilibre (activités échecs, chant, conte, etc.).
- Pouvoir répondre aux parents toujours plus ambitieux pour leurs enfants qui souhaitent un temps de remédiation ou un temps d'études après l'école, accessible financièrement à tous.

Dans le domaine culturel, on peut envisager de :

- créer des outils pédagogiques et mallettes en vue de délocaliser certaines activités dans les écoles durant le temps périscolaire ;
- former des animateurs afin qu'ils puissent intervenir durant le temps périscolaire ;

- accueillir des enfants, durant le temps périscolaire, dans les établissements qui sont à proximité des structures (médiathèque Marc Bernard, centre Jean Paulhan, musées, conservatoire, atelier du patrimoine, etc.) ;
- programmer dans les établissements scolaires des interventions d'animateurs nécessitant peu de matériel : éveil musical (percussion, chant), expression corporelle (danse, cirque), échecs, etc.

Ateliers du patrimoine/ Réflexion sur la création d'une mallette pédagogique. Fac-similés et réductions de pièces se trouvant dans les collections.

Avec l'atelier du patrimoine il est envisageable de proposer des jeux : jeux romains , jeu de l'oie, des 7 familles, Memory ou domino portant sur l'histoire, les monuments, l'architecture et l'organisation urbaine de Nîmes, ainsi que des ateliers ayant pour thème l'architecture de l'école, la découverte de l'environnement urbain proche de l'école, etc.

Paloma : Proposition d'un cycle de 6 semaines, soit 6 séances d'une heure sur un mois et demi, pour les élèves écoles A Camus et Courbessac, situées à proximité de l'équipement - rencontre avec un artiste accueilli en résidence, séance d'échanges autour de sa culture musicale (écoute, visionnage de clips), reconnaissance des principaux instruments de musique, écriture de textes, de textes en musique, etc.

Théâtre de Nîmes : Proposition d'organiser trois cycles d'initiation de 6 séances d'une heure pour les élèves des écoles qui auront assisté à une représentation théâtrale durant le temps scolaire (prolongement et développement de l'activité).

Conservatoire de musique et de danse : Pendant l'activité du temps périscolaire, le conservatoire peut proposer aux enfants qui font partie du projet « orchestre à l'école » un atelier d'initiation musicale (chants, rythmes et découverte de l'écriture musicale).

V Actions dans le domaine de la concertation sur les actions éducatives

Objectifs

Améliorer la cohérence et la pertinence des actions éducatives dans le domaine artistique et culturel en permettant une coopération entre les acteurs de l'éducation artistique et culturelle (Directions Culture, Education, DIVAQ, Jeunesse ; CAF, DDCS, CUCS Ville et Agglomération, fédérations de parents d'élèves, Education Nationale, associations, etc.).

Actions

Rendre pérenne la commission Culture, née de la concertation PEL et ayant initié une première réflexion en commun sur la culture et l'enfant et le jeune.

Animation de cette commission : la direction Culture de la Ville ; réunions biannuelles, réunions en interne Ville et réunions avec les partenaires extérieurs.

Objectifs :

- Partager sur les actions mises en place, construire des outils d'évaluation permettant une adaptation sur le long terme des actions aux besoins des enfants et des jeunes.

- Répondre à une demande de tous les partenaires : envisager la rédaction d'un registre listant tous les services développant des actions dans le champ éducatif/Thématique Culture/Education, permettant à la fois l'information des différents acteurs et l'orientation des familles rencontrées.

DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A LA CULTURE SCIENTIFIQUE

I Contexte et enjeux

Notre société est confrontée à une crise écologique, sociale, sanitaire et économique. Elle doit prendre conscience que son avenir passe par une remise en cause de ses modes de vie, de production, de consommation et de « vivre ensemble ».

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une des réponses à cette prise de conscience.

Proximité avec la nature, pédagogies participatives et culture scientifique sont des bases de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), qui vise à éveiller l'esprit d'initiative pour agir et vivre ensemble, permet également d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

Elle doit aider les élèves à mieux percevoir :

- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres ;
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement et s'appuie sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en particulier dans les domaines de compétences 3, « culture scientifique et technique », 5, « culture humaniste », 6, « compétences sociales et civiques » et 7, « autonomie et initiative ».

Elle nécessite de nouvelles approches scientifiques, éthiques et pédagogiques.

La culture scientifique

Les sciences expérimentales et les technologies ont pour objectif de comprendre et de **décrire le monde réel**, celui de la nature, celui construit par l'Homme ainsi que les changements induits par l'activité humaine. Les connaissances et les compétences sont acquises dans le cadre d'une démarche d'investigation, qui développe la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique.

À l'école élémentaire, l'enseignement des sciences expérimentales et des technologies apprend aux élèves à être responsables face à l'environnement, au monde vivant, à la santé.

Au cycle 2, dans le domaine de la découverte du monde, les élèves apprennent à se repérer dans l'espace et le temps, ils découvrent le monde du vivant, de la matière et des objets.

Au cycle 3, les enseignants initient les classes aux sciences expérimentales et aux technologies.

La loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 définit l'éducation à l'environnement.

Face aux défis environnementaux du XXIème siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'environnement sur l'ensemble de leur cursus scolaire.

- Viser à nourrir la réflexion des élèves sur les grands enjeux environnementaux comme la qualité de l'air, les changements climatiques, la gestion des ressources et de l'énergie ou la préservation de la biodiversité.
- Sensibiliser aux comportements éco responsables et aux savoir-faire qui permettront de préserver notre planète en faisant évoluer notre manière de vivre et de consommer.

La culture scientifique et technologique prépare le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux.

Sa diffusion doit également permettre à la France de conforter son avance scientifique, son tissu industriel, son potentiel économique, sa capacité d'innovation et sa compétitivité en formant les techniciens, chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs de demain.

- Développer à l'école, pendant le temps scolaire et périscolaire, une politique de promotion de la science et de la technologie.

- Développer les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique (laboratoires de recherche, ingénieurs, entreprises, musées, monde associatif, etc.).

- Faire en sorte que de plus en plus d'élèves, notamment de filles, au cours et à l'issue de leur parcours, souhaitent s'engager dans les carrières scientifiques et techniques.

Par l'évolution des pratiques pédagogiques, une attention particulière sera portée au renforcement de l'attractivité des enseignements scientifiques et technologiques pour susciter un plaisir d'apprendre et de pratiquer ces disciplines.

Articulation au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

En mathématiques, en s'appuyant sur la maîtrise du calcul et des éléments de géométrie, l'élève apprend à mobiliser des raisonnements qui permettent de résoudre des problèmes.

En ce qui concerne la culture scientifique et technologique, l'élève devra être capable de :

- pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner ;
- manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter ;
- mettre à l'essai plusieurs pistes de solutions ;
- exprimer et exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit ou à l'oral ;

- maîtriser des connaissances dans divers domaines comme la structure et le fonctionnement de la Terre et de l'Univers :
 - o la matière et ses propriétés physiques, l'énergie ;
 - o les caractéristiques du vivant (cellule, biodiversité, évolution des espèces) ;
 - o la conception, la réalisation et le fonctionnement des objets techniques.

Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire. Dans le domaine considéré, l'enfant/le jeune va développer des compétences sociales et civiques puisqu'il va découvrir avec l'éducation au développement durable des valeurs de solidarité et de responsabilité.

Développer l'autonomie et l'initiative

Elles sont favorisées par des pédagogies actives et participatives, comme la **pédagogie de projet**, qui permet de rendre les participants acteurs de leur apprentissage, de devenir des citoyens actifs et réflexifs, notamment en faveur de l'environnement et dans leur cadre de vie (quartier, village, etc.), en axant ces derniers sur des problématiques socio-environnementales locales.

L'autonomie constitue le rouage qui structure cette démarche et constitue en soi un des objectifs de la pédagogie de projet.

La troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable, incite les établissements à mettre en place la **démarche globale de développement durable** en combinant, autour d'un projet de développement durable, les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, ainsi que l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat (Eco-Ecole, etc.).

L'autonomie et l'initiative passent aussi par la valorisation des projets et leur présentation à d'autres publics.

Autres compétences pouvant être développées au cours des différentes actions éducatives menées en direction des enfants et des jeunes : mieux maîtriser le langage, expliquer ce que l'on fait, échanger, apprendre un nouveau vocabulaire, etc.

Culture humaniste

L'éducation à la solidarité internationale et au développement, visant à donner aux élèves des clés de compréhension des grands déséquilibres planétaires et à encourager leur réflexion sur les moyens d'y remédier, participe pleinement à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.

En progressant dans la culture scientifique, l'enfant et le jeune accèdent à une culture humaniste.

Articulation avec les dispositifs locaux

La Ville de Nîmes, par délibération en date du 17 décembre 2011, s'est engagée en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable : tous les publics sont ciblés, dont le public scolaire.

Depuis l'année 2012, le service environnement est **relais « éco-école »** auprès des établissements s'impliquant dans cette même démarche, identique à la démarche globale de développement durable soutenue par la DASEN.

L'éducation à l'environnement est une compétence partagée entre la Ville de Nîmes et la communauté d'agglomération.

II Objectifs poursuivis dans le champ éducatif par les acteurs spécialisés dans l'éducation à l'environnement ou dans l'appropriation d'une culture scientifique : ces objectifs ont été explicités au cours des réunions de concertation entre les différents acteurs.

1. Développer la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique, dès le plus jeune âge, par l'expérimentation.
2. Favoriser l'ouverture sur le monde immédiat et plus large :
 - a. Amener l'enfant et le jeune à connaître son environnement proche.
 - b. Amener l'enfant à recréer un lien avec la nature.

- c. Amener les enfants et les jeunes à mieux ressentir, connaître, comprendre et appréhender ce qui les entoure.
 - d. Amener les enfants et les jeunes à s'approprier leurs espaces de vie, à les respecter.
 - e. Nourrir la réflexion des élèves sur les grands enjeux environnementaux.
 - f. Développer les compétences langagières des enfants et des jeunes en les faisant s'exprimer sur ce qu'ils font.
 - g. Apprendre à projeter ses actions dans le temps, en maîtrisant les relations de cause à effet.
 - h. Amener les enfants et les jeunes à se sentir autonomes et responsables.
 - i. Amener les enfants à agir de manière responsable sur leur environnement.
3. Faire de la visite dans les différents sites (muséum, planétarium, espaces naturels, etc.) un moment de plaisir et un moment de valorisation de l'élève : favoriser l'accès des différents sites aux jeunes durant tous les temps ; permettre l'accès des lieux ressources aux enfants et aux jeunes de l'éducation spécialisée.
 4. Favoriser des moments de partage de ces apprentissages, notamment avec les familles.
 5. Promouvoir l'intérêt des apprentissages scientifiques en direction de tous les publics ; favoriser au cours de journées « portes ouvertes » l'accès de tous dans les sites et lieux ressources (enfants et familles, parents et enfants).
 6. Faire se rencontrer jeunes et acteurs du monde scientifique et de milieux de vie différents.
 7. Favoriser l'acquisition d'une démarche scientifique fondée sur une pédagogie active, des contenus rigoureux et adaptés.
 8. Favoriser la formation de tous les acteurs à l'éducation au développement et à la culture scientifique ; développer la transmission.
 9. Favoriser entre tous les acteurs le partage d'informations, la lisibilité des offres éducatives proposées sur cette thématique, durant tous les temps ; construire des parcours « éducation à la culture scientifique et éducation au développement durable ».
 10. Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :
 - a. Favoriser la coopération et l'entraide.
 - b. Favoriser la prise en charge de responsabilités.
 - c. Développer la notion de solidarité, de partage et d'échange.

III Développer des actions dans les temps scolaire et libre, qui prennent en compte les objectifs fondamentaux réaffirmés dans la loi de refondation de l'école et la nécessité de répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

1 Favoriser la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique

Dès la petite enfance, l'enfant doit pouvoir, durant tous les temps, développer cet esprit de curiosité :

- Se Questionner sur son environnement proche (l'air, les arbres de la cour, etc.) jeux, pratique des jeux mathématiques, des défis mathématiques et scientifiques, pratique des échecs, etc.

- Sorties sur le terrain, découvertes nature, « land art », etc.

- Travail de groupe, confrontation et mise en commun des connaissances, théories, etc.

2 Connaître son environnement et d'autres plus lointains

Dès l'école maternelle, il s'agit :

- d'entrer dans une perspective de familiarisation pratique avec le monde environnemental ;
- de développer chez les jeunes un rapport scientifique au monde, de générer une conversion de leur regard ;
- de ne pas se satisfaire de réponses toutes prêtes, de chercher à entrer dans la société technique, de rechercher des solutions en les mettant à l'épreuve.

Le vivant

- **la diversité du règne animal - animaux de la ferme, animaux du monde, animaux de la préhistoire**
- **le végétal : botanique**
- **les insectes**
- **les relations entre les êtres vivants**

Les caractéristiques du vivant, (cellule, biodiversité, évolution des espèces) :

- **la reproduction**
- **l'infiniment petit**

Connaissance de son environnement proche :

La garrigue, la plaine des Costières, la plaine du Vistre, le milieu urbain, les plantes de ma rue, les oiseaux de l'école, les insectes de la cour, etc.

Les constellations, le système solaire...l'infiniment grand

La matière et ses propriétés chimiques, l'énergie.

3 Concevoir, réaliser et faire fonctionner des objets techniques

- Jardiner, utiliser les outils de la ferme.
- Découvrir des activités comme la pêche.
- Observer le soleil au moyen de filtres spéciaux.
- Manipuler du matériel de capture, de collecte et d'observation.
- Utiliser un microscope.
- Savoir observer.
- Expérimenter, démontrer.
- Développer ses compétences langagières : exprimer ce que l'on observe, ce que l'on expérimente, développer son vocabulaire ; développer des compétences comportementales : savoir écouter, savoir respecter ce que dit l'autre.

4 Nourrir la réflexion des élèves sur les grands enjeux environnementaux, sur le cycle de la vie et sur les sociétés humaines

- Qualité de l'air.
- Changements climatiques.
- Notion d'écosystème.
- Gestion des ressources/ énergie : appréhender ces notions pour permettre une réflexion sur nos choix de consommation, rendre l'enfant conscient qu'il peut agir sur son environnement.
- Sensibilisation à la biodiversité.
- Faire découvrir la biodiversité aux habitants des bords de la Méditerranée française.
- Faire percevoir la dimension historique de la biodiversité.
- Prendre appui sur les collections préhistoriques : comprendre la valeur universelle de la parure ; la vie des hommes à l'époque néolithique.

5 Sensibiliser aux comportements éco responsables et aux savoir-faire qui permettront aux enfants et aux jeunes, à leur âge et à l'âge adulte, de contribuer à la préservation de notre planète en faisant évoluer manières de vivre et postures de consommation

- Sensibilisation au tri et au compostage : sensibiliser les enfants à l'impact de leurs gestes quotidiens sur l'environnement - travail sur les thématiques suivantes : le tri, le traitement des déchets, la réduction des déchets.
- Sensibilisation à l'énergie - économies d'énergies, chauffage urbain, transition énergétique.
- Sensibilisation au risque d'inondation torrentielle : aider les enfants à comprendre le risque, les problèmes de responsabilité et de sécurité ; transmettre une culture du risque ; participer à la réduction de la vulnérabilité de nos territoires.
- Développer et accompagner les démarches globales de développement durable dans les établissements scolaires (éco-école, agenda 21 scolaire, etc.).
- Sensibilisation aux conséquences des habitudes alimentaires - apprendre à se nourrir en découvrant les circuits de production, l'impact sur la nature et sur la santé.

6 Promouvoir le développement durable, l'environnement, la science et la technologie, organiser des journées événements

- Fête de la science.
- Semaine du développement durable.
- Journée départementale de l'Education à l'environnement (valorisation des projets scolaires en environnement).
- Journée du pastoralisme.
- Développement de temps d'animation réguliers.

7 Faire se rencontrer élèves et acteurs du monde scientifique et technologique

Démystifier la notion de chercheur, favoriser l'émergence de passions en donnant à voir et à comprendre.

Techniciens, scientifiques, ils peuvent tous être des médiateurs - permettre à l'enfant de se révéler (agents du site de recyclage des déchets, agents des Espaces Verts de la Ville, scientifiques renommés, etc.).

8 Donner l'envie de pratiquer les disciplines scientifiques, de protéger la planète et ses habitants, dont l'homme : favoriser dans la découverte ces moments de plaisir, d'éveil sensoriel dans la nature et à l'approche de la nature

Développer la découverte et la protection de la nature en ville.

Pour certains enfants et pour certains jeunes habitant la Ville, le contact avec la nature doit être valorisé : plaisir d'être en plein air, contact avec les animaux, avec la faune et la flore, plaisir de prendre le temps de découvrir au rythme de la nature.

Intérêt de rencontrer la nature autrement qu'au travers d'un écran de télévision ou d'ordinateur. Faire connaître la nature, la comprendre, c'est donner envie de la protéger.

La nature est source de connaissance mais également source de bien-être : *Une étude publiée en 2008 dans le « Journal of attention disorders », les enfants atteints de troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité qui, non médicamenteux, faisaient une marche de 20 minutes dans un espace vert recouvraient une capacité de concentration se rapprochant de celles d'enfants sans trouble.*

(Source : « Perdus sans la nature » de François Cardinal - Ed. Québec Amérique)

Donner la possibilité d'une expérience espace clos, musée/sortie en extérieur, espace proche de découverte/espace plus lointain.

IV Des sites et des lieux ressources

Sites ressources : Ferme-école, Muséum d'Histoire naturelle et de préhistoire/ Planétarium/Ecole de l'ADN, espace du Mas Boulbon.

Lieux ressources : jardin dans les écoles, jardin de la Fontaine, Bois des Espeisses, Domaine d'Escattes, Clos-Gaillard, Domaine de la Bastide, jardins pédagogiques.

a) Ferme-école

Circulaire 2001 - la ferme-école : proposer des approches pédagogiques variées

Qu'elle soit en zone urbaine, périurbaine ou rurale, dite "d'animation" ou "agricole", la ferme pédagogique est un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement. Elle permet des approches variées : sensible, sensorielle, scientifique, créative, ludique, et permet aussi d'ancrer l'enseignement dans le réel et le concret.

De la découverte du vivant/éveil sensoriel à la découverte des activités autour de la gestion de la ferme où l'enfant devient acteur, manipule des outils de la ferme, jardine, soigne les animaux, échange avec les autres.

b) Muséum d'Histoire naturelle et de préhistoire/planétarium/Ecole de l'ADN

Le Muséum est un outil pédagogique de culture scientifique. Il assure une mission de diffusion des connaissances sur l'Homme, la Nature, l'Univers et leurs interrelations.

Proposition d'ateliers aux scolaires de la maternelle à l'université.

Au-delà de l'enjeu : apprendre à visiter un musée et ses collections, savoir découvrir et comprendre une exposition (contenu et forme), le service propose sa collaboration aux enseignants pour la préparation d'une visite de classe, pour l'adaptation d'un atelier à un projet spécifique, pour la conception et la mise en œuvre d'un projet de classe ou d'un projet d'école.

De la découverte du vivant, « voir par exemple les animaux en vrai » en prenant appui sur les collections du musée, qui témoignent de la diversité du règne animal ou « voir des étoiles » au planétarium, à la prise de conscience d'une réalité historique - la vie d'un village à l'époque néolithique par exemple -, de faits sociétaux - le fait de se coiffer, de se tatouer, est un acte à la fois individuel et social, qui répond à des modes et à des codes sociétaux connus depuis la préhistoire.

Des cycles spécifiques autour de la Garrigue et de la Camargue sont proposés aux classes. Le Muséum organise des expositions temporaires sur des sujets d'actualité ouvertes au grand public et aux scolaires - expositions s'accompagnant de visites guidées, voire d'ateliers scientifiques.

Chaque premier mercredi du mois, se déroule « l'Atelier du p'tit naturaliste », qui accueille les enfants de 7 à 12 ans sur des thématiques changeant tous les mois.

Le Muséum est un partenaire de l'Education nationale. A ce titre, il participe aux travaux du groupe départemental « Sciences ».

c) Espace Boulbon

Des cycles spécifiques autour de la Garrigue et de la Camargue sont proposés aux classes.

Accueil de loisirs de la Ville de Nîmes, lieu ressources ouvert durant le temps scolaire et le temps libre.

Classes vertes durant le temps scolaire : les enfants sont accueillis sur quatre jours ou huit jours avec leur enseignant. Le projet a été réalisé conjointement entre les animateurs et l'enseignant.

Découverte du vivant, en prenant appui sur l'environnement immédiat du site, sur un temps d'apprentissage plus long, permettant à la fois de favoriser le « vivre ensemble » et l'approfondissement des connaissances, des expérimentations.

c) Espaces verts de la Ville

De la visite libre qui permet de découvrir les plantes ayant une histoire dans notre région à la visite guidée, avec animation permettant de sentir, de voir et de toucher, de comprendre le cycle de vie des plantes, le rôle du jardinier, l'histoire des jardins, etc.

Les différents milieux de territoire

Espaces naturels de la Ville

Principalement des espaces de garrigue, ils répondent à de multiples objectifs :

- découverte du vivant (faune et flore) ;
- découverte de l'histoire et du patrimoine local ;
- place et impact de l'homme dans et sur son environnement ;
- développement du lien avec la nature ;
- apprentissage du respect du travail d'autrui.

Le milieu urbain

Découverte du bruit, de la biodiversité ; il est un milieu à part entière à étudier comme tel et permet de mettre l'homme au milieu de son environnement principal.

Une approche sensorielle de ce milieu permet de le découvrir d'une manière différente, plus ludique.

La démarche scientifique y tient toute sa place à travers notamment l'étude de la biodiversité.

Se déplacer ailleurs : une possibilité à ne pas exclure - classes de découverte, projets d'école impliquant un déplacement hors des limites de la commune, un temps plus long hors classe et loin du domicile - pour un apprentissage du « vivre ensemble » et de l'immersion dans un milieu différent, pour pouvoir apprendre mieux, à un autre rythme.

d) Les jardins pédagogiques dans les écoles et à l'espace Boulbon, des espaces qui peuvent être utilisés pendant tous les temps de l'enfant

Objectifs

- Disposer d'un outil pédagogique sur site pour assurer une animation autour de ce thème tout au long de l'année.
- Eduquer les enfants à l'environnement à travers une activité pratique et ludique ; favoriser le vivre ensemble, la manipulation, l'expérimentation.
- Faire connaître des espèces végétales, des légumes anciens, des goûts nouveaux aux enfants (goûter des légumes crus, etc.).

- Donner envie aux enfants de manger des légumes et des fruits.
- Faire prendre conscience aux enfants du cycle de vie du monde végétal et du cycle des saisons à travers des exemples concrets.
- Aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes (ex : les tomates ne poussent pas en décembre) et l'impact du non respect de cette saisonnalité dans l'alimentation, sur l'environnement (cultures hors sol, serres chauffées, ravageurs, impact énergétique, transport, etc.).
- Aborder la gestion de l'eau - et les économies d'eau - à travers son utilisation dans le jardin.
- Aborder la gestion des déchets à travers le compostage des déchets végétaux issus du jardin.
- Apprendre l'importance de l'équilibre naturel et les liens entre cultures, auxiliaires, ravageurs et maladies.
- Aborder l'histoire des jardins : *articulation culture scientifique, éducation au développement durable, éducation artistique et culturelle.*

Dans la mesure où il est nécessaire de prévoir l'entretien du jardin pendant les périodes de congé scolaire, notamment l'été, et de vérifier auprès des employés municipaux la conduite à tenir, une réflexion sur la continuité éducative s'impose.

V Développer des actions qui permettent des échanges entre acteurs développant des projets dans le domaine de l'éducation à la culture scientifique et au développement durable

1 Rendre pérenne une commission « Education à l'environnement et au développement durable, à la culture scientifique », qui se tiendrait deux fois par an, une commission ouverte à tous les partenaires de la Ville (CAF, DASEN, DDCS, CG) avec une instance technique constituée par les services Ville et Agglo ; réunion deux fois par an.

Le rôle de cette commission serait de faire vivre les objectifs du PEDT : échanges avec les partenaires ; travail autour de l'information et de la communication en direction de la communauté éducative, des associations ; mise en place de critères d'évaluation, évaluation des actions existantes, évaluation des pratiques et des projets.

2 Elaboration d'un parcours « Education à l'environnement et au développement durable, à la culture scientifique » qui permettrait de donner plus de cohérence aux propositions qui sont faites pendant tous les temps, dans ce domaine d'activité, du temps de la petite enfance au temps du collège.

3 Une attention sera portée aux transports utilisés par les enfants quand ils se déplacent vers les sites et lieux ressources - une évaluation du nombre de transports utilisés par les enfants pour se rendre dans les lieux et sites ressources et de leurs coûts sera menée ; des choix cohérents devront être opérés.

CONSTRUCTION/EQUIPEMENT DES LIEUX EDUCATIFS

Aménagement des accueils collectifs : lieux d'accueil Petite enfance, écoles, accueils de loisirs

Enjeux

- Prendre en compte la sensibilité forte des enfants et des jeunes à leur environnement, notamment, pour les plus jeunes d'entre eux, la découverte de l'espace collectif que représente le lieu éducatif, premier lieu de vie après le lieu de vie familial.
- Prendre en compte le fait que l'environnement n'est pas étranger à l'activité éducative et que la construction et l'équipement des espaces éducatifs participent à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes.
- Prendre en compte le fait que le cadre influence la vie de l'espace éducatif et sa place dans la cité, la relation affective entre l'enfant, le jeune, les parents et l'espace éducatif.
- Assurer dans les constructions et réhabilitations la flexibilité des espaces et des installations techniques pour minimiser les surcoûts d'adaptation permanente aux exigences nouvelles d'accueil et d'apprentissage.
- Prendre en compte les constantes évolutions qui touchent le champ éducatif dans la réalisation des lieux éducatifs et dans leur équipement ; anticiper sur les attentes du futur.
- Répondre à la pression de la croissance démographique sur notre territoire, des flux de population à l'intérieur du territoire.

Objectifs

- Créer un environnement favorable à l'éveil des enfants, à leur épanouissement quand ils sont accueillis dans des structures collectives, environnement qui leur permette d'être ouverts aux apprentissages, et au « vivre ensemble ».
- Créer un environnement favorable aux adultes, qui leur permette de prendre en charge les enfants et les jeunes dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et d'assurer leur mission d'éducateurs toujours en évolution.

- S'assurer que les conditions d'accueil physique de l'enfant et du jeune dans des structures collectives contribuent à leur réussite scolaire et éducative.
- Prendre en compte l'importance de l'espace dédié à l'enfant et au jeune comme étant :
 - un espace repère dans l'univers de l'enfant : espace familial/espace crèche/espace école/espace accueil de loisirs ;
 - un espace, lieu des séparations et des retrouvailles avec la famille ;
 - un espace où l'enfant ou le jeune grandit ;
 - un espace, lieu de l'éveil, de l'épanouissement ;
 - un espace, lieu d'apprentissage, lieu d'expression.
- Inscrire les équipements Petite enfance et Enfance Jeunesse dans l'environnement sociétal actuel : créer des espaces connectés et dotés des outils numériques nécessaires aux pratiques pédagogiques innovantes.

Actions

Actions dans le domaine de l'amélioration de la qualité du bâti

Formaliser un référentiel des usages, outil de travail commun entre les directions de l'Education et de la Construction de la Ville de Nîmes pour définir et anticiper sur les usages.

Mettre en place un plan de rénovation des structures Petite enfance, des écoles, des centres de loisirs, des restaurants scolaires rénovés.

Mettre en place un plan de sécurisation des lieux d'accueil Petite enfance/Enfance/Jeunesse.

Développer une culture d'usage des bâtiments scolaires grâce aux campagnes éco-citoyennes.

Construction et reconstruction d'écoles

- Répondre aux besoins d'extension, de création de locaux scolaires, de lieux d'accueil Petite enfance, d'espaces collectifs de loisirs.

- Engager des démarches partenariales nécessaires entre tous les acteurs : éducateurs, urbanistes, architectes, techniciens, familles, pour évaluer les besoins, proposer des aménagements qui permettent aux uns de remplir leurs missions éducatives, aux autres d'assurer le meilleur fonctionnement de l'école, aux enfants et aux jeunes de s'épanouir en évoluant en toute sécurité.

- Améliorer le dialogue entre constructeurs, utilisateurs et mainteneurs pour mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes et anticiper sur les dysfonctionnements en phase d'utilisation-exploitation.

- Inscrire le lieu d'accueil dans un quartier, dans un territoire.
- Travailler à la sécurisation de l'espace et de ses abords immédiats.
- Répondre aux exigences en matière de construction durable - 5 enjeux :
 - Préserver les ressources naturelles.
 - Lutter contre le réchauffement.
 - Préserver le confort et la santé des utilisateurs.
 - Développer la cohésion sociale et la solidarité.
 - Prendre en compte la maintenance.
- Créer des établissements connectés avec diffusion du réseau Internet dans l'ensemble des espaces des bâtiments.

Actions dans le domaine de l'amélioration de la qualité du mobilier et des fournitures scolaires

- Contribuer à l'adaptation du mobilier scolaire aux besoins des enfants et des éducateurs.
- Contribuer à ce que les enfants et leurs éducateurs puissent disposer de fournitures scolaires faites de matériaux sains, qui ne nuisent pas à leur santé, des fournitures scolaires gratuites pour les parents, adaptées aux besoins des élèves pour la réussite de leurs apprentissages.
- Proposer des campagnes éco-citoyennes sur l'utilisation du papier, la récupération des fournitures non utilisées, etc.

Aménagement des accueils collectifs : lieux d'accueil Petite enfance, écoles, accueils de loisirs

Actions dans le domaine de l'équipement numérique des lieux éducatifs

Lutter contre la fracture numérique en permettant l'équipement numérique des lieux éducatifs.

Enjeux

Le plan « France Numérique 2012 » : l'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société.

Permettre l'accès à tous ne suffit pas si les citoyens ne cherchent pas à s'y raccorder ou n'en exploitent pas les potentialités.

L'élève doit donc acquérir la « culture numérique » définie en décembre 2006 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne comme l'une des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école souligne : *« l'école doit aujourd'hui pleinement entrer dans l'ère du numérique »*.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser cet apprentissage.

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La fracture numérique ne concerne plus uniquement l'accessibilité physique d'un ordinateur et de l'Internet à domicile et à l'école. Les usages que les élèves font des TICE, leurs attitudes à l'égard de l'informatique et leur degré de confiance en eux en informatique doivent être aussi développés.

Les TICE peuvent ainsi constituer un élément d'atténuation des inégalités devant l'école en renforçant le suivi individualisé des élèves et en favorisant l'implication des parents dans le suivi scolaire.

Sur le territoire gardois, dans le cadre du **Projet académique 2013-2016 : priorité au numérique**.

Actions

- Poursuivre l'équipement « accompagné » des écoles publiques nîmoises.
- Créer des espaces publics numériques (EPN).
- Développer un environnement numérique de travail (ENT) en partenariat avec l'EN.
- Favoriser l'équipement des lieux éducatifs ouverts durant les temps périscolaire et libre.
- Développer des projets éducatifs qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences en matière de techniques usuelles de la communication et de l'information.
- Favoriser la formation des personnels en face à face avec les enfants durant les temps périscolaire et libre - accompagner toute la communauté éducative afin de faciliter son appropriation des TICE.
- Encourager l'autonomie et la créativité des enseignants dans la production des ressources et mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des ressources pédagogiques ainsi que des plates-formes collaboratives de travail.
- Poursuivre les actions de formation à l'informatique pour les adultes qui sont en même temps des parents dans les associations de loisirs de proximité, dans les médiathèques.
- Impliquer les parents grâce aux nouvelles technologies dans le suivi scolaire et éducatif de leurs enfants.
- Créer des contenus dans les projets éducatifs destinés à former les élèves, les enfants et les jeunes à un usage responsable d'Internet - thèmes abordés : un recul critique à l'égard des sources d'information ; les virus informatiques ; la protection des données privées ; la loi régissant la propriété intellectuelle ; les dangers des paris en ligne ; etc.

TEMPS PERISCOLAIRE

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé sur place, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés, Contigu au temps scolaire, il peut se situer, le matin avant la classe, le midi après la classe et le soir après la classe.

Les activités périscolaires, comme les activités extrascolaires, s'inscrivent dans le cadre de la politique d'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales. Elles se situent dans une vision globale de l'intérêt de l'enfant et de l'articulation des temps de vie.

Il s'agit de :

- aider les familles à mieux concilier leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie sociale ;
- favoriser l'épanouissement de l'enfant ;
- favoriser le lien social et la cohérence sociale ;
- favoriser la cohérence éducative autour de l'enfant ;

Avec l'application de la réforme des rythmes scolaires, il est prévu de mettre en place, à Nîmes, des **accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)** sur l'ensemble des 83 écoles de la ville à compter de septembre 2014, afin de répondre à l'ensemble de ces exigences.

Les ALAE constituent un cadre d'accueil et de prise en charge généraliste des enfants à partir, notamment, de la fin des heures de classe de l'après-midi. Ils s'articuleront également avec les autres activités, dites de soutien scolaire ou d'accompagnement scolaire, mises en place sur ce créneau horaire :

- dispositifs Education Nationale (Accompagnement éducatif, APC) ;
- dispositifs à financements partagés (CLAS, PRE, PEL) ;
- actions des associations ;
- dispositifs de soutien scolaire au sein de l'école (études) ;
- ateliers spécialisés (arts plastiques, musique, théâtre, patrimoine, informatique, anglais, etc.).

I Objectifs généraux propres aux ALAE

Mettre en place des structures d'accueil dans les écoles après le temps de la classe, accessibles pour toutes les familles sur une amplitude d'ouverture de l'école de 7h30 à 18h30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi et de 7h30 à 12h30 le mercredi.

La participation demandée est de 5€ par famille et par an pour l'accueil en ALAE, avant l'école le matin, durant la pause méridienne et après la classe dans l'après-midi.

II Les objectifs éducatifs généraux propres aux ALAÉ.

Favoriser la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire par l'élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs de la ville (PEDT) et le projet d'école.

Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation :

- les enfants apprennent à vivre ensemble ;
- l'enfant identifie les valeurs du groupe et la différence entre ses membres ;
- l'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.

Permettre à l'enfant d'accroître son autonomie, d'agir, de penser.

Permettre à l'enfant de développer sa motricité.

Associer les enfants à l'aménagement de la cour et à son organisation pour une meilleure diversité des activités, des échanges et de la créativité.

Respecter les rythmes de vie de l'enfant et garantir sa sécurité :

Le temps périscolaire doit s'adapter, autant que possible, à ses rythmes et besoins, et non l'inverse. Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme.

Respecter les affinités entre enfants, garantir le calme, instaurer des rituels et un climat familial et équitable, créer des liens de confiance.

III Les personnels chargés du fonctionnement des accueils de loisirs associés à l'école : garants de la continuité éducative temps familial/ temps périscolaire/temps scolaire et de la qualité du projet éducatif du temps périscolaire

Chaque ALAÉ déclaré est constitué d'une équipe composée :

- ✓ d'un référent des temps périscolaires ;
- ✓ d'un adjoint au référent des temps périscolaires ;
- ✓ des ATSEM ;
- ✓ des accompagnateurs des temps périscolaires.

Taux moyen d'encadrement en maternelle : 1 adulte pour 10 enfants - jusqu'à 14 au regard des accords entre le Ministère de l'Education nationale et la CNAF.

Taux moyen d'encadrement en élémentaire : 1 adulte pour 14 enfants - jusqu'à 18.

Les référents des temps périscolaires (titulaires du BAFD) et/ou adjoints de l'ALAE (titulaires du BAFA) ont pour mission de gérer le personnel ainsi que l'organisation générale des ateliers et des temps d'animation dans le cadre des ALAE et des rythmes scolaires.

Ils assurent le lien quotidien avec la direction de l'école, les enseignants et les familles.

Ils s'emploieront à initier des activités qui permettront aux enfants de développer les 7 compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ils développeront une mission de relais indispensable, en particulier pour gérer les absences et les inscriptions des enfants - vérifier, contrôler, pointer et s'assurer la sécurité des enfants pendant les temps périscolaires.

Ils seront attentifs à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à l'école maternelle :

- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos (sieste).
- Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école.
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire.
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

IV Les différentes séquences du temps périscolaire

→ ACCUEIL du MATIN

Le service ALAÉ du matin est un temps d'accueil. Il assure le moment de transition entre famille et école.

Les accompagnateurs assurent l'accueil de l'enfant et du parent et restent disponibles tout le temps de l'ouverture.

Les salles seront aménagées de telle sorte que les enfants puissent y trouver un endroit calme favorisant les jeux ou la lecture.

→ TEMPS de GOÛTER

Le goûter est une action du projet de l'école. Pour mener ce projet efficacement, l'équipe compte sur la participation des parents.

L'objectif est d'associer les parents dans la prise de conscience de l'importance du goûter à l'école pour permettre aux enfants de découvrir des goûts, des aliments, des saveurs variées et leur proposer une alimentation équilibrée.

En effet, le goûter est un moment très important dans la journée scolaire de l'enfant :

- c'est un moment collectif et convivial ;
- c'est un moment de calme où chacun se détend, prend son temps et prend plaisir à manger ce qui lui est proposé ;
- c'est surtout un moment durant lequel l'enfant exerce son sens du goût, développe son langage en expliquant notamment de quoi est composé son goûter.

→ TEMPS MERIDIEN

LA PAUSE MERIDIENNE DOIT ÊTRE UN MOMENT PRIVILÉGIÉ.

La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir "se déconnecter" des heures de classe.

Offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants : autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble au restaurant scolaire. Ce moment comporte également un temps de repos sans activité dirigée.

Pendant les deux heures de la pause méridienne, toutes les occasions sont bonnes pour aider l'enfant à grandir. Et sa motivation sera d'autant plus forte qu'on encouragera et valorisera ses progrès, ses actions positives.

Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

La pause méridienne doit prendre en compte le retour des enfants dans la classe en proposant des moments calmes avant la reprise des cours.

→ ACCUEIL du SOIR

Au même titre que le matin, le soir est un moment important où l'enfant, après sa journée d'école, passe par l'ALAE avant de retrouver ses parents pour le retour à la maison.

Des ateliers seront organisés

Jeux extérieurs et d'intérieurs qui favoriseront la cohésion et le plaisir de groupe, l'esprit d'équipe, le respect des règles, l'épanouissement personnel.

Activités manuelles ou culturelles qui développeront le plaisir, l'imagination, la créativité, l'épanouissement personnel, la découverte, l'expérimentation.

Toutefois, pour les enfants qui ne souhaiteront pas participer aux activités, l'utilisation des différentes zones permanentes pour les jeux libres leur sera permise.

Les autres enfants, selon le temps, resteront soit à l'extérieur où ils pourront faire un jeu proposé par l'équipe d'animation, soit seront dirigés vers leur salle où ils feront une activité encadrée.

V Mise en place progressive des ateliers éducatifs

ACTIVITES A COURT TERME	ACTIVITES A MOYEN TERME	ACTIVITES À LONG TERME PROJET D'ANIMATION
<p>Jeux collectifs : ballon prisonnier, béret, l'épervier, etc.</p> <p>Jeux de société : dames, échecs, cartes, mille bornes, scrabble, etc.</p> <p>Chants</p> <p>Lecture</p> <p>Dessin</p> <p>Etc.</p>	<p>Rencontres sportives Tournois de football</p> <p>Activités manuelles : peinture, bijoux, origami, collage, décoration, etc.</p> <p>Préparation de fêtes : Carnaval, de la fête de l'école, etc.</p> <p>Marchés de Noël</p> <p>Travail sur les droits de l'enfant</p> <p>Etc.</p>	<p>Danse et expression corporelle</p> <p>Atelier sur l'équilibre alimentaire</p> <p>Théâtre Ombres chinoises</p> <p>Musique Fabrication de percussions</p> <p>Fabrication de jeux de société</p> <p>Arts plastiques : peinture, modelage, sculpture, etc.</p> <p>Elaborer un journal de l'école Elaborer une bande dessinée</p> <p>Projet culturel : sortie musée, expo, etc.</p> <p>Recherche sur internet, dans les bibliothèques de la ville, etc.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités proposées seront en lien avec le P.E.D.T., le projet d'école, les 7 compétences du socle commun et le projet pédagogique ALAE. • Les activités sont proposées en fonction de l'âge de l'enfant et de ses capacités. 		

VI Modalités d'inscription aux activités

Demande d'une régularité dans la fréquentation pour permettre la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions et le développement de compétences.

VII Articulation indispensable avec les ateliers spécialisés ou les dispositifs existant durant le temps périscolaire

- Dispositifs Education Nationale (Accompagnement éducatif, APC).
- Dispositifs à financements partagés (CLAS, PRE, PEL).
- Actions des associations.
- Dispositifs de soutien scolaire au sein de l'école (études).
- Ateliers spécialisés (arts plastiques, musique, théâtre, patrimoine, informatique, anglais, etc.).

Rôle important des référents ALAE dans la mise en œuvre de cette articulation et de ces échanges avec les autres acteurs du temps périscolaire.

Il est nécessaire de :

- Mettre en place des relations d'équipe, de partenariat avec les référents ALAE et les autres acteurs du temps périscolaire : organiser des temps de réunion, d'échanges
- Travailler sur l'ensemble des écoles de la ville à une harmonisation des actions qui se développent durant le temps périscolaire.
- Proposer aux parents et aux familles une offre lisible en matière d'actions éducatives mises en place durant le temps périscolaire.

TEMPS LIBRE

1. Constats et enjeux
2. Objectifs généraux et opérationnels/Actions
 - A- Autour du jeune
 - B- Pour une politique du temps libre

1. CONSTATS ET ENJEUX

Le temps libre est un temps essentiel dans l'éducation de l'enfant et son développement, par la place qu'il occupe dans le rythme de vie de l'enfant et par l'espace expérimental qu'il représente. Le temps libre est complémentaire des temps scolaire et périscolaire.

Le temps libre est un temps de partage autour d'activités communes. C'est un temps éducatif à part entière, qui concourt à la réussite et à l'épanouissement de l'enfant. Appartiennent au temps libre les activités mises en place les mercredis, samedis, pendant les petites et grandes vacances.

On distingue un temps **libre encadré** (encadré par du personnel qualifié qui prend en charge l'enfant et le jeune) et un temps libre **non encadré** (équipements et infrastructures mis à la disposition de tous).

Dans le cadre du temps libre, notamment du temps libre encadré, l'enfant et le jeune doivent pouvoir :

- se socialiser ;
- s'émanciper ;
- acquérir des apprentissages sociaux ;
- préserver leur santé ;
- s'intégrer.

Pour respecter l'articulation du PEDT aux dispositifs existants annoncée au début du document, les objectifs repérés des actions mises en œuvre pendant le temps libre encadré respecteront les objectifs du Contrat Enfance-Jeunesse, lequel vise à aider les communes à développer ou à mettre en œuvre une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents pendant leur temps libre.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. »

Ainsi, il s'agit d'apporter :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- un encadrement de qualité ;
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins ;
- la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

Cette offre d'accueil sur le temps libre vise l'épanouissement des enfants et des jeunes et leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les actions mises en place sur le temps libre encadré devront également respecter les exigences de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin d'assurer l'épanouissement de l'enfant et du jeune en veillant sur son intégrité physique et affective.

Par ailleurs, nous avons montré que les derniers textes de loi préconisaient, pour la réussite éducative de l'enfant et du jeune, la nécessité de construire les conditions d'une continuité éducative entre les différents temps : temps scolaire, temps périscolaire, temps libre.

Dans la mesure où les activités de loisirs contribuent à la construction du citoyen de demain et qu'elles sont le prolongement des activités menées par l'enfant sur les autres temps, elles doivent répondre aux objectifs de réussite scolaire et éducative contenus dans la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ainsi les activités doivent permettre l'acquisition/construction :

- d'une **culture humaniste** : formation du jugement, du goût et de la sensibilité. /...développement d'activités qui participent à la construction d'une culture individuelle et qui conditionnent l'ouverture au monde ;
- de **compétences sociales et civiques** : respecter les règles, se préparer à sa vie de citoyen, travailler en groupe, savoir écouter, etc. ;
- de **compétences d'autonomie et d'initiative** : savoir s'organiser seul, mettre en relation les différents acquis, prendre des décisions, échanger, etc.

Contexte local

Nîmes dispose, en tant que ville centre du département d'un éventail d'équipements ouverts aux jeunes, accessibles gratuitement :

- ✓ 3 sites naturels : Mas d'ESCATTES, Bois des ESPEISSES, Clos GAILLARD.

- ✓ Equipements culturels : 4 médiathèques, 6 musées, 3 théâtres, 1 planétarium, 1 service Patrimoine, 1 conservatoire, une école des Beaux Arts.
- ✓ Equipements sportifs : 3 piscines municipales, 1 piscine mutualisée, 1 piscine subventionnée, 3 stades, 1 boulodrome, 2 golfs, une trentaine d'équipements de quartier.
- ✓ Des équipements qui sont dédiés aux jeunes : site de l'ORLOJ, avec son cyber espace, en projet son lieu d'écoute musicale, et la possibilité de jouer aux grand jeux (mikado puissance4 géant, etc.) et les EPN.
- ✓ Site du Skate parc où l'on peut rencontrer jusqu'à 200 jeunes le week-end.
- ✓ 4 centres sociaux, 13 centres de loisirs.
- ✓ 53 aires de jeux en accès libre pour des enfants de 1 an à 12 ans.

Ces sites sont accessibles grâce à des transports en commun, 12 lignes urbaines desservant tous les quartiers.

Lors du diagnostic établi à partir des actions éducatives existantes, ont été formulées quelques **préconisations** :

- ✓ Nécessité de valoriser les propositions sur le temps libre non encadré.
- ✓ Nécessité de poursuivre le travail de coordination.
- ✓ Nécessité de poursuivre une continuité éducative entre temps scolaire, périscolaire et libre.
- ✓ Nécessité de valoriser l'action éducative des intervenants Ville auprès de l'Education Nationale et des parents.

Lors des réunions de concertation avec la communauté éducative (associations, parents d'élèves, collectivité), des **axes** ont été soulignés :

- ✓ Communiquer sur l'offre : « nous devons créer un véritable espace de promotion de la richesse de Nîmes. »
- ✓ Travailler entre acteurs éducatifs.
- ✓ Changer les représentations que l'on se fait du temps libre.
- ✓ Cibler certaines actions prioritairement, par exemple favoriser le développement de la culture scientifique et le goût de la lecture.

2. OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS/ACTIONS

A) Autour De l'enfant et du jeune

I Objectif général :

Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'autonomie des jeunes, la prise d'initiative et la responsabilisation.

- Favoriser la réflexion, les échanges, la découverte de soi et des autres en développant des activités de loisirs en direction des jeunes.
- Promouvoir chez les jeunes l'hygiène et la santé corporelle en développant des activités de loisirs axées sur le sport.
- Acquérir des valeurs de respect et d'estime de soi.
- Encourager les talents, favoriser et développer l'éveil, le plaisir de découvrir et de créer, dans les domaines culturel, sportif, scientifique.
- Valoriser les potentialités des jeunes dans le développement des activités de loisirs.
- Soutenir activement les projets des jeunes qui visent des actions de solidarité, des actions citoyennes, rendant ainsi le jeune acteur dans sa vie quotidienne avec les autres.

ACTIONS

- ❖ Aménager des **espaces d'expression**, où les jeunes peuvent échanger, dialoguer. Par exemple, en réunions préparatoires, durant les temps d'évaluation, les temps de parole dans la journée, ou dans des **espaces de mobilisation** - CMJ, Euro camp, ALSH Castanet ; mise en place d'assemblées générales d'enfants et de blogs.
- ❖ Vivre des **vacances en autonomie**, en utilisant les ressources de son environnement. Certains dispositifs facilitent cette appropriation du territoire comme le Passeport été ; d'autres lieux sont dédiés aux jeunes, comme le skate Parc, ou le cyber espace, permettant de vivre ses loisirs en sécurité et sans accompagnement.
- ❖ Privilégier **les faibles effectifs** dans les propositions d'activités de séjour et au sein des ALSH afin que chaque enfant trouve sa place, communique avec les autres et qu'il soit pris en compte dans son individualité.
- ❖ Proposer des activités physiques et permettre aux jeunes de **prendre conscience des bienfaits** pour leur santé.
- ❖ Proposer des **repas équilibrés et de qualité**, dans le cadre des séjours et des ALSH.
- ❖ Proposer des espaces de **prévention de conduites à risques** liées à des addictions qui touchent les jeunes (alcool, drogues, jeux vidéo, nouvelles technologies). Par exemple pendant la Féria, un espace « santé repos » est à disposition des jeunes - professionnels et animateurs les accueillent ; soirée sans alcool, bodega sans alcool, actions de préventions citoyennes à l'école et dans les ALSH).
- ❖ Mettre en place pour chaque animation un **règlement et des règles de vie qui rappellent les droits et devoirs de chacun** ; ces règles doivent viser le respect de chacun et le bon déroulement des loisirs.
- ❖ Proposer des espaces où **le potentiel de chacun est valorisé** (durant les séjours, mettre à profit les savoir-faire des jeunes dans l'organisation ; encourager les talents et leur dédier un espace dans la ville : Conservatoire musique et danse/ espace d'expositions/ bourse de jeunes talents, etc.

II Objectif général :

Participer à la construction du citoyen en devenir.

Objectifs opérationnels :

- Former l'adulte de demain.
- Apprendre la vie en collectivité, vivre ensemble.
- Permettre l'apprentissage de la socialisation et de la vie en autonomie.
- Permettre l'expérimentation de sa citoyenneté.
- Construire une culture personnelle à valeur universelle.
- Mieux connaître l'environnement qui nous entoure (repères spatiaux, chronologiques et artistiques, architecturaux, faune, flore) pour mieux les apprécier et les protéger.
- Accompagner le jeune dans son développement personnel et professionnel.
- Favoriser l'intergénérationnel.

ACTIONS

- ❖ **Encourager l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique** (sous forme d'ateliers, stages, séjours, etc.).
- ❖ Sensibiliser les enfants à **l'éco-citoyenneté** (proposition d'activités visant à agir de manière responsable en participant à la protection du milieu dans lequel on vit).
- ❖ Etre vigilant dans son action présente aux effets de ses **gestes pour son environnement** (actions du Muséum, du service Environnement, actions ALSH, actions du Service des sports etc.).
- ❖ Proposer des activités mettant les enfants **en relation les uns avec les autres**, par exemple offre de séjours, court/long/mini séjours/en France/à l'Etranger, ALSH, stages - vivre la vie en collectivité, organiser la vie du groupe.
- ❖ Mettre en place des dispositifs où **l'enfant est acteur** et décideur de son temps de loisirs : CMJ, EURO CAMP, conseil d'enfants, journée des droits de l'enfant, marché de Noël (ALSH) organisé par les enfants, réunion d'évaluation ou distribution de questionnaires de satisfaction sur le déroulement des vacances.
- ❖ Proposer un cursus de **formation qualifiante** en musique, en danse, et Beaux Arts, permettant aux jeunes de se former sur leur temps libre dans des domaines divers.
- ❖ Favoriser la **mixité des âges, des publics** - par exemple, la médiathèque Serre Cavalier organise des rencontres intergénérationnelles entre enfants et personnes âgées autour de la lecture.

III Objectif général :

Proposer des approches pédagogiques, variées et novatrices.

Objectifs opérationnels :

- S'approprier et tester des démarches scientifiques, grâce à une pédagogie active.
- Encourager l'observation, éveiller la curiosité.
- Donner à l'enfant le plaisir de la lecture et de la recherche.
- Donner la possibilité à l'enfant et au jeune d'être valorisé en dehors du temps scolaire dans des ateliers.
- Transmettre le goût de l'effort, l'intérêt de la règle.
- Favoriser la découverte sans s'engager dans un cursus long.
- Favoriser la continuité éducative entre les activités scolaires, périscolaires et le temps libre.
- Favoriser l'ouverture d'esprit de l'enfant et du jeune pour développer son libre arbitre, pour se construire personnellement et devenir un citoyen à part entière.
- Favoriser la sensibilisation de l'enfant et du jeune à la culture, au sport, à l'environnement.
- Adapter l'approche pédagogique selon les publics (selon les âges, les conditions physiques - publics porteurs de handicap).
- Acquérir des techniques sportives, culturelles et artistiques.

ACTIONS

- ❖ Proposer des **ateliers d'expérimentation avec des outils et matériaux spécifiques et adaptés** : ateliers du musée archéologique, activités de la médiathèque, activités sportives - utilisation de supports différents, spécialisés, qui nécessitent des apprentissages pour leur utilisation.
- ❖ Proposer des activités permettant de **s'approprier des savoirs**, durant le temps libre, **de façon ludique** et avec des effectifs restreints. Ces acquisitions de savoirs font partie intégrante du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; elles viennent compléter les apprentissages scolaires (visite de monuments, histoire de la ville, sport, etc.) - par exemple, enrichir son vocabulaire par l'acquisition de termes techniques de base et proposer des apprentissages techniques.
- ❖ Proposer pendant le temps libre des **rencontres avec les œuvres d'art**, en favorisant la participation des enfants et des jeunes à des événements, des spectacles jeunes publics, des visites commentées de collections dans les musées, la participation à des ateliers à la médiathèque, à des ateliers ludiques et créatifs.
- ❖ Proposer des accompagnements afin que les enfants puissent **devenir des usagers avisés, qui aient plaisir à entrer dans des lieux ressources** (Carré d'Art : lire, emprunter des livres, rechercher, s'ouvrir à la nouveauté). Dans les ALSH et dans les CSCS, les animateurs sensibilisent de façon ludique les enfants à l'existence de lieux culturels, sportifs, d'espaces verts, etc.

- ❖ Susciter l'envie : la participation à des ateliers doit pouvoir éveiller l'intérêt des enfants par des « **coups de projecteur** » (exemple d'un atelier de création musicale, patrimoine, escalade, spéléologie, etc.).
- ❖ Proposer des ateliers dans tous les domaines et permettre la **participation active** de l'enfant afin qu'il soit **valorisé dans ses savoirs, ses savoir-être**, en tant qu'enfant ou adolescent et non en tant qu'élève.
- ❖ Proposer des ateliers où l'enfant peut **identifier ses limites et se surpasser** ; prendre en considération l'enfant/l'adolescent à son niveau au début de l'atelier et mesurer les progrès faits et les acquis en fin d'atelier car l'important n'est pas de réussir mais de se réaliser (ateliers sportifs, ateliers culturels, etc.).
- ❖ Proposer une offre qui permette au jeune de sortir de son quotidien et de **se confronter à une autre réalité** - exemple de la découverte d'autres cultures dans le cadre d'Eurocamp, de la découverte de nouveaux milieux comme la montagne, la mer, la garrigue, de la découverte d'activités extraordinaires, qui sortent de l'ordinaire de la vie quotidienne du jeune : escrime, golf, théâtre, sorties au festival d'Avignon pour les enfants des quartiers, rencontres photographiques d'Arles, etc.
- ❖ Proposer **une offre commune à tous les publics** et adapter l'approche pédagogique selon les publics - visite du musée du Vieux Nîmes avec les enfants des crèches, jeu « Memory », etc.

B) Pour une politique du temps libre

I. Objectif général :

Faciliter l'accès aux loisirs pour tous les enfants et pour tous les jeunes nîmois.

Objectifs opérationnels :

- Rendre accessibles les équipements culturels, sportifs, sociaux, les espaces verts, etc.
- Proposer une offre étendue sur le territoire.
- Proposer des loisirs adaptés aux temps de la famille.
- Prendre en compte les spécificités de tous les publics.
- Rendre visible l'offre et faciliter l'accès à l'information pour les jeunes, les familles et les partenaires.
- Proposer des lieux adaptés, des espaces éducatifs.
- Favoriser la mixité sociale.

ACTIONS

- ❖ Offrir pendant le temps libre un **éventail d'équipements** dont certains sont gratuits (équipements culturels : musées, médiathèques enfants et jeunes, théâtre, salle de spectacle ; équipements sportifs : stades, piscines ; équipements dédiés : l'ORLOJ, skate Park, cyber espace, Espace Public Numérique, ALSH, centre sociaux, Jardin de la fontaine, Mas d'Escattes, Clos Gaillard, Bois des Espeisses.
- ❖ Proposer des **tarifs adaptés** permettant aux familles modestes d'accéder à l'ensemble de l'offre de loisirs.
- ❖ **Rendre accessibles tous les équipements par la desserte en transports en commun** nîmois ; des points de accompagnements sont mis en place dans les ALSH afin de permettre aux enfants des différents quartiers d'avoir accès à un ALSH.
- ❖ **Proposer une offre large** : des accueils de loisirs à la journée ou à la demi journée pour les jeunes de 3 à 14 ans, des ateliers ponctuels le mercredi et le samedi, des stages à thématiques, des séjours, des mini-séjours, des échanges européens, des enseignements spécifiques...autant de propositions avec une action pérenne ou non.
- ❖ Offrir des **loisirs à proximité des usagers** : ALSH, centres sociaux, médiathèques, clubs sportifs, gymnases, déployés sur le territoire).
- ❖ Apporter une **contribution financière aux associations** œuvrant dans les domaines culturel et sportif et développant des activités éducatives pendant le temps libre en direction des enfants et des jeunes, à des tarifs accessibles.
- ❖ **Mettre à disposition des équipements à des associations** qui proposent des activités sportives et culturelles.
- ❖ **Accorder une aide individuelle** aux jeunes nîmois pour la pratique d'une activité de loisir annuelle - sportive, culturelle ou éducative.
- ❖ Prendre en compte la **multiplicité des publics** dans la proposition de loisirs (publics porteurs de handicap notamment).
- ❖ Proposer des activités **encadrées de façon souple par du personnel qualifié** en accès libre, quand l'enfant est seul ou en famille (par exemple, la piscine, la médiathèque, etc.
- ❖ Favoriser la **professionnalisation des acteurs éducatifs** du temps libre.
- ❖ Offrir un taux **d'encadrement optimum dans tous les lieux éducatifs** afin de garantir une qualité d'accueil et de sécurité.

- ❖ Favoriser l'**information des familles sur l'offre éducative** en matière de loisirs ; construire les outils de communication les plus adéquats.
- ❖ Favoriser la **multiplication des lieux d'inscription aux activités au plus près des usagers**.

II . Objectifs général :

Faciliter l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport, à l'environnement, et encourager l'appropriation d'une identité culturelle locale.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et éduquer le public de demain à des domaines très ciblés, qui nécessitent des appropriations qui se cumulent selon les âges.
- Acquérir des connaissances sur l'environnement proche - domaine naturel proche : la Garrigue ; domaine patrimonial : architecture romaine, culture tauromachique ; connaissance des événements majeurs qui touchent la cité.
- Permettre aux jeunes d'agir sur le territoire.
- Permettre aux jeunes de se construire une culture de jeune nîmois et de la promouvoir.

ACTIONS

- ❖ Permettre aux enfants de **visiter des lieux** (culturels, sportifs, environnementaux) dans le cadre d'animations encadrées. L'enfant, sécurisé par l'adulte, peut repérer la situation géographique, les modalités d'accessibilité, le personnel référent. Ils s'inscrivent dans ces habitudes.
- ❖ **Associer aux activités** culturelles, environnementales, sportives, **des sorties sur sites** permettant aux enfants de mieux concevoir, comprendre, et s'approprier les éléments théoriques abordés (visite des monuments en ville et à l'extérieur de la ville : garrigue, etc.).
- ❖ **Donner des outils** aux jeunes, **pratiques et utilisables au quotidien**, pour protéger leur environnement (prévention, tri des déchets, visite de Arènes pendant les travaux de réfections).
- ❖ Prendre conscience des **richesses et de la fragilité** de l'environnement (exemple : **respecter** les œuvres anciennes, prendre conscience qu'elles appartiennent à une mémoire collective, laisser un lieu aussi propre ou plus propre que lorsqu' on arrive, respecter les installations sportives, etc.).

- ❖ Participer à la dynamique de territoire : **financer des projets** et des événements organisés par des jeunes à Nîmes - par exemple, dispositif d'aide aux projets, bourse « jeunes talents », carnaval, quartier en fête, etc.
- ❖ Permettre aux jeunes de **représenter la Ville** de Nîmes hors de la ville afin de valoriser et faire connaître la culture nîmoise : échange européen de jeunes à Francfort/Oder, clubs sportifs, conservatoire, etc.

II. Objectifs général :

Encourager le partenariat entre les acteurs éducatifs afin de favoriser la transversalité des interventions et la mutualisation des moyens.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'esprit de coéducation entre les acteurs des ALSH, des CSCS, des ateliers sportifs, des écoles.
- Mieux communiquer sur les actions des uns et des autres.
- Partager les savoir-faire au service de l'enfant.
- Permettre aux parents de s'investir dans les loisirs ou de vivre des loisirs avec leurs enfants.
- Travailler de concert sur un projet commun, chacun apportant sa compétence en visant un objectif commun ; valoriser et reconnaître les compétences de chacun.
- Mutualiser et optimiser les locaux et le personnel pour servir au mieux l'intérêt de l'enfant.
- Mutualiser les transports, être vigilant en matière de coût énergétique des transports.

ACTIONS

- ❖ Favoriser des **rencontres de professionnels** agissant sur un territoire : organisation de petits déjeuners partenariaux dans le cadre de la politique de la Ville.
- ❖ Promouvoir des **rencontres entre les professionnels et les familles** : organisation d'un forum de loisirs réunissant tous les acteurs proposant des loisirs pour l'été afin que les familles aient une réponse à leur besoin de garde sur un lieu unique.
- ❖ Organiser des événements réunissant **acteurs locaux et tissu associatif** en direction d'un public ciblé - exemple des initiatives autour des droits de l'enfant.
- ❖ **Recenser l'ensemble des services** de loisirs et diffuser ces informations sur des supports et lieux différents : le site de la Ville (liste des associations et des différents services de la Ville), lieux dédiés à l'information jeunesse : L'ORLOJ, les CSCS.

- ❖ Organiser des **espaces de participation**, de médiation avec les familles, lors des inscriptions en ALSH et pour les séjours, des réunions de préparation - parents et professionnels se rencontrent.
- ❖ Proposer des **activités « famille »**, en permettant aux parents et enfants de participer ensemble à des activités de loisirs et de partager leur temps de loisirs pour mieux se connaître (certains établissements proposent des sorties « familles » ou des espaces d'accueil, libres d'accès, comme la médiathèque, les équipements sportifs ; les CSCS proposent également des activités que l'enfant ou le jeune peut partager avec sa famille).
- ❖ **Développer un partenariat** avec l'ensemble des acteurs institutionnels du temps libre.
- ❖ **Mobiliser et valoriser les expertises** de chacun autour de l'enfant.
- ❖ **Mutualiser les transports** de façon que des enfants issus de territoires différents se rencontrent, dans un souci de développement durable - exemple des sorties à la mer et à la rivière mutualisées pendant l'été.
- ❖ **Mutualiser les moyens entre acteurs institutionnels** (salles, matériels, achats de prestations).

Enfin dans le cadre de la gouvernance du PEDT, une commission « temps libre » pourra être installée.

Elle rassemblera l'ensemble des acteurs institutionnels du temps libre : CAF, DDCS, Ville, responsables VVV et REAPP, représentants de parents. Les différents acteurs pourront échanger sur les actions mises en place, sur leur adaptation aux objectifs du PEDT et sur leur évaluation.

Cette instance pourra émettre des préconisations à l'intention des membres du comité de pilotage PEDT pour la promotion d'actions nouvelles, pour le renouvellement du PEDT.

ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE CADRE DU PEL	
Association Feu Vert Centre André Malraux 2, avenue de Lattre de Tassigny 30000 NIMES	asso.feuvvert@gmail.com 06 64 77 97 14 06 10 36 76 78
Association Conduite Intérieure 32, rue Félix Eboué 30000 Nîmes	Conduite.interieure@orange.fr 04 66 74 38 46 06 73 62 34 93
Association UCDR 328, rue André Marqués 30000 NIMES	ucdr-ex-utit@wanadoo.fr 04 66 27 40 04
Le petit atelier de l'emporte-pièce 7, rue Siegfried 30000 Nîmes	petitatelier@emporte-piece.net 04 66 64 74 05 06 84 95 98 56
Association CSF Section Nîmes - Périphérie 2133, ancienne route d'Anduze 30900 NIMES	csf.ud30@udaf30.fr 06 15 25 17 61 04 66 23 98 88 04 60 02 17 59
Association Yamato Karaté do 3, Place Henri Dunant C.C Clos d'Orville 30 000 Nîmes	yamatokaratedo@yahoo.fr 07.61.01.07.29 04.66.26.47.60
Comité de quartier 4, rue Henri Dunant 30000 Nîmes	kamelruffi@hotmail.fr 06 66 86 67 81
Association L'Art en contre 34, allée du Mas d'Escattes Courbessac 30000 Nîmes	mdeb@aliceadsl.fr 04 66 40 12 52
Association BARRACAO 144, rue de Boyve 30000 Nîmes	barao@free.fr 06 64 78 63 20 06 68 31 67 88
Association UDAF 152, rue Gustave Eiffel-ZI de Grézan 30034 NIMES Cedex 01	familles@udaf30.fr 04 66 02 17 33 06 15 25 17 61
Association Carrefour Associatif 28, rue Honoré de Balzac 30000 NIMES	carrouf30@gmail.com 04 66 26 74 03 06 18 06 61 76

<p>Association EPE 27, rue de Saint-Gilles 30000 NIMES</p>	<p>epe30@club-internet.fr 04 66 29 46 27</p>
<p>Association la Pleiade 10, rue Ronsard 30900 NIMES</p>	<p>asso.lapleiade@gmail.com 04 34 32 29 05 06 13 39 08 16 06 30 57 61 28 04 66 27 17 75</p>
<p>Association L'Atelier Peinture de Rue 8, rue Montaigne 30000 Nîmes</p>	<p>atelpintrue.nimes@gmail.com 04 66 23 13 00 04 66 67 20 98</p>
<p>Association Quartier Libre 2, rue Ronsard 30900 Nîmes</p>	<p>associationquartierlibre@yahoo.fr 04 66 27 62 13 06 24 29 17 27</p>
<p>Association La Garance 19, rue André NIER 30000 NIMES</p>	<p>lagarance@yahoo.fr 06 76 26 35 15 09 53 38 88 39</p>

ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

N°	NOM ECOLES	TEL	ADRESSE	DIRECTION
1	Albert Camus	04 66 26 14 08	29, chemin du Mas de Teste	Me VEYRON Françoise
2	Armand Barbes	04 66 64 58 05	1Bis, rue Henri Revoil 30900	Me LEONE VIRGINIE
3	Capouchiné	04 66 29 26 81	14, rue Roger Sabatier 30900	Me JEAN Guylaine
4	Chapitre	04 66 67 08 65	6, rue de la Poissonnerie	Me DESROSES Christine
5	Charles Martel	04 66 29 43 63	19 B, rue de Générac 30900	Me PFISTER Anne
6	Combe Des Oiseaux	04 66 64 58 15	108, chemin Combe des oiseaux 30900	Me MALLE Marie-José
7	Courbessac	04 66 27 17 87	2801, route de Courbessac	Me BLANCO POGGI Valérie
8	Danièle Casanova	04 66 26 19 28	4, rue François Rabelais	Me CHOULEUR Colette
9	Edgar Tailhades	04 66 68 93 12	2, rue Edgar Tailhades 30900	Me RUAN Chantal
10	Edouard Vaillant I	04 66 64 89 61	6, rue Daumier 30900	Mr LENTIER Benoit
11	Edouard Vaillant II	04 66 64 90 08	12, rue Daumier 30900	Me DECOURT Joëlle
12	Emile Gauzy	04 66 84 85 05	2, rue de Tunis	Me BOUVERON Marylène
13	Françoise Dolto	04 66 67 66 97	3, rue Nerva	Me BRUNOT Geneviève
14	Georges Bruguier	04 66 26 60 99	6, avenue de Lattre de Tassigny	Me TIMAR Annie
15	Gustave Courbet	04 66 23 53 56	517, rue Archimède 30900	Mr LESSUT Arnaud
16	Henri Wallon	04.66.64.89.99	210, rue Utrillo 30900	Me DE COSTER Virginie
17	Jacques Prévert	04 66 67 42 03	55, rue Notre Dame	Me BONZOM Florence
18	Jean Carrière	04 66 84 85 02	15, Rue Maurice Fayet	Me GARREL Hélène
19	J. J. Rousseau	04 66 84 95 81	7, rue Jean-Jacques Rousseau	Me PONZETTO Sylvie
20	Jean Jaurès	04 66 70 63 92	1 B, rue Saint Laurent 30900	Me DAZAS Sylvie
21	Jean Macé	04 66 84 74 90	129, rue Tour de l'Evêque	Me ROUVIERE Monique
22	Jean Moulin	04 66 26 64 42	15, rue Jean Moulin	Me Pascale MOINE-BERNARD
23	Jean Zay	04 66 26 46 22	459, rue Bir Hakeim	Me PAWLOWSKI Françoise
24	La Cigale	04 66 68 11 51	103, Chemin des Tours de Seguin 30900	Me DENIEL-GAZAIX Véronique
25	La Gazelle	04 66 26 85 95	2 bis, rue des loisirs	Me GRAND Francine
26	La Placette	04 66 62 61 72	10, rue Hôtel Dieu 30900	Me GARRIDO Laetitia
27	Lakanal	04 66 64 89 96	98, rue Weber 30900	Me BAULES Christelle
28	Léo Rousson	04 66 27 68 61	327, rue Robert Schumann	Me DAMOUR Nadine
29	Louise Michel	04 66 26 68 64	40 Bis, rue de Grézan	Me PIZZIMENTI Marie Christine
30	Marguerite Long	04 66 84 91 16	22 A, rue de Varsovie	Me MARTIN Agnès
31	Mas De Roman	04 66 62 11 43	194, rue Charles Perrault 30900	Mr BOUET Jean-Noël
32	Mas Des Gardies	04 66 64 56 19	9, rue de Palombes 30900	Me LECAMP Guillaime
33	Mont Duplan	04 66 67 65 44	2, avenue du Mont Duplan	Me COMTE Stéphanie
34	Paul Langevin	04 66 23 28 16	1, rue Edgar Poe 30900	Me BONNET REDLER Julie
35	Paul Marcelin	04 66 64 89 95	574, passage Lambert 30900	Me RIPOLL-COMBEMALLE Odile
36	Pont De Justice	04 66 26 16 34	991, rue André Marquès	Me CARCENAC Florence
37	Prosper Mérimée	04 66 26 88 10	2, rue Prosper Mérimée	Me BALME Bernadette
38	Rangueil	04 66 67 87 87	30, rue Rangueil	Me DELEAU Isabelle
39	Talabot	04 66 29 49 77	18, Rue Turgot	Me BOUCHET Delphine
40	Yvette Panafieu	04 66 64 71 90	10 rue Neuve	Me LE DOEUFF Floriane

ECOLES PUBLIQUES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

N°	NOM ECOLES	TEL	ADRESSE	DIRECTION
1	Albert Camus	66.26.18.39	20, rue Agrippa d'Aubigné	Me BOUGNAS Stéphanie
2	André Chamson	66.04.17.81	45, avenue Fanfonne Guillaume	Me HACQUIN Elisabeth
3	Armand Barbès	66.64.69.05	16, rue Armand Barbès 30900	Mr FLOUTIER Cédrik
4	Auguste Faucher	66.64.53.97	4, imp des Albatros 30900	Me GINESTET Christine
5	Berlioz	66.67.86.12	6, rue Saint Castor	Mr CAZENEUVE Jacques
6	Capouchiné	66.84.10.51.	2, square Albert Soboul 30900	Me MEHAUDEN Bénédicte
7	Castanet	66.23.18.93	81, ch de la Grotte des Fées 30900	Mr BURCIA Eric
8	Charles Martel	66.29.45.52	51, rue Charles Martel 30900	Me CARRIERE Sophie
9	Courbessac	66.26.19.73	2801, route de Courbessac	Me RIVERE Catherine
10	Edgar Tailhades	66.68.93.13	2, rue Edgar Tailhades 30900	Mr VIOLIN Stéphane
11	Edouard Vaillant	66.64.90.09	8, rue Daumier 30900	Me REILHAN Françoise
12	Emile Gauzy	66.84.96.84	3, rue de Tunis	Me JAUSSOIN Magalie
13	Enclos Rey	66.67.65.85	50, rue Enclos Rey	Mr VIELZEUF Arnaud
14	Georges Bruguier	66.26.65.84	6, avenue De Lattre de Tassigny	Mr BOISSIER Christophe
15	Grézan	66.26.72.80	2, rue Emile Reinaud	Me TARSAUD Florence
16	Gustave Courbet	66.62.29.19	517, rue Archimède 30900	Mr GRAVIER Bernard
17	Henri Wallon	66.64.90.02	210, rue Utrillo 30900	Mr PHILIBERT Franck
18	Jean Jaurès	66.70 63 91	14, avenue Jean Jaurès 30900	Mr MICHELET Alain
19	J. J. Rousseau	66.84.95.69	7, rue J. J. Rousseau	Me BOURELY Virginie
20	Jean Macé	66.84.93.46	129, rue Tour de l'Evêque	Mr CHABAL Frédéric
21	Jean Moulin	66.26.64.49	11-13, rue Jean Moulin	Mr MOUYSSSET Johann
22	La Cigale	66.23.19.12	104, ch Auberge Jeunesse 30900	Me HUBERT Monique
23	La Gazelle	66.26.85.75	140, route d'Uzès	Me LAPIERRE Catherine
24	La Placette	66.62.61.74	10, rue Hôtel Dieu 30900	Me MONDOLONI Nathalie
25	Lakanal	66.64.10.63	98, rue Wéber 30900	Mr MARTI Olivier
26	Léo Rousson	66.27.27.18	327, rue Robert Schumann	Mr JOLY Julien
27	Marguerite Long	66.84.80.13	22, rue de Varsovie	Me QUINTANA Cécile
28	Marie Soboul	66.67.63.62	1, rue des Bénédictins	Me ROUSSEAU ELBAZ Carole
29	Mas de Roman	66.62.09.97	194, rue Charles Perrault 30900	Me JUST Elisabeth
30	Mont Duplan	66.67.39.81	6, avenue du Mont Duplan	Me LETI Catherine
31	Paul Langevin	66.23.45.40	3, rue Edgar Poe 30900	Mr BOUZIN Alain
32	Paul Marcelin	66.64.11.99	574, passage Lambert 30900	Mr COULOMB Janik
33	Pierre Semard	66.67.48.09	52, rue Pierre Semard	Mr VIANNAY Philippe
34	Pont de justice	66.26.14.18	991, rue André Marquès	Me CHARDON Patricia
35	Prosper Mérimée	66.26.87.22	2, rue Melchior Doze	Me ANDRIEU BONNET D.
36	Saint Césaire	66.64.37.27	26, rue de l'Eglise	Me BAYOU Lucie
37	Talabot	66.29.50.72	35, avenue Carnot	Me SALLE Laurence
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES (regroupent des classes maternelles)				
38	André Galan	66.26.92.59.	6, rue Jean Bouin	Me TALAGRAND Véronique
39	Eau Bouillie	66.23.19.33.	73 B, chemin du Bois de Mittau	Me COSTE Cathy
40	La Planette	66.67.45.46.	41, impasse Tour de Millet	Mr MARCERON Bernard
41	Plein Air	66.68.94.11.	30, chemin du Belvédère 30900	Me THENON Florence
42	René Char	66.28.40.80.	100, rue Louis Landi 30900	Me BALNY Caroline
43	Tour Magne	66.21.30.28.	56, rue Rouget de Lisle	Mr FRANCINI Joël



Accueil Petite Enfance Ville de Nimes

Etablissements gérés par les Services Municipaux

Les Alisiers	rue Néper – 30900	04.66.23.92.20
Eugénie Cotton	rue Matisse – 30900	04.66.36.83.60
Delon Soubeyran	rue Ernest Renan – 30900	04.66.28.40.70
Les Grillons	251, Avenue Monseigneur Claverie - 30000	04.66.02.12.40
Les Amelliers	2, rue Malherbe – 30000	04.66.27.59.84
Les Bégonias (Multi-Accueil familial)	251, Avenue Monseigneur Claverie	04.66.02.12.40

Etablissement géré par la Mutualité Française – Gard

dans le cadre d'une Délégation de Service Public

Suzanne Crémieux	68, rue de la Biche – 30000	04.66.28.80.31
------------------	-----------------------------	----------------

Etablissements gérés par la Caisse d'Allocations Familiales

Rangueil	43, rue Rangueil - 30000	04.66.67.69.98
----------	--------------------------	----------------

Etablissement géré par le Conseil Général

La Marelle	rue du Chalet - 30000	04.66.26.60.91
------------	-----------------------	----------------

Etablissements gérés par le Centre Hospitalier

Multi-Accueil :

Accueil collectif	Place du Professeur R. Debray - 30900	04.66.68.30.95
Accueil familial	Place du Professeur R. Debray - 30900	04.66.68.30.96

Crèche d'Entreprise

Emilie ATTIA	440, rue Yves Sigal - 30000	04.66.28.06.11
(proximité Polyclinique Grand Sud)		

Etablissements privés associatifs

L'Autre Maison	52, rue Salomon Reinach – 30000	04.66.29.48.30
Les Bouts de Choux	rue de Bourgogne – 30000	04.66.21.91.19
Les Petits Crocos	168, Allée des Amazones	
	Mas de Ville – 30000	04.66.29.80.70
Les Petites Canailles	31, rue des Tilleuls – 30900	04.66.23.36.77
Château Silhol	SPAP	
	66, Impasse du Château Silhol – 30000	04.66.04.76.70
Les Colibris	110, Chemin Combe des Oiseaux	
	30900	04.66.64.62.74
L'Ile aux Trésors	101, rue Jacques Cartier – 30900	04.66.23.29.06
Les Crocos	47, rue Bonfa – 30000	04.66.36.70.10
Les Courlis	Immeuble Le Courlis	
	375, Ancienne Route de Générac – 30000	04.66.84.40.04
Le Grand Bois	rue Roger Bertreux	04.66.38.89.40
Emmanuel d'Alzon	28, rue Séguier – 30000	04.66.04.93.00
La Mosaïque	5, Avenue de Lattre de Tassigny – 30000	04.66.27.80.22
Jean MACÉ	Impasse Jean Macé	04.66.70.67.60

Relais d'Assistantes Maternelles

R.A.M. Château Silhol	66, Impasse Château Silhol – 30900	04.66.23.87.28
RAM Les « Ribambelles »	6 – 8 rue de la Haye - 30000	04.66.70.21.99
RAM Papillon Vole	1024, Avenue du Dr Flemming St Césaire	04.66.64.42.87

Lieux d'accueil Parents-Enfants

La Maison des Mistons	➔ 50, Boulevard Gambetta - 30000	04.66.28.67.15
	➔ Résidence Les Amelliers	
	2, rue Clément Marot – Mas de Mingue	04.66.67.48.75
Association Azur	16, Place Avogadro – 30900	04.66.23.86.06
Les Ribambelles	➔ 6 – 8 rue de la Haye	
	30000 NIMES	04.66.21.38.28
Gribouille	19, Place Léonard de Vinci - 30900	04.66.29.93.25

	GROUPES SCOLAIRES ALAE	NOM/PRENOM REFERENT
MARS 2012	ALAE .L ROUSSON MATERNEL ET ELEMENTAIRE	BONNEFOY LINDA
	ALAE M. LONG MATERNEL ET ELEMENTAIRE	STRETENOWICH DELPHINE
	ALAE E. TAILHADES MATERNEL ET ELEMENTAIRE	BOUOPDA ZOCK VICTOR
	ALAE G. COURBET MATERNEL ET ELEMENTAIRE	MELED HELENE
	ALAE TALABOT MATERNEL ET ELEMENTAIRE	DEVEAUD NATHALIE
	ALAE CASTANET ELEMENTAIRE	CLAVEL FLORIAN
	ALAE P. LANGEVIN MATERNEL ET ELEMENTAIRE	KAPAMADJIAN LAURE
	ALAE P. MERIMEE MATERNEL ET ELEMENTAIRE	SALLER NATHALIE
	ALAE EAU BOUILLIE MATERNEL ET ELEMENTAIRE	DAHO SAID
	ALAE A. CAMUS MATERNEL ET ELEMENTAIRE	VILLY SYLVIE
	SEPTEMBRE 2012	ALAE J. MOULIN MATERNEL ET ELEMENTAIRE
ALAE J.J. ROUSSEAU MATERNEL ET ELEMENTAIRE		BOUTONNET BERNADETTE
ALAE A. CHAMSON ELEMENTAIRE		CARIAT CORINNE
MARS 2013	ALAE LA CIGALE MATERNEL ET ELEMENTAIRE	ALMODOVAR FRANCOIS
	ALAE G. BRUGUIER MATERNEL ET ELEMENTAIRE	DURAND MARINE
	ALAE P. MARCELIN MATERNEL ET ELEMENTAIRE	SFORZI CELINE
SEPTEMBRE 2013	ALAE C. MARTEL MATERNEL ET ELEMENTAIRE	LURET LAILA
	ALAE H. WALLON MATERNEL ET ELEMENTAIRE	AZZOUZ RIM



PROJET EDUCATIF
des
Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole
(ALAÉ)
de la VILLE DE NIMES



SOMMAIRE

Titres des parties	N° de Page
I. Le contexte général de politique éducative dans lequel s'inscrivent les ALAÉ	124
I.1. L'Éducation : une des grandes priorités de la Ville de Nîmes, l'un des éléments majeurs du développement local et un axe fort du contrat de Ville	124
I.2. Le développement de la qualité des actions éducatives municipales par la professionnalisation des personnels auprès des enfants	124
I.3. Le déploiement du dispositif ALAÉ comme moyen d'accélération de la nécessaire coordination des actions éducatives, qui est un objectif de territoire porté par le PEDT	125
II. Les objectifs des ALAÉ	125
II.1. Préambule - Quelques éléments d'information concernant la mise en œuvre des ALAÉ	125
II.2. Les objectifs éducatifs généraux propres aux ALAÉ	125
II.3. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du matin	126
II.4. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du goûter	126
II.5. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire méridien	127
II.6. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du soir	127
III. Les moyens humains	128
III.1. Les taux d'encadrement des ALAÉ	128
III.2. Les rôles et missions des agents	129
IV. Les locaux et moyens matériels	130
IV.1. Les locaux	130
IV.2. Les matériels	131

I. Le contexte général de politique éducative dans lequel s'inscrivent les ALAÉ

I.1. L'Education : une des grandes priorités de la Ville de Nîmes, l'un des éléments majeurs du développement local et un axe fort du contrat de Ville

Pour atteindre son objectif de réussite pour tous, la Ville assume bien sûr ses obligations légales en créant les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et d'enseignement pour les enseignants mais elle va au-delà de ses compétences obligatoires en mettant en œuvre de manière volontariste un ensemble de moyens qui apportent une réelle « plus-value éducative » à l'école : mise en place de services sur les temps scolaire, péri et extrascolaire accessibles aux enfants et aux jeunes ; sensibilisation, découverte et perfectionnement dans les domaines culturel et artistique, sportif, scientifique et technologique, dans les domaines de l'informatique et du multimédia, de la citoyenneté et de la vie collective, de la prévention en matière de santé, de sécurité routière.

I.2. Le développement de la qualité des actions éducatives municipales par la professionnalisation des personnels auprès des enfants

Les ALAÉ s'inscrivent, bien sûr, dans le cadre global de la priorité accordée par la Ville à l'éducation, mais ils relèvent aussi d'un champ d'action plus spécifique en faveur duquel la Ville de Nîmes œuvre depuis plusieurs années : celui de la professionnalisation progressive de tous les agents municipaux travaillant auprès des enfants.

La Ville de Nîmes développe depuis une quinzaine d'années les activités éducatives proposées aux enfants et agit avec la volonté d'accroître la professionnalisation des personnels les encadrant, considérant qu'il s'agit là d'un élément essentiel de la qualité des services publics d'accueil des petits Nîmois.

Après une première série d'actions importantes en faveur de la formation et de la « déprécarisation » des agents d'encadrement des enfants, qui ont concerné successivement, au cours de ces dernières années, les écoles maternelles et les personnels ATSEM, puis les « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH - anciennement dénommés « centres de loisirs sans hébergement ») et les animateurs y travaillant, la Ville souhaite, à présent, agir en faveur des personnels d'accompagnement périscolaire des écoles publiques élémentaires.

L'objectif de la ville touchant à la professionnalisation des personnels et à l'accroissement de la qualité du service proposé sera d'autant plus facilement atteint que l'ensemble des accueils périscolaires pourra être adossé à un cadre de référence existant. Dans ce domaine, le cadre à privilégier est celui de « l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole » (ALAÉ), également appelé « accueil de loisirs périscolaire », qui concerne les accueils périscolaires et qui est défini par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

I.3. Les ALAÉ comme moyen de coordination des actions éducatives

La mise en œuvre d'ALAÉ dans les écoles publiques nîmoises renforce la nécessité d'une coordination des actions éducatives entre les différents acteurs agissant auprès des enfants.

L'ALAÉ est un cadre favorisant le rapprochement entre les différents projets et acteurs éducatifs:

- La ville → Le projet éducatif territorial (PEDT)
- L'équipe municipale des temps périscolaires → Les projets pédagogiques et d'animation
- L'équipe enseignante → Les projets d'école

La mise en place de la nouvelle réforme concernant les rythmes scolaires, en lien avec le PEDT, rend ce partenariat incontournable.

L'engagement d'une coordination des différents projets et acteurs vise à développer les ALAÉ en associant, quand cela est possible pour un même groupe scolaire, le niveau maternel à celui de l'élémentaire.

II. Les objectifs des ALAÉ

II.1. Préambule - Quelques éléments d'information concernant la mise en œuvre des ALAÉ

La mise en œuvre des ALAÉ s'effectuera sous la forme d'un déploiement progressif dans un nombre d'écoles allant croissant.

Ce développement des ALAÉ dans les écoles publiques nîmoises pourra concerner l'ensemble des temps périscolaires, à l'exception des études dites « encadrées » ou « dirigées » (actions spécifiques aux écoles élémentaires, se déroulant de 16h30 à 17h30), ces dernières ne relevant pas des ALAÉ mais de la politique municipale de soutien scolaire, menée en étroite partenariat avec les enseignants et les « Inspecteurs de l'Education Nationale » (IEN).

II.2. Les objectifs éducatifs généraux propres aux ALAÉ

L'accueil de loisirs (ALAÉ) permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaires à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière, qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. En le responsabilisant, l'équipe l'aide à se construire et se repérer dans l'espace et dans le temps.

Favoriser la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire par l'élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs de la ville (PEDT) et le projet d'école.

Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation :

- les enfants apprennent à vivre ensemble ;
- l'enfant identifie les valeurs du groupe et les différences entre ses membres ;
- l'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.

Permettre à l'enfant d'accroître son autonomie, d'agir, de penser.

Permettre à l'enfant de développer sa motricité.

Associer les enfants à l'aménagement de la cour et à son organisation pour une meilleure diversité des activités, des échanges et de la créativité.

Respecter les rythmes de vie de l'enfant et garantir sa sécurité :

- le temps périscolaire doit s'adapter, autant que possible, à ses rythmes et besoins, et non l'inverse. Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme.

Respecter les affinités entre enfants, garantir le calme, instaurer des rituels et un climat familial et équitable, créer des liens de confiance.

II.3. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du matin

→ ACCUEIL du MATIN

Le service ALAÉ du matin est un temps d'accueil. Il permet d'assurer le moment de transition entre famille et école.

Les accompagnateurs assurent l'accueil de l'enfant et du parent et restent disponibles tout le temps de l'ouverture.

Les salles sont aménagées de telle sorte que les enfants puissent y trouver un endroit calme, favorisant les jeux ou la lecture.

II.4. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du goûter

→ TEMPS de GOÛTER

Le goûter est une action du projet de l'école. Pour mener ce projet efficacement, l'équipe compte sur la participation des parents.

L'objectif est d'associer les parents dans la prise de conscience de l'importance du goûter à l'école pour permettre aux enfants de découvrir des goûts, des aliments, des saveurs variées et leur proposer une alimentation équilibrée.

En effet, le goûter est un moment très important dans la journée scolaire de l'enfant :

- c'est un moment collectif et convivial ;
- c'est un moment de calme où chacun se détend, prend son temps et prend plaisir à manger ce qui lui est proposé ;
- c'est surtout un moment durant lequel l'enfant exerce son sens du goût, développe son langage en expliquant de quoi est composé son goûter.

II.5. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire méridien

→ TEMPS MERIDIEN

LA PAUSE MERIDIENNE DOIT ÊTRE UN MOMENT PRIVILÉGIÉ

La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir "se déconnecter" des heures de classe. Offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants, ce sont autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble au restaurant scolaire. Ce moment comporte également un temps de repos sans activité dirigée.

Pendant les deux heures de la pause méridienne, toutes les occasions sont bonnes pour aider l'enfant à grandir. Et sa motivation sera d'autant plus forte qu'on encouragera et valorisera ses progrès, ses actions positives.

Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

La pause méridienne doit prendre en compte le retour des enfants dans la classe en proposant des moments calmes avant la reprise des cours.

II.6. Les objectifs éducatifs propres à l'accueil périscolaire du soir

→ ACCUEIL du SOIR

Au même titre que le matin, le soir est un moment important où l'enfant, après sa journée d'école, passe par l'ALAE avant de retrouver ses parents pour le retour à la maison.

Des ateliers seront organisés :

Jeux d'extérieur et d'intérieur qui favorisent la cohésion et le plaisir de groupe, l'esprit d'équipe, le respect des règles, l'épanouissement personnel.

Activités manuelles ou culturelles qui développent le plaisir, l'imagination, la créativité, l'épanouissement personnel, la découverte, l'expérimentation.

Toutefois, pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, l'utilisation des différentes zones permanentes pour les jeux libres leur sera permise.

Les autres enfants, selon le temps, restent soit à l'extérieur où ils peuvent faire un jeu proposé par l'équipe d'animation, soit sont dirigés vers leur salle où ils réalisent une activité encadrée.

III. Les moyens humains

III.1. Les taux d'encadrement des ALAÉ

Taux moyen d'encadrement en maternelle : 1 adulte pour 10 enfants.

Taux moyen d'encadrement en élémentaire : 1 adulte pour 14 enfants.

Chaque ALAE déclaré est constitué d'une équipe composée :

- ✓ d'un référent des temps périscolaires ;
- ✓ d'un adjoint au référent des temps périscolaires ;
- ✓ des ATSEM ;
- ✓ des accompagnateurs des temps périscolaires.

III.2. Les rôles et missions des agents.

➔ Les référents et référents adjoints des temps périscolaires

REFERENT Titulaire du BAFD ou en cours de formation	ADJOINT AU REFERENT Titulaire du BAFA ou en cours de formation
<p><u>Son rôle :</u></p> <p>Garantir le bon fonctionnement de l'ALAE. Elaborer et rédiger un projet pédagogique en lien avec le PEDT de la Ville et le projet de l'école.</p>	<p><u>Son rôle :</u></p> <p>Etre en capacité de remplacer le responsable de restaurant scolaire. Garantir la mise en place du projet pédagogique du temps périscolaire, plus particulièrement au niveau de la maternelle.</p>
<p><u>Ses missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohésion de l'équipe (réunions, information, évaluation), remplir les fiches de suivi des agents et régler les problèmes relationnels au sein de l'équipe et avec les enfants. • Assurer le lien entre les temps scolaire et périscolaire, avec l'équipe des enseignants ainsi que le lien avec les familles. • Encadrer le personnel d'accompagnement et de surveillance. • Mettre en place des activités ludiques ou sportives en concertation avec les accompagnateurs et en suivre le déroulement • Evaluer le personnel du temps périscolaire. 	

- Maîtriser la législation et la réglementation des Accueils de Loisirs.
- Maîtriser les outils nécessaires à la tenue de la régie de caisse et rendre compte de cette activité auprès du régisseur titulaire.
- Gérer et contrôler les présences et les absences des enfants : pointer, vérifier, contrôler et saisir les présences des enfants pendant les temps périscolaires (accueil du matin et du soir, accueil méridien, temps du goûter).
- Suivre les commandes des repas.
- Suivre le cahier d'incidents ; rapport d'accident et information au service.
- Vérifier la propreté des sanitaires pendant le temps méridien.

Assistant technique

- Soutien au directeur pour tout acte relatif au fonctionnement de l'école.
- Filtrage des entrées et sortie (sécuriser l'accès aux bâtiments).
- Surveillance et maintenance des locaux, réalisation de petits travaux.
- Assurer l'entretien des TBI en lien avec le service informatique de la Ville.

➔ Les agents des temps périscolaires

ALAE maternel	ALAE élémentaire
L'encadrement en maternelle est effectué par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des accompagnateurs des temps périscolaires titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou du CAP Petite Enfance.	L'encadrement élémentaire est effectué par des accompagnateurs des temps périscolaires titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou du CAP Petite Enfance.
<u>Son rôle :</u>	
Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, d'éducation, de sécurité physique et affective.	
<u>Ses missions :</u>	
<p><i><u>Pour tous les temps d'accueils périscolaires</u></i></p> <p>Des principes généraux à partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc. • Faire respecter les règles de vie. • Renforcer les valeurs liées à l'éducation. • Favoriser l'intégration de tous les enfants. • Procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé (PAI). • Faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents. 	

Des activités à développer :

- Proposer des activités adaptées (chants, comptines, relaxation, jeux, etc.).
- Mettre en place des activités (animations diverses, jeux de cours, activités manuelles, etc.) sur la base de volontariat de l'enfant.
- Participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants.
- Développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels.

Un travail sur les comportements :

- Anticiper et gérer les conflits entre enfants.
- Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Des fonctions élémentaires à assumer :

- Soigner les enfants lors de petites blessures.
- Contacter les services médicaux d'urgence en cas de blessures plus importantes et rendre compte.

Spécifiquement pour le temps méridien

- Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).
- Accueillir les enfants à la borne du restaurant, les aider et les conseiller.
- Accompagner les enfants à la prise du repas.
- Sensibiliser les enfants à la découverte du goût.
- Mettre en place un temps calme avant le retour en classe.

⇒ Chaque équipe doit entretenir une bonne organisation, une bonne cohésion et assurer la cohérence de ses actions jour après jour.

IV. Les locaux et moyens matériels

IV.1. Les locaux

Les écoles élémentaires, maternelles et primaires, ce sont autant de locaux et d'aménagements différents.

Ces particularités influent directement sur l'organisation de la pause méridienne et des temps d'accueil.

On peut affirmer que, durant le temps périscolaire, chaque école dispose des moyens suivants:

- dans quasiment chaque site, les enfants de niveau élémentaire et maternel disposent d'espaces de restauration distincts, permettant ainsi un déroulement et un rythme adapté ;
- chaque école maternelle dispose, suivant les cas, d'une ou deux salles de sieste qui permettent aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions (literie adaptée, lieu calme) ;
- la plupart des écoles possède leur propre lieu pour l'animation de la pause méridienne - cet endroit est souvent la salle réservée à l'accueil périscolaire du soir et du matin ;

- selon les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle d'arts plastiques, etc. ;
- avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, bacs à sable, toboggans, cabanes, etc.).

IV.2. Les matériels

- Chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers). Elle a également la possibilité de commander auprès du service « ATSEM-périscolaire » de la ville de Nîmes un matériel spécifique pour un projet d'animation durant l'année scolaire.
- Outre le petit matériel de dessin/bureautique (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.
- Les équipes d'animation peuvent avoir un matériel audiovisuel (radio-K7, lecteur CD) pour les activités de détente et de relaxation.
- Pour les jeux extérieurs, les enfants disposent de matériel sportif (ballons, cerceaux, cordes à sauter, etc.).